



# LA BÂTHIE (73540)

## PLAN LOCAL D'URBANISME



### 1.1. ANNEXE DIAGNOSTIC

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU le 2 mars 2020



Pierre BELLI-RIZ et partenaires  
1, place Saint-Bruno 38000 Grenoble  
Mél : [pbr.urbanisme@gmail.com](mailto:pbr.urbanisme@gmail.com)



# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE</b>	<b>p. 5</b>
1.1. Situation générale	p. 5
1.2. Cadre juridique et administratif	p. 6
1.2.1. La Communauté d'agglomération ARLYSÈRE	p. 6
1.2.2. Les délégations de compétence	p. 6
1.2.3. Le Porter-à-connaissance (PAC)	p. 8
1.2.4. Les documents de cadrage du Plan local d'urbanisme	p. 8
<b>2. PAYSAGE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>p. 9</b>
2.2. Un peu d'histoire	p. 9
2.2. Développement de La Bâthie	p. 9
2.3. Le patrimoine	p. 12
2.3.1. Les protections réglementaires	p. 12
2.3.2. Le patrimoine architecturale et le petit patrimoine	p. 14
2.3.3. Le patrimoine industriel	p. 15
2.3.4. Les chalets d'alpage	p. 16
2.4. Analyse paysagère	p. 17
2.4.1. Les entités paysagères bâthiolaines	p. 17
2.4.2. Les paysages naturels	p. 18
2.4.3. Les paysages agricoles de la vallée	p. 22
2.4.4. Les paysages bâtis	p. 23
2.4.5. Les entrées de ville	p. 28
2.4.6. Le cadrage du SCoT Arlysère	p. 31
2.4.7. Synthèse en matière de paysage, patrimoine et développement urbain	p. 32
2.4.8. Enjeux en matière de paysage, patrimoine et développement urbain	p. 33
<b>3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE</b>	<b>p. 34</b>
3.1. Préambule	p. 34
3.2. La population dans son ensemble	p. 35
3.2.1. Évolution de long terme	p. 35
3.2.2. Évolution récente	p. 35
3.2.3. Prévisions démographiques à l'échéance du PLU	p. 37
3.2.4. Les sources de la croissance démographique	p. 37
3.3. Structure de la population	p. 38
3.3.1. Équilibre des sexes et tranches d'âge	p. 38
3.3.2. Les catégories socio-professionnelles	p. 40
3.3.3. Les ménages	p. 42
3.4. Population active et emploi	p. 44
3.4.1. Données générales	p. 44
3.4.2. Le chômage	p. 45
3.4.3. Structure de la population active	p. 46
3.4.4. Les emplois dans la commune	p. 46
3.5. Synthèse et enjeux socio-démographiques	p. 49
<b>4. HABITAT</b>	<b>p. 50</b>
4.1. Le parc de logements	p. 50
4.1.1. Évolution du parc de logements depuis 1968	p. 50
4.1.2. Les données SITADEL	p. 52
4.1.3. Les logements vacants	p. 53
4.1.4. Structure du parc de logements	p. 55
4.1.5. Confort des logements	p. 55
4.1.6. Statut d'occupation des résidences principales	p. 56
4.2. Les objectifs du SCoT d'Arlysère en matière de développement de l'habitat	p. 57
4.2.1. Données générales de cadrage	p. 57
4.2.2. Le SCoT et le développement de l'habitat	p. 57

4.3. Les besoins en matière d'équilibre social de l'habitat	p. 58	
4.3.1. Les enjeux du Programme local de l'habitat (PLH)	p. 58	
4.3.2. Les objectifs du PLH 2015-2020	p. 60	
4.3.3. État du parc social de La Bâthie en 2014	p. 63	
4.4. Analyse du marché immobilier	p. 64	
4.4.1. Tendances générales de l'année 2012	p. 64	
4.4.2. Les terrains à bâtir	p. 65	
4.4.3. Les maisons individuelles dans l'ancien	p. 65	
4.4.4. Les appartements dans l'ancien	p. 67	
4.4.5. Une pression foncière et immobilière modérée	p. 68	
4.5. Synthèse des enjeux en matière d'habitat	p. 68	
<b>5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE, NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS</b>		<b>p. 69</b>
5.1.1. Méthodologie mise en œuvre	p. 69	
5.1.2. Évolution de la tache urbaine	p. 69	
5.1.3. Bilan quantitatif	p. 71	
5.1.4. Synthèse de la consommation d'espace	p. 73	
<b>6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>		<b>p. 74</b>
6.1. L'économie non agricole	p. 74	
6.1.1. Le cadrage du SCoT Arlysère	p. 74	
6.1.2. Le profil économique du territoire	p. 75	
6.1.3. Le profil économique de La Bâthie	p. 77	
6.2. Les commerces et services à la population	p. 79	
6.3. Le secteur agricole et l'exploitation forestière	p. 81	
6.3.1. L'agriculture dans la Basse Tarentaise	p. 81	
6.3.2. La place de l'agriculture dans l'économie communale	p. 82	
6.3.3. Les surfaces agricoles	p. 84	
6.3.4. L'exploitation forestière	p. 87	
6.4. Les enjeux en matière économique	p. 90	
<b>7. ÉQUIPEMENTS PUBLICS OU D'INTÉRÊT COLLECTIF</b>		<b>p. 91</b>
7.1. Les écoles et les équipements collectifs d'intérêt collectif	p. 91	
7.2. Les autres équipements et services publics	p. 92	
7.3. La maison de santé pluridisciplinaire	p. 95	
7.3.1. Présentation du projet et justification de son intérêt général	p. 95	
7.3.2. Une offre médicale fragile	p. 95	
7.3.3. Le projet de construction d'une MSP	p. 95	
7.4. Les enjeux en matière d'équipements et de services publics	p. 96	
<b>8. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS</b>		<b>p. 97</b>
8.1. La circulation automobile	p. 97	
8.2. Les transports collectifs	p. 98	
8.3. Les modes doux de déplacement	p. 99	
8.4. Le stationnement public	p. 102	
8.5. Les enjeux en matière de transports et déplacements	p. 105	
<b>9. ÉNERGIE</b>		<b>p. 106</b>
9.1. Arlysère labellisé TEPOS (Territoire à énergie positive)	p. 106	
9.2. Les consommations énergétiques de La Bâthie	p. 106	
9.3. Les potentialités de production d'énergies renouvelables	p. 107	
9.4. La production d'énergie répertoriée en 2012	p. 109	
9.5. Réseau électrique	p. 109	
9.6. Plan énergie climat départemental	p. 110	

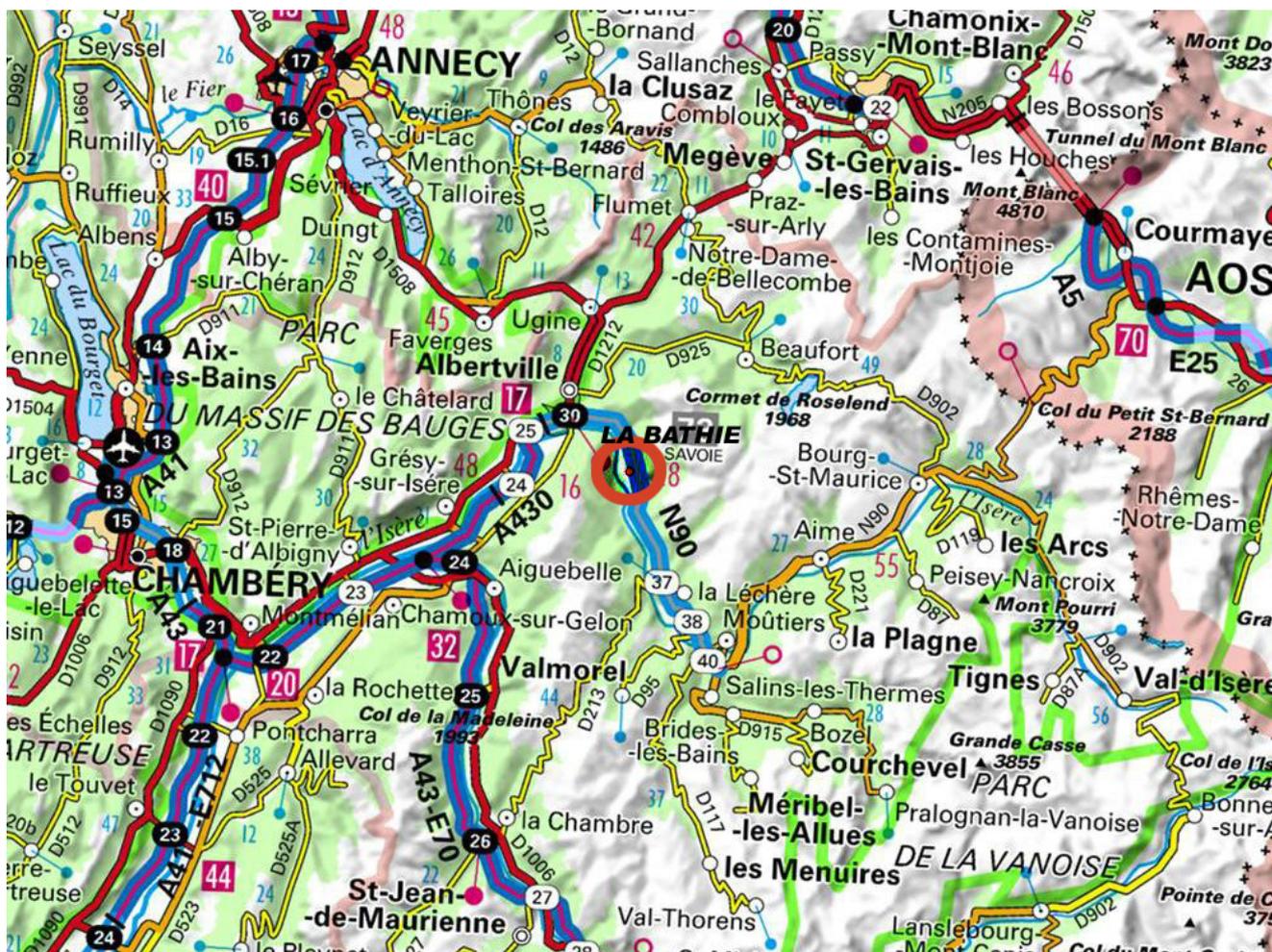
# 1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

## 1.1 Situation générale

La Bâthie est une commune du département de la Savoie, située en Basse Tarentaise. Administrativement, elle dépend de l'arrondissement d'Albertville et du canton d'Albertville. Elle appartient à l'aire urbaine d'Albertville qui compte 40 898 habitants. La Bâthie compte 2184 habitants<sup>1</sup> et étend son territoire sur 2247 hectares.

L'altitude moyenne du chef-lieu se situe à 365 mètres et celle de son territoire varie entre 348 m dans la vallée de l'Isère et 2473 m au point le plus élevé situé dans le massif du Beaufortain.

Figure 1. Situation géographique de la commune



Source Géoportail

La commune est desservie par la route nationale 90 qui relie Albertville à Moûtiers. Cette infrastructure, devenue 2x2 voies en 1992 pour les Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, permet aux bâthiolains de se rendre à Albertville en une dizaine de minutes. La ville de Chambéry, située à 59 km, est accessible en 40 minutes, tandis qu'1h10 de trajet est nécessaire pour rejoindre Annecy située à 53 km.

La Bâthie occupe une position charnière, à la frange de l'agglomération d'Albertville et au débouché de la vallée de la Tarentaise. Grâce à cette situation géographique privilégiée, elle joue

<sup>1</sup> INSEE Séries historiques sur la population et le logement en 2015

un rôle de centre local en matière d'équipements et de services, de commerces et zone d'activités.

Figure 2. La Bâthie et les grandes stations de sports d'hiver



Source : site

internet labathie.fr

## 1.2 Cadre juridique et administratif

### 1.2.1 La Communauté d'agglomération Arlysère

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, La Bâthie appartenait à la Communauté de communes de la région d'Albertville (CoRAL) dont le siège se situait à Albertville. Le territoire de compétence de la CoRAL s'étendait sur 18 communes représentant une population de 43 000 habitants

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération regroupe 39 Communes issues des anciennes intercommunalités : Communauté de communes du Beaufortain (CCB), Communauté de communes du Val d'Arly (Com'Arly), Communauté de communes de la Région d'Albertville (Co.RAL) et la Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS).

### 1.2.2 Les délégations de compétences

La communauté d'agglomération Arlysère exerce les compétences ci-après

#### Compétences obligatoires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- en matière de développement économique : actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
- en matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt

communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

- en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs ;
- en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

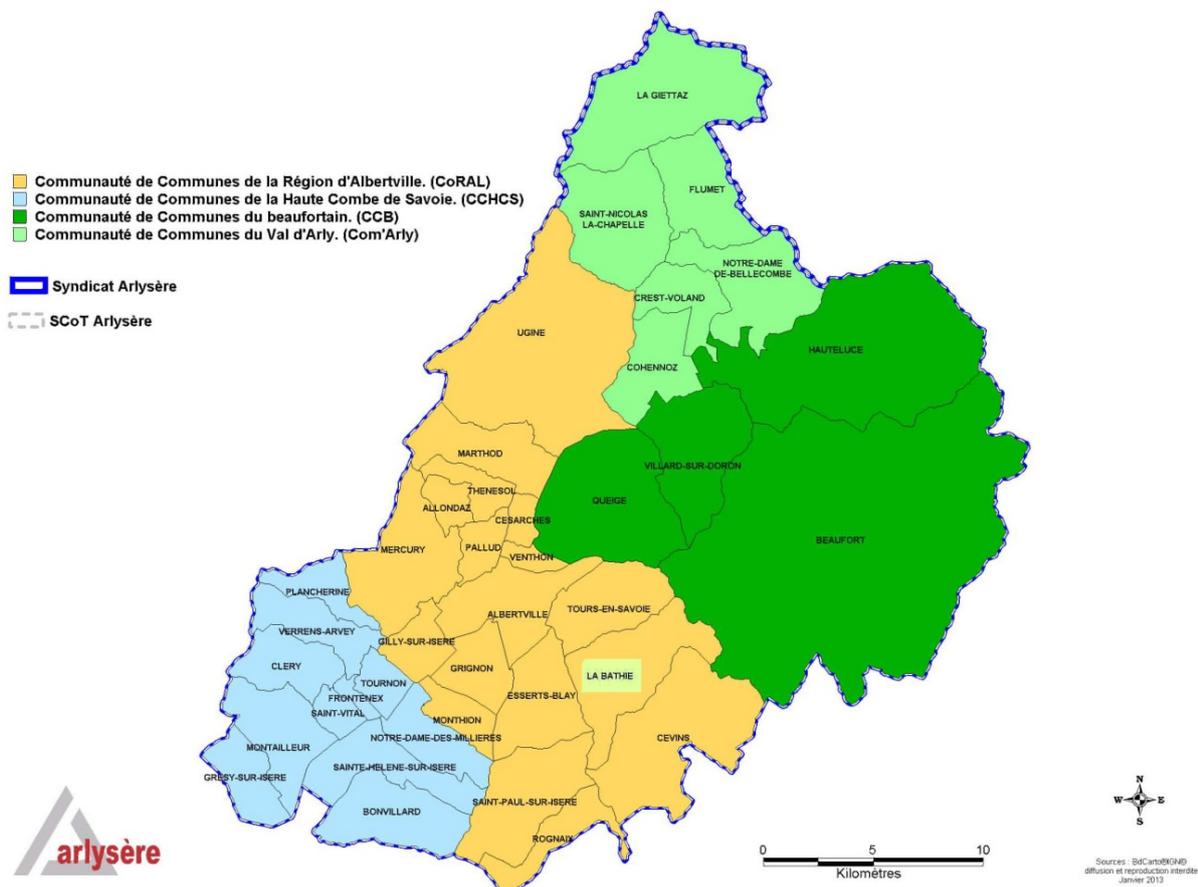
### Les compétences optionnelles et supplémentaires

Elles sont prises à partir du moment où elles étaient exercées par l'une des précédentes communautés de communes. Il faut en définir l'intérêt communautaire pour les conserver dans le domaine de compétences d'Arlysère. Les équipements structurants pour le territoire seront conservés, les autres étant rétrocédés aux communes.

Compétences optionnelles déléguées :

- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- action sociale d'intérêt communautaire.

Figure 3. Les différentes intercommunalités



### 1.2.3 Le Porter-à-connaissance (PAC)

Le Porter-à-connaissance est établi et communiqué par le Préfet au Maire, en application des articles L. 132-1 à 4 du Code de l'urbanisme. Il a pour objet de porter à la connaissance de la commune les informations nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière d'urbanisme.

Le Préfet fournit notamment les études techniques (références et coordonnées des services détenteurs) dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement. Il fournit aussi les dispositions particulières applicables au territoire concerné, notamment les directives territoriales d'aménagement, les dispositions relatives aux zones de montagne, les servitudes d'utilité publique ainsi que les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national.

Les servitudes d'utilité publique communiquées par le Préfet comprennent la liste des monuments historiques protégés, les servitudes de passage des canalisations de transport de gaz et d'électricité, les servitudes de protection des transmissions radioélectriques, les servitudes relatives aux chemins de fer, au voisinage des cimetières etc.

Au cours de l'élaboration du document, le Préfet communique au maire tout élément nouveau.

Le Porter-à-connaissance est tenu à la disposition du public. En outre, tout ou partie de ces pièces peut-être annexé au dossier d'enquête publique.

### 1.2.4 Les documents de cadrage du plan local d'urbanisme

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) d'Arlysière a été approuvé le 9 mai 2012. C'est un document de planification fixant à une échelle de 10 ans les orientations tant en matière de développement, que d'équipements et de préservation d'un territoire de 39 communes et de près de 60 000 habitants. Le plan local d'urbanisme (PLU) de La Bâthie doit être compatible avec le SCoT.

## 2. PAYSAGE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

### 2.1 Un peu d'histoire <sup>2</sup>

Le nom donné par les Romains à la ville est « Oblimium ». Le hameau d'Arbine est déjà cité sur les itinéraires romains (table de Peutinger) sous le nom d'Obilona. En 1347, l'appellation se transforma en "Ablonaz" et en "Albinaz" en 1642.

Au Moyen-Age, La Bâthie est désignée par le nom de son saint-patron, Saint-Didier. Le nom de "Bastia" (forme latine) apparaît dans un texte de 1287, et il est souvent associé à "Castrum Bastri", ce qui désigne une agglomération créée de toutes pièces et ordinairement fortifiée. La Bâthie est alors le chef-lieu d'une châtelainie qui englobe Beaufort, Cléry, Saint-Vital, Blay et Saint-Paul et fait partie du domaine de l'Archevêché de Tarentaise. Le châtelain de l'Archevêque habite au château et, jusqu'à la Révolution, assure les fonctions de justice et de police.

Le château de La Bâthie est utilisé comme résidence d'été par les archevêques de Tarentaise. Composé d'un donjon, de deux tours carrées et d'un logis, il est habité jusqu'à la Révolution où il devient bien national. Aujourd'hui, malgré les années, il reste encore des vestiges de cette construction du XIIe siècle sur son éperon rocheux, au-dessus du hameau de Chantemerle. Le château a été racheté par le Département et consolidé en 1988.

### 2.2 Développement de la Bâthie

L'étude de différents cadastres permet de visualiser l'évolution du territoire de la vallée depuis la fin du XIXème siècle. (cf. Figure 4: le territoire bâthiolain de 1873 à nos jours ci-après).

En 1873, l'Isère et ses nombreux affluents occupent largement la rive est de la vallée. La route nationale 90 prolongée en 1860 entre Chapareillan et le col du Petit Saint Bernard dessert cette rive droite de l'Isère et délimite deux entités :

- une entité de piémont composée d'une succession de hameaux situés à l'écart de la voie et pour la plupart adossés au relief,
- une entité agricole et naturelle dans laquelle divague l'Isère.

L'habitat est concentré dans sept principaux hameaux : Chantemerle, Saint-Didier, Prullier, Gubigny, Arbine, Langon et Biorges perché sur son promontoire. Gubigny, Langon et Biorges concentrent l'essentiel de l'habitat. Arbine accueille les entrepôts des ardoisières de Cevins-La Bâthie. Les ardoisières, situées à 2000 m d'altitude sur le Grand Mont, sont véritablement exploitées depuis le milieu du XVIIIème siècle. Leur exploitation cessera en 1910 en raison des conditions d'extraction difficiles.

En 1876, la commune compte 229 maisons et 284 ménages pour une population totale de 1262 habitants. Arbine compte moins de maisons que Biorges mais 1,5 fois plus de population. La moyenne sur la commune est de 4,44 personnes par ménage.

En 1937, 64 ans plus tard, un événement majeur a transformé le territoire : l'arrivée de la voie ferrée avec le prolongement de la ligne d'Albertville à Moûtiers mise en service en 1893. C'est la première découpe en lanière du territoire qui limite l'accès aux terres situées en rive droite de l'Isère.

---

<sup>2</sup> Sources : site internet de la commune et site internet de l'école de La Bâthie

Les hameaux ont peu évolué, sauf Gubigny où l'habitat s'est conforté le long de l'actuelle rue Jules Renard en direction de la RN90, et Arbine où la fin de l'exploitation des ardoisières en 1910 est suivie de l'installation de l'usine PEM (Pechiney ElectroMétallurgie, aujourd'hui groupe Arc Fused Alumina) en 1911.

Sur un intervalle proche des interprétations cadastrales, entre 1876 et 1936, la population bathiolaine a perdu 119 habitants<sup>3</sup> mais pas à Gubigny où elle croît de 439 à 461 habitants. La commune compte 20 maisons supplémentaires et 45 ménages supplémentaires. Le nombre de personnes par ménage a fortement diminué à 3,47.



Source : site internet des archives de Savoie [savoie-archives.fr](http://savoie-archives.fr)

Aujourd'hui, 81 ans plus tard, la vallée est profondément modifiée. Le principal facteur est la réalisation de la route express 2x2 voies mise en service en 1991 qui devient route nationale n°90, tandis que l'ancienne route nationale devient la voie départementale n°990. La voie express est la coupure la plus difficilement franchissable de la vallée.

La rive droite de l'Isère est désormais découpée en trois lanières : de l'Isère jusqu'à la voie express, de la voie express à la voie ferrée, de cette dernière au piedmont.

---

<sup>3</sup> Source : les archives départementales de la Savoie

Figure 4. Le territoire bâthiolain de 1873 à nos jours



La Bâthie en 1873 d'après interprétation du 1<sup>er</sup> cadastre français



La Bâthie en 1937 d'après interprétation du cadastre rénové



	voies structurantes RN90 et RD990		cours d'eau		église
	autres voies		l'Isère		activités économiques et équipements
	voie ferrée		limite de la forêt et des fortes pentes		habitat construit après 1937
			limite communale		habitat construit avant 1937

La Bâthie aujourd'hui

Entre l'Isère et la voie express, et l'étroite bande allant de la voie express à la voie ferrée, les espaces naturels ont quasiment disparu et les espaces agricoles ont régressé au profit du développement des activités économiques et industrielles et de grands équipements : zones commerciale et artisanale du Château, aire de service de Langon, zone d'activités des Arolles, station d'épuration, déchetterie, terrains de sports,... et récemment le bassin de limitation des gradients de la centrale hydroélectrique d'une emprise d'environ 3 ha.

Entre la voie ferrée et le piémont, deux changements majeurs sont intervenus depuis 1937 :

- l'habitat s'est considérablement développé et a conquis les rives de la route départementale réalisant la jonction entre le chef-lieu et Arbine au sud, et progressant en direction de Prulliet le long de la rue des Violettes et de la rue des Boutons d'Or au nord. Langon s'est étendu le long des rues de l'Érable et des Thuyas, Saint-Didier le long de la rue des Gentianes et du chemin du Donjon, Biorges le long de la rue des Glières ;
- la construction de la centrale hydroélectrique souterraine alimentée par le barrage de Roselend entre 1954 et 1961 et de la cité du personnel EDF au nord de Chantemerle, Ainsi des sept hameaux de la fin du XIXème subsistent de manière lisible : Langon et Biorges, Chantemerle (avec la cité EDF), Saint-Didier et Prulliet ayant fusionné en une entité, de même que le chef-lieu et Arbine.

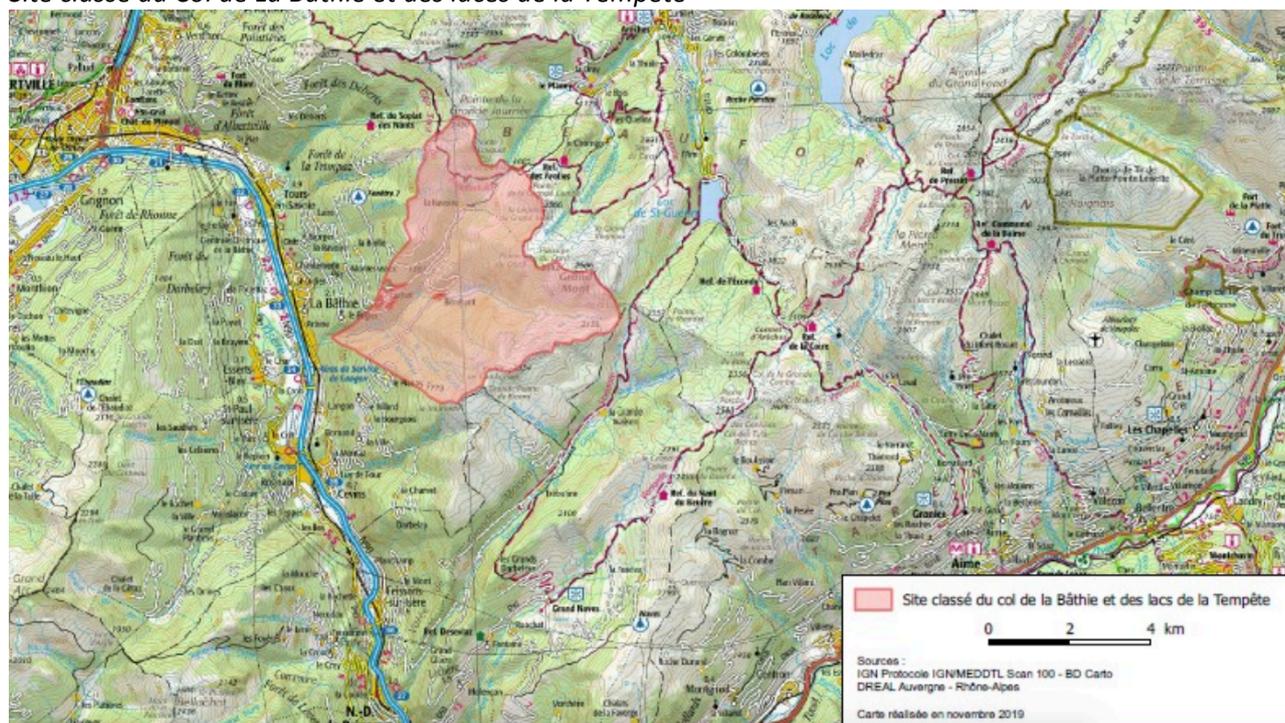
Depuis 1876 il n'y a que 896 habitants supplémentaires à La Bâthie, la population n'a pas doublé mais le nombre de ménages a été multiplié par 2,14. Les changements de mode de vie, plus que la démographie, ont eu un effet sur la transformation du territoire.

## 2.3 Le patrimoine

### 2.3.1 Les protections réglementaires

La site du Col de La Bâthie et des lacs de la Tempête est classé par décret du 19 novembre 2019) pour son caractère pittoresque.

*Site classé du Col de La Bâthie et des lacs de la Tempête*



source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>)

Par ailleurs, le site du château de Chantemerle bénéficie d'une protection au titre des sites inscrits comprenant les ruines du château et le hameau de Chantemerle, soit un peu plus de 21 hectares. L'arrêté ministériel instaurant la servitude d'utilité publique date du 13 août 1947.

Le patrimoine archéologique de la commune de La Bâthie demeure méconnu en l'absence d'études spécifiques. Toutefois les dispositions relatives à la prise en compte du patrimoine archéologique dans les opérations d'urbanisme (article R. 111-4 du code de l'urbanisme et l'article 7 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive) s'appliquent à 5 zones de présomptions archéologiques instituées par l'arrêté préfectoral n°04-173 sur le territoire bâthiolain.

La localisation des zones de présomption de prescription au titre de la prise en compte du patrimoine archéologique et celle du site inscrit des ruines du château de La Bâthie et du hameau de Chantemerle figurent dans le dossier des annexes (pièce n°4 du dossier de PLU).

#### *Le château de la Bâthie sur son promontoire – délimitation du site inscrit*



Source : site internet de la DREAL Rhône-Alpes

La Bâthie possède également un bien mobilier qui fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés au titre des Monuments historiques. Il s'agit de la peinture du retable, Vierge à l'Enfant, conservée dans l'église Saint-Didier de La Bâthie depuis sa restauration. C'est une huile sur toile d'un anonyme du XVII<sup>ème</sup> siècle (1674).

Dans la chapelle de Biorges sont également inscrits au répertoire départemental :

- l'autel, le retable et les statues de saint Aubin et saint Garin, une statue d'ange-trompette et une statue d'angelot, en bois sculpté polychrome et doré datant du dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, début du XVIII<sup>ème</sup> ;
- des anges céroféraires (paire de porte-flambeau) en bois sculpté polychrome et doré datant du dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, première moitié du XVIII<sup>ème</sup> ;
- une statuette Vierge à l'Enfant, Notre Dame du Puy en bois sculpté polychrome et doré datant du dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, première moitié du XVIII<sup>ème</sup>.

Une autre peinture anonyme de la même époque : le couronnement de la Vierge, saint Calixte, saint François de Sales, âmes du Purgatoire, conservée en l'église Saint-Didier du chef-lieu est également inscrite au répertoire départemental.

### 2.3.2 Le patrimoine architectural et le petit patrimoine

Au chef-lieu, l'église de Saint-Didier est un édifice qui fait partie du dernier courant architectural purement savoyard. C'est un monument empreint d'un style néoclassique sarde. Près de l'église, se trouve la "Pierre des annonces" qui porte une "ascia" gravée dans un rectangle mouluré. Ce serait la pierre funéraire d'un adepte de la secte des Pythagoriens (IIe et IIIe siècle) mais dont la localisation originelle est inconnue.



*Eglise Saint-Didier*



*Chapelle Notre Dame du Puy*

Différents circuits permettent aux promeneurs de découvrir le patrimoine de La Bâthie et notamment la chapelle Notre-Dame-du-Puy à Biorges, la chapelle Saint-Félix au Fugier, la maison forte de Saint-Didier. Le hameau de l'Aire, ancien chef-lieu de la commune pendant la Révolution française, abrite la chapelle Saint-François-de-Sales qui date de 1684. Les hameaux, notamment Chantemerle, Prulliet, Biorges et Langon, abritent encore un petit patrimoine lié aux pratiques rurales d'antan : four à pain, bassin, ....

A 2000 m d'altitude, le randonneur pourra découvrir les anciennes ardoisières de La Bâthie et de Cevins et les ruines du hameau des mineurs.



*Bassin à Langon peu mis en valeur*



*Granette à Biorges*

### 2.3.3 Le patrimoine industriel

L'histoire et le développement de La Bâthie sont liées au développement industriel. La présence de l'eau en abondance sur le territoire et son utilisation comme force motrice a su attirer les premières industries ayant besoin de beaucoup d'électricité.

À Arbine en 1895 est construite la première centrale hydroélectrique de La Bâthie et un atelier de production de carbure de silicium. En 1905 débute la production des abrasifs et au début des années 1920 celle de corindon blanc par fusion d'alumine calcinée. L'usine PEM (Pechiney Electro Métallurgie) devient groupe Alcan en 2003, aujourd'hui Arc Fused Alumina. Elle est installée sur les deux sites d'Arbine et de la ZAC du Château. La capacité de production de corindons est de plus de 30 000 tonnes par an.

Entre 1954 et 1961, EDF construit une puissante centrale électrique souterraine à laquelle aboutit tout le système hydraulique du barrage de Roselend (13 km de conduites souterraines alimentant une conduite forcée de 2,5 km). La centrale de La Bâthie est équipée de 6 turbines capables aux heures de pointe de fournir en quelques minutes une puissance de 550 MW.

La centrale hydroélectrique souterraine et le barrage de Roselend (site inscrit) conçus par l'architecte Albert Laprade sont des ouvrages remarquables.



*Turbine Pelton cédée par EDF à la commune Usine de corindon blanc à Arbine. Source : <http://www.alteo->*



La salle des machines de la centrale hydroélectrique de la Bâthie par Lionel Astruc © EDF - Lionel Astruc



Barrage de Roselend situé sur la commune de Beaufort.. Source : «Barrage de Roselend 2» par versgui sous licence CC BY-SA 3.0 via Wikimedia Commons

#### 2.3.4 Les chalets d'alpage

L'ensemble du territoire de la commune de La Bâthie est soumis à la loi Montagne. Des prescriptions particulières en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire s'appliquent, et ce, dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard. Ainsi la restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive, de même que leur extension est soumise à l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites. Elle donne lieu à un arrêté préfectoral et peut faire l'objet de servitudes administratives limitant leur usage.





*Différents exemples de chalets d'alpage et bâtiments d'estive de la Bâthie*

## 2.4 Analyse paysagère

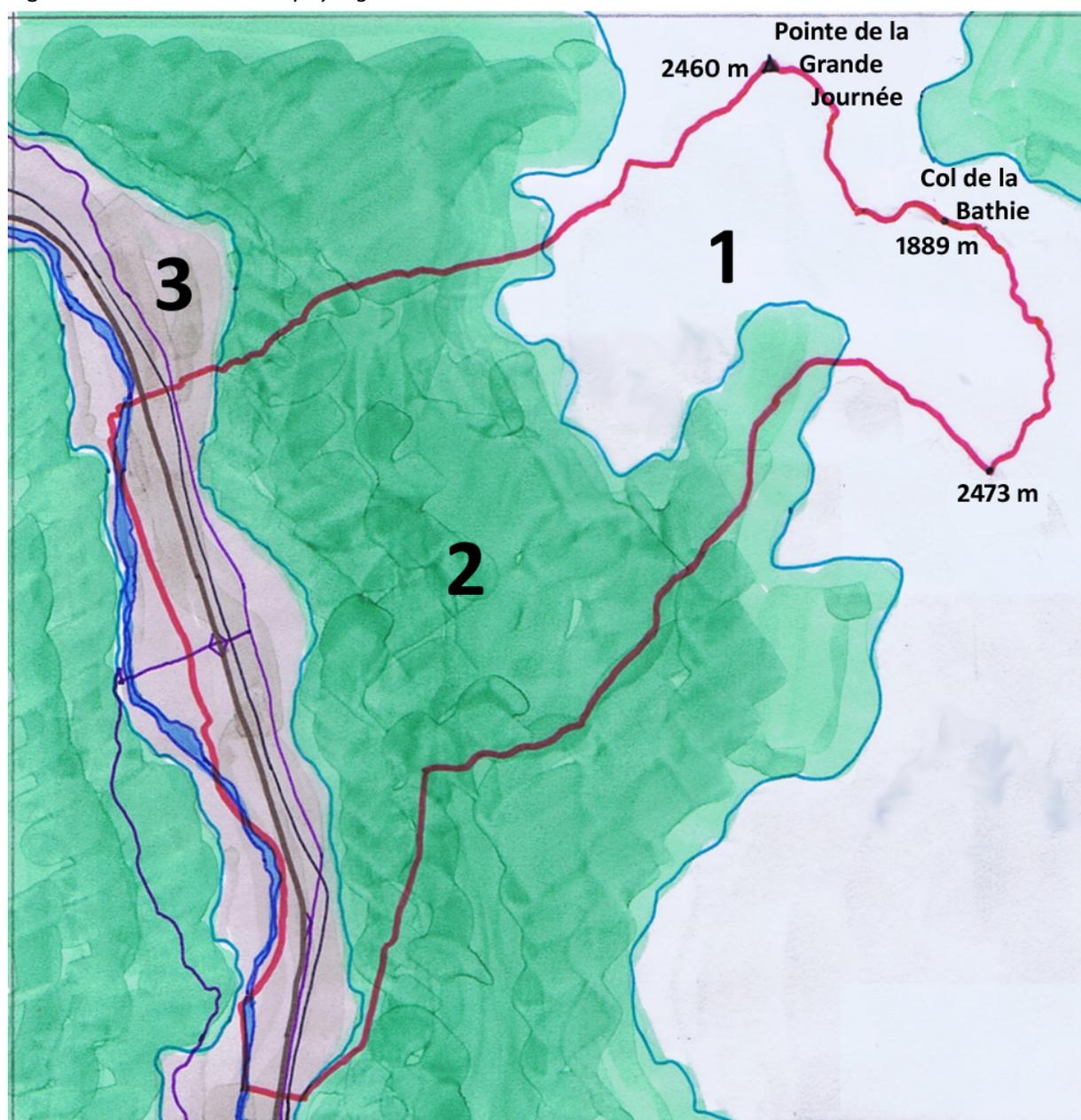
Le territoire communal appartient à l'unité paysagère de la Basse Tarentaise qui se caractérise par une vallée étroite sculptée par l'Isère et dominée à l'est par le massif du Beaufortain, à l'ouest par celui du Grand Arc. Les vues sont compartimentées longitudinalement dans le sens nord sud par le resserrement de la vallée au niveau des collines de Chantemerle au nord, et par le verrou de Cevins en limite sud de la commune. Les modelés du relief que sont les promontoires du château de Chantemerle à La Bâthie et l'oratoire de Notre-Dame-des-Neiges à Cevins constituent des points d'appel visuel du versant occidental du Beaufortain dont les sommets ne sont pas visibles depuis le fond de vallée.

### 2.4.1 Les entités paysagères bâthiolaines

Les entités paysagères sont très sectorisées et se superposent avec beaucoup de justesse au relief. Ce dernier est un élément déterminant qui définit les entités et composantes du territoire bâthiolain. Ainsi, se lit facilement l'organisation du territoire depuis les alpages sommitaux de la pointe de la Grande Journée et de la Légette du Grand Mont jusqu'au lit de l'Isère :

- une entité de haute montagne au-delà de 1500 – 1600 m d'altitude. Cette entité est occupée par des pelouses utilisées comme alpages. Quelques chalets témoignent de l'utilisation agricole de cet espace. La roche est très présente sur les sommets accidentés ainsi que l'eau sous forme de petits lacs d'altitude dans les creux ;
- une entité de versant dominée par une forêt mixte de feuillus et de conifères. Cette entité est ponctuée de replats dégagés utilisés par l'agriculture et par de petits groupes d'habitat. Biorges, qui occupe un belvédère au-dessus du château de Chantemerle, est le seul hameau habité de manière permanente de cette entité ;
- une entité de vallée fragmentée par l'Isère et les grandes infrastructures : la RN 90 et la voie ferrée. Cette entité, la plus petite en taille et très étroite, concentre l'essentiel des occupations humaines : agriculture, économie, transport et habitat en pied de versant.

Figure 5. Les entités paysagères de La Bâthie



1	La haute montagne	3	La plaine
2	Les versants		Limite communale

#### 2.4.2 Les paysages naturels

Les paysages naturels se concentrent dans les entités de la haute montagne et du versant. Ils sont présents à l'état de reliquat dans la vallée.

## **La haute montagne**

Cette entité se découvre à pied depuis La Bâthie à partir des chalets de la Montagne des Prés (1500 m) mais surtout depuis les chalets de Bellachat (1820 m) et de la Rivoire (1530 m) et aussi depuis Beaufort-sur-Doron via le col de la Bâthie. Ces accès uniquement pédestre expliquent l'état de préservation tout à fait exceptionnel de cette entité qui n'a connu aucune transformation récente et conserve une qualité remarquable comme une dimension patrimoniale évidente<sup>4</sup> qui justifie pleinement le classement au titre des sites du versant tarin du Grand Mont (communes de La Bâthie, Cevins).



*Piste d'alpage avant le col, seule transformation récente du site coté Tarentaise.*



*Les ardoisières de La Bâthie (à gauche) et de Cevins (à droite).*



*Le col de la Bâthie qui offre un point de vue remarquable sur le massif du Mont Blanc*

---

<sup>4</sup> *Le versant tarin du Grand-Mont – Projet de classement au titre des sites. DREAL Rhône Alpes décembre 2011 - Olivier Pasquet, architecte-géographe.*



### **Le versant occidental du Beaufortain**

Cette entité s'étage de 400 à 1500-1600 m. C'est une unité essentiellement forestière entrecoupée de pâtures et de hameaux dont l'occupation n'est pas permanente à l'exception de celui de Biorges.

Elle est desservie par la RD 65 qui se subdivise, à partir du hameau de Bren, en routes et pistes communales carrossables particulièrement longues qui desservent les alpages. La RD 65 rejoint la RD 990 au nord du bourg par la rue Jules Renard.



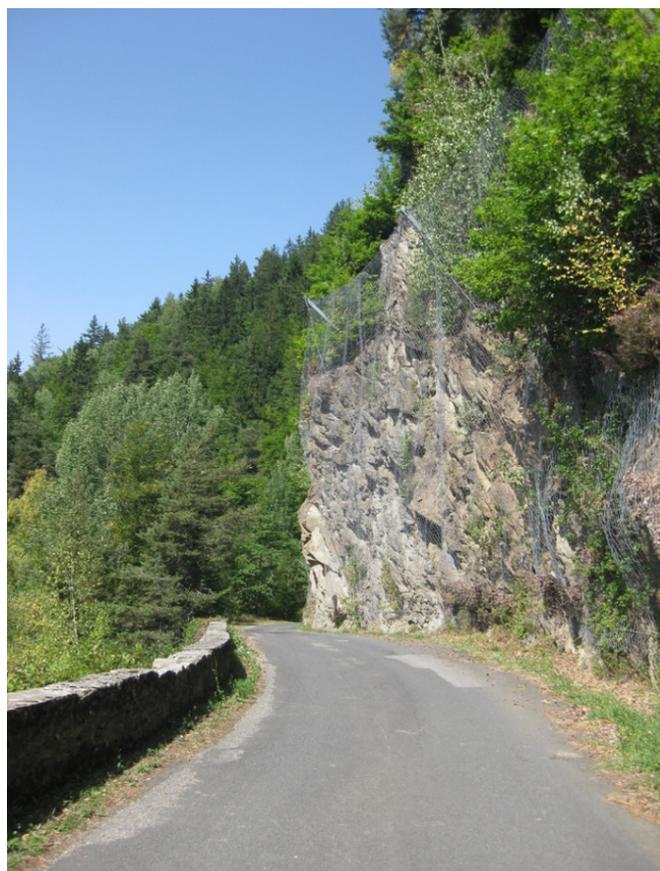
*En montant les vues sur les sommets apparaissent, au second plan les anciennes ardoisières.*



*Le fond de vallée étroite où l'on distingue l'Isère et sa ripisylve.*



*L'eau est abondante sur le versant et agrémente les paysages de proximité*



*Les routes sont pittoresques et offrent quelques panoramas intéressants*

La limite haute de cette unité comprend les chalets d'estive de la montagne des Prés et la forêt communale de Tétaz Bonnaz qui abrite une des plus belles hêtraies de France (cette forêt est incluse dans la proposition de classement au titre des sites).

Les espaces ouverts de pâtures de cette unité présentent un double enjeu, tout d'abord agricole mais aussi paysager car ils sont l'un des maillons interdépendants du système agropastoral, et entretiennent un paysage ouvert avec des vues tant sur les sommets que sur la vallée.

### 2.4.3 Les paysages agricoles de la vallée

Les paysages agricoles de la vallée sont ouverts, laissant filer les vues sur les piémonts boisés des massifs du Beaufortain et du Grand Arc. Ils sont majoritairement composés de pâtures, l'élevage étant l'activité agricole principale. Ces pâtures, rarement ponctuées d'alignements ou de bosquets, composent un premier plan homogène dans les perceptions du grand paysage.

Aux abords des hameaux, le paysage se diversifie, l'interface entre les habitations et l'agriculture étant traditionnellement occupée par des jardins vivriers ou des vergers. Cette interface se raréfie malheureusement au profit de haies opaques créant des masques incompatibles avec le caractère rural, ou d'espaces verts banals exigeant moins d'entretien.



*Le paysage de la vallée : des pâtures avec des alignements d'arbres ou la forêt débordant des versants*



*Jardins et arbres fruitiers aux abords de Saint-Didier*

*Vergers à Langon*

#### 2.4.4 Les paysages bâtis

##### ***Densité, forme et implantation des constructions dans les noyaux bâtis anciens***

Le bâti ancien est groupé et imbriqué, ses formes sont simples et massives. L'impression de densité bâtie peut être renforcée sur le piedmont par l'étagement des constructions dans la pente. L'économie de moyens de l'époque minimisait les terrassements et par voie de conséquence leur impact néfaste sur le paysage. Mais dans la plupart des cas, les constructions se situant sur des terrains de faible pente, la densité ressentie provient de l'alignement des constructions sur la rue, ou de leur faible recul, et de leur groupement en une entité mitoyenne pouvant comporter une dizaine d'éléments en englobant les annexes.



*Extrémité de la rue Lamartine : la densité ressentie est due à l'imbrication du bâti et à son alignement en un point sur la rue*



*Imbrication du bâti rue Elsa Triolet et absence de limite formalisée entre l'espace privé et public qui permet dans cet exemple le stationnement*



*Rue Ambroise Paré : orientation orthogonale des constructions par rapport à la rue, accès directs à l'espace public et transparence des jardins*



*Rue Lamartine : les constructions forment un angle voisin de 45° avec la rue et sont alignées en général en un point. Le triangle privé ainsi formé appartient au paysage public et crée une diversité intéressante de l'emprise visuelle de la rue du fait de la discrétion de sa limite avec cette dernière*



*Les constructions suivent la pente de la rue Victor Hugo*



*Un exemple d'insertion dans la pente à Biorges*

### **Densité, forme et implantation des constructions dans les tissus récents**

La densité, la forme et l'implantation des tissus construits après 1950 diffèrent selon le type d'habitat avec toutefois un point en commun : des implantations en retrait des voies publiques et des limites séparatives, ce qui nuit à la densité ressentie par rapport à celle des groupements anciens et ce, même si les hauteurs sont plus importantes.

Pour l'habitat pavillonnaire, la densité qui en résulte est faible même si au fil du temps la taille des parcelles diminue. Les constructions participent peu au paysage urbain du fait de leur faible hauteur et de leur implantation en milieu de parcelle. Dans ces tissus le traitement des limites de parcelle prend beaucoup d'importance, c'est lui qui est perçu depuis l'espace public.



*Les tissus pavillonnaires entre le chef-lieu et Arbine : implantations en retrait et milieu de parcelle. Les haies et clôtures sont plus importantes que les constructions dans les perceptions.*



*Entre les rues Antoine Favre et Louis Armand, l'absence de voie publique aboutit à une prolifération des accès et des voies de dessertes privées qui gaspille le foncier.*

Pour l'habitat groupé, collectif et intermédiaire, les implantations sont rarement aléatoires comme dans les tissus pavillonnaires, l'orientation des bâtiments est organisée par rapport à la voie publique :

- de manière très homogène comme dans le cas de la cité EDF avec l'ensemble des constructions implantées à 45° par rapport à la rue André Ampère ;
- parallèle et/ou perpendiculaire comme c'est le cas pour le pôle médical et les logements attenants et l'exemple situé à Arbine illustré ci-après.



*La cité EDF construite dans les années 1960 s'inspire de l'implantation des groupements anciens, le retrait de la voie publique en plus. C'est un ensemble homogène de maisons groupées implantées à 45° et dont les limites laissent passer les vues*



*Ensemble de logements intermédiaires et collectifs à l'entrée du chef-lieu qui abrite le pôle médical. Un épannelage des hauteurs adaptée à une densification du chef-lieu mais un choix d'implantation très en retrait peu propice à l'urbanité de la rue Louis Armand et qui laisse les parkings au premier plan des perceptions.*



*Une densité adaptée à Arbin pour cette petite opération de maisons groupées et de logements intermédiaires. L'implantation à la perpendiculaire de la voie publique donne de l'épaisseur et dégage des jardins pour tous au sud, le revers nord consacré à la desserte et au stationnement étant moins attrayant.*

### **L'importance des toitures**

Du fait de leur pente traditionnellement proche de 45°, les toitures génèrent de grandes surfaces. Elles constituent ainsi une cinquième façade, importante dans les perceptions. La gamme de coloris des toitures traditionnelles est le gris ardoise. Le bac acier est très utilisé en réhabilitation et le rouge brique plutôt réservé à l'habitat pavillonnaire.

Les toitures traditionnelles sont majoritairement à deux pans avec croupe, plus rarement à quatre pans. Elles peuvent comporter de profonds avant-toits sur la façade sud, avant-toits qui abritent l'entrée, des balcons ou des escaliers donnant sur la rue. Des exemples remarquables de ces types de toits se trouvent sur l'ensemble de la commune.



*Deux exemples d'avant-toits remarquables rue des Lilas à Langon.*

### **Le traitement des limites**

Dans les tissus anciens, la plupart des limites ne sont pas formalisées, les constructions, lorsqu'elles sont à l'écart d'une voie à grande circulation, s'ouvrent directement sur l'espace public, les jardins sont ouverts sur la rue dont ils élargissent et enrichissent les perceptions.

Lorsqu'il y a une clôture ou un mur, la perméabilité des espaces est préservée en raison de leur faible hauteur et de leur transparence.

Ce traitement discret de la limite, cette ouverture sur l'espace public est une caractéristique essentielle en milieu rural qui au-delà de la simple relation visuelle correspond à un mode de vie et établit une certaine forme de relation sociale.

L'évolution vers le « chacun chez soi » avec la fermeture des parcelles par des haies hautes et persistantes conduit à une banalisation du paysage par la perte de repères. Elle est également présente à La Bâthie dans certains tissus pavillonnaires mais demeure encore minoritaire. Les limites des tissus pavillonnaires, si elles perdent en transparence par rapport à celles des tissus anciens, sont en général d'une hauteur qui laisse passer la vue du piéton et maintient la relation visuelle.



*Exemple de jardin potager ouvert sur la rue à Langon*



*La clôture transparente n'isole pas le bâti du paysage public à Arbine*



*Un exemple de muraille verte qui empêche toute visibilité proche et constitue également un masque sur le grand paysage.*



*Un exemple de limites jardinées ouvertes côté droit de la rue Paul Girod, partiellement fermées côté gauche.*

### **Le végétal et l'eau très présents**

Les nombreux ruisseaux et torrents issus du versant occidental du Beaufortain ne sont pas étrangers au choix d'implantation de certains villages et hameaux. Ainsi Chantemerle avec le ruisseau des Vignettes, Saint-Didier avec celui des Biorges, le chef-lieu avec le ruisseau de Gubigny et l'usine d'Arbine autour du nant de Bénéant. Depuis longtemps l'homme capte l'eau à La Bâthie et aujourd'hui encore un vaste réseau alimente les bassins présents sur le territoire.

Ces bassins, dont certains ont la particularité d'être alimenté par deux réseaux et possèdent une double colonne, et le cours de certains ruisseaux lorsqu'ils sont visibles, confèrent à la commune une identité singulière autour de la musique de l'eau. On peut regretter que cette richesse soit parfois détournée de son usage et perde son sens ou soit masquée : transformation de bassins en jardinière, busage des ruisseaux.



*Le ruisseau de Gubigny confère un véritable air champêtre à certaines portions de la rue Jules Renard.*



*Le nant de Bénéant principal affluent de l'Isère à La Bâthie et dont le cours est très artificialisé.*

Le végétal est très présent dans les tissus bâtis. Dans les hameaux et les tissus anciens, le regroupement du bâti permet de dégager de larges espaces pour les jardins traditionnellement potagers, les plus beaux exemples se trouvent à Langon. Au chef-lieu, le centre géographique est LA BÂTHIE (73540) – PLU – RAPPORT DE PRÉSENTATION, ANNEXE DIAGNOSTIC - «approbation» 3 mars 2020 p. 27

en réalité constitué de jardins enfermés à l'intérieur d'un grand îlot bâti sur les bords des rues Lamartine, Sand, Hugo et Armand.

Cette présence végétale se poursuit dans les secteurs pavillonnaires et c'est elle qui crée, avec le temps, une certaine unité entre des tissus bâtis très différents.



*Rue Louis Armand, des parcelles étroites exploitées en jardin vivrier.*



*Dans les tissus pavillonnaires le jardin est plus fréquemment un jardin d'agrément fleuri.*



*L'organisation traditionnelle rurale : un bâti groupé optimisant la surface des parcelles pour des jardins vivriers ouverts sur la rue.*

#### 2.4.5 Les entrées de ville

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement est à l'origine de l'intégration de la problématique des entrées de ville dans les documents d'urbanisme.

L'amendement Dupont qui a été introduit dans le code de l'urbanisme vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des infrastructures routières les plus importantes et incite les communes à une réflexion globale sur l'aménagement des abords de leurs principaux axes routiers.

La RN 90 est soumise à cette réglementation. Dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de la RN 90, toute urbanisation nouvelle située en dehors d'un espace urbanisé existant est interdite en l'absence d'une étude particulière justifiant que le projet envisagé prend en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, urbaine et paysagère du site.

La zone commerciale du Château offre une vitrine organisée sur la RN 90 même si on peut regretter une végétalisation *a minima*. Cette partie nord de la commune est la plus visible depuis la RN 90. Ensuite, la position en remblais de l'infrastructure, la présence de végétation, ou le remblai de la voie ferrée au sud, font que les différents villages de la vallée de La Bâthie sont peu vus depuis cet axe. Le véritable axe de découverte de la commune est la RD 990.

Les séquences d'approche de la RD 990 sont de qualité du fait de l'occupation agricole des sols par des pâtures qui mettent en valeur les reliefs environnants et les fronts bâtis constitués des hameaux. Ainsi les approches par la rue des Chevaliers au nord, et la rue des Noyers au sud constituent de belles séquences à préserver. À partir de la rue des Boutons d'Or cette lisibilité est perturbée par une implantation d'activité isolée et la dilution des constructions au bas de la rue des Gentianes, le même phénomène s'observe au bas de la rue Jules Renard. Ainsi l'espace en creux des Carrons qui sépare le chef-lieu de l'ensemble Prulliet et Saint-Didier souffre de l'absence de fronts bâtis cohérents ou d'une transition claire avec l'espace agricole. Le même phénomène s'observe au sud d'Arbine avec quelques constructions en avant du village en pied de versant et en bordure de la RD 990, et à l'ouest de Langon en bordure des rues des Thuyas et de l'érable.

Afin de préserver la lisibilité du territoire il convient de stopper cette avancée non organisée des constructions le long des voies et dans l'espace agricole, et de constituer des fronts bâtis ou des limites cohérentes (une voie, un chemin, un alignement d'arbres par exemple). Ainsi les espaces agricoles en creux qui séparent les entités de Chantemerle (avec la cité EDF), Saint-Didier-Prulliet, le chef-lieu, Arbine et Langon doivent être préservés car ils sont essentiels pour le maintien de l'identité des villages de la vallée.



*L'entrée de ville principale par la rue Favre est marquée par un bâti resserré mais le déficit d'aménagement de l'espace public est un obstacle à la qualité et la lisibilité de cette entrée.*



*Croisement rue Armand et Favre, la faible densité et les reculs importants des constructions sont inadaptés dans ce secteur de centre bourg.*



*Entrée nord rue des Boutons d'Or, l'implantation en limites séparatives, le faible recul et l'alignement des clôtures annoncent le bourg en rive droite, tandis que la rive gauche n'est pas définie et contraste brutalement avec l'opération existante qui lui fait suite.*



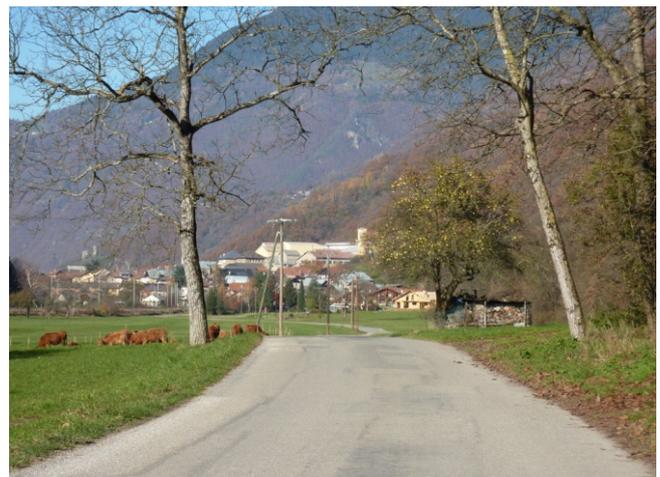
*Les Carrons : une vaste coupure verte aux limites floues entre St Didier et le chef-lieu*



*Cette coupure est le dernier espace agricole qui marque la séparation entre le chef-lieu et Arbine*



*A la sortie sud d'Arbine, une vaste coupure composée de pâtures précède le hameau de Langon*



*Au nord de Langon, la même coupure vue en direction d'Arbine. Les constructions à droite grignotent les terres agricoles et rendent imprécise la limite sud d'Arbine*

La problématique des entrées dans le village s'analyse également au regard de la qualité et de la lisibilité des séquences urbaines d'entrée de ville. La rue Louis Armand est de ce point de vue très hétérogène : après une porte d'entrée signalée par des commerces et le pôle médical, la séquence suivante entre la rue Favre et la rue Lamartine est d'une densité faible, avec des reculs souvent importants, ce qui n'est pas en cohérence avec sa situation centrale dans le bourg. La rue Favre, séquence principale d'entrée se signale par des espaces publics mal définis et peu qualitatifs mais le bâti assez imposant qui la borde forme clairement la porte d'entrée ouest du bourg. Au sud d'Arbine la limite village – espaces agricoles est floue, elle est de plus rendue difficile par le croisement entre la RD 990, la rue des Noyers et le passage à niveau.

#### 2.4.6 Le cadrage du SCoT Arlysère

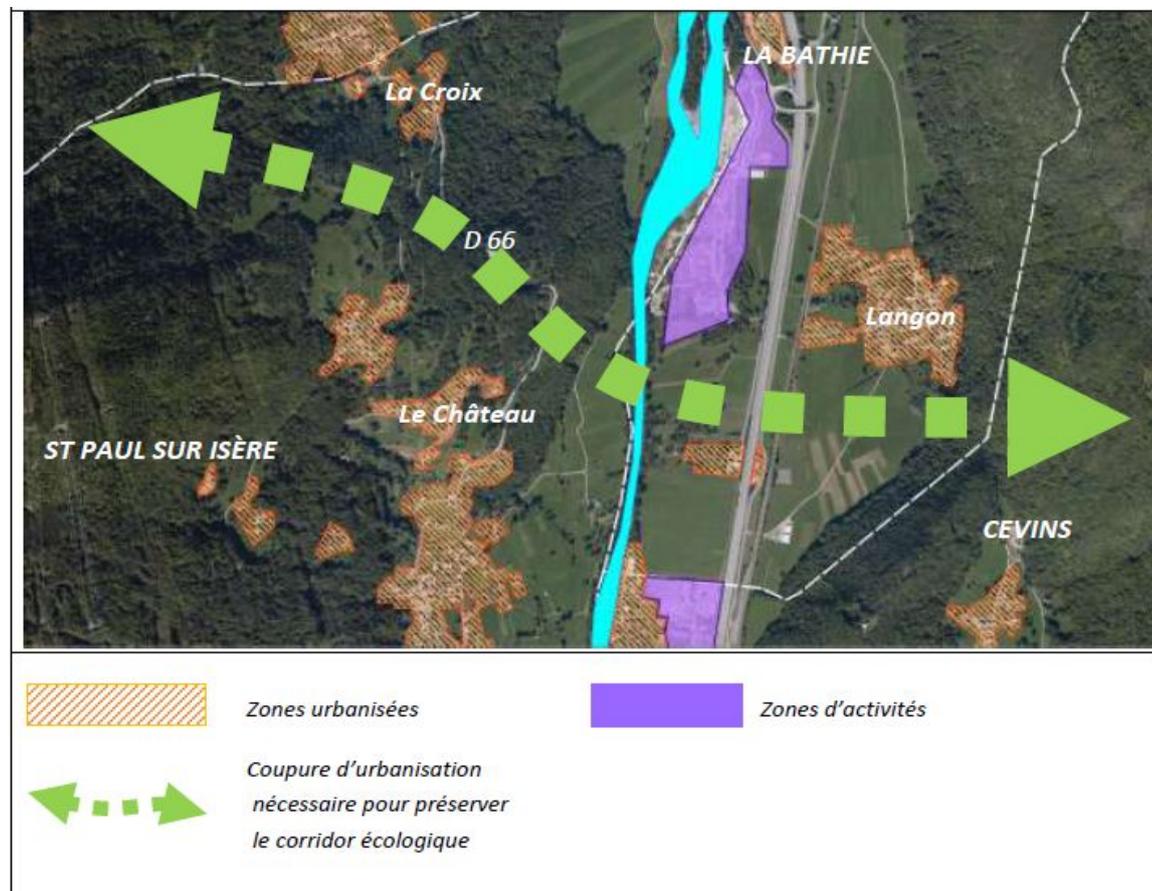
Le SCoT d'Arlysère précise dans le document d'orientations générales (DOG) que « *les espaces naturels, agricoles et les paysages ne sont pas considérés comme des réserves foncières pour l'urbanisation mais comme de véritables armatures qui structurent le territoire et assurent la pérennité de son attractivité. En découle le principe général suivant que les espaces naturels et agricoles ne sont pas ouverts à l'urbanisation.* »

En matière de préservation et de valorisation des espaces naturels et agricoles et des paysages, le SCoT distingue plusieurs axes intéressants La Bâthie :

##### 1/Préserver les milieux naturels inscrits dans la logique de corridors écologiques

Le SCoT d'Arlysère identifie douze corridors biologiques à préserver, pour relier entre eux les cœurs de massifs et les zones humides et milieux alluviaux de la vallée, réservoirs ou cœurs de biodiversité dont celui de Cevins, La Bâthie, Saint-Paul-sur-Isère.

Figure 7. Coupure d'urbanisation entre La Bâthie et Cevins



Source : DOG du SCoT Arlysère

Le SCoT précise que ce corridor constitue l'une des dernières fenêtres non urbanisées de la Basse Tarentaise et que son maintien nécessite la délimitation précise de coupures d'urbanisation destinées à empêcher les secteurs urbanisés de faire leur jonction au sud du hameau de Langon sur la commune de La Bâthie.

## 2/ Préserver les autres espaces à valeur paysagère

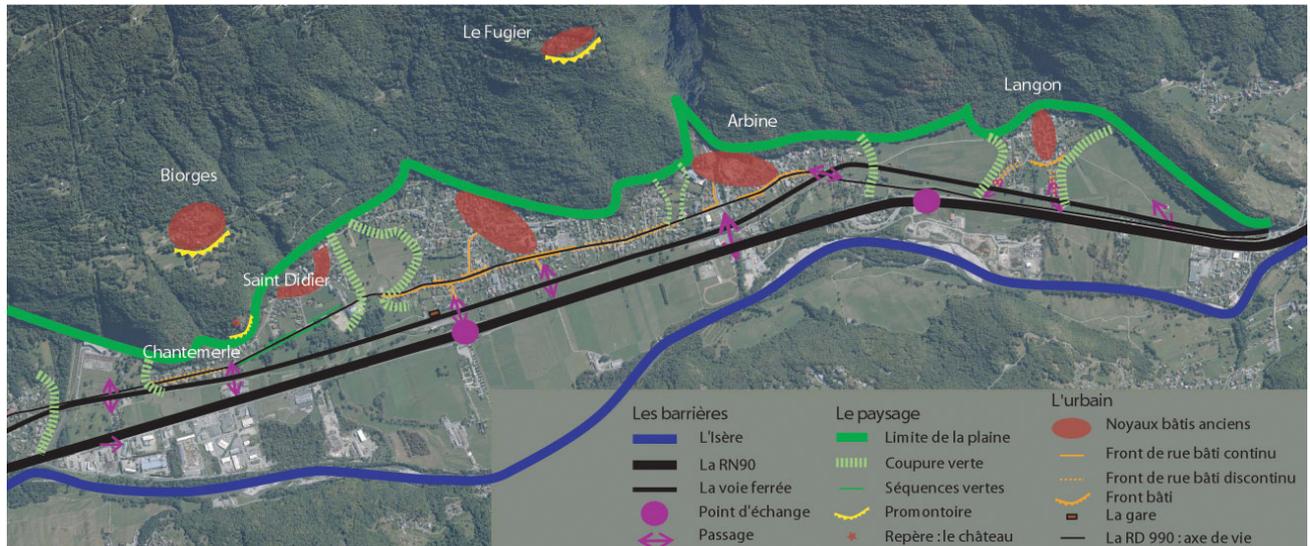
L'objectif pour les plaines agricoles est de protéger les espaces sans signe urbain, de structurer et qualifier l'espace mité. Les recommandations pour la mise en œuvre de l'objectif sont de rendre inconstructible les espaces exempts de signe urbain au bénéfice de l'agriculture et qualifier l'espace mité en resserrant l'enveloppe urbaine.

## 3/ Qualifier les paysages urbains, préserver leur identité

Le DOG met un accent particulier sur trois catégories de paysages urbains :

- les entrées de ville pour lesquelles les prescriptions sont de qualifier par la réalisation d'aménagements urbains spécifiques de qualité la transition entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis des entrées de ville ;
- les façades des infrastructures de transit du territoire à aménager de façon à ce qu'elles participent à qualité du territoire par le maintien de points de vue dégagés vers les grands paysages et les points de repères du territoire ;
- les franges urbaines, interfaces entre bourgs et campagne, qui donneront lieu à des aménagements paysagers et urbains en cohérence avec les typologies villageoises, et la valorisation des séquences d'entrées de bourgs.

### 2.4.7 Synthèse en matière de paysage, patrimoine et développement urbain



- Le fond de vallée concentre tous les enjeux
  - L'agriculture
  - Les infrastructures et les réseaux
  - Les territoires habités et économiques
- Il est fractionné en lanières nord sud de part et d'autre de la véritable coupure qu'est la RN 90, à l'ouest agriculture et activités économiques, à l'est l'habitat et les fonctions urbaines. Il est clairement délimité par le pied de versant et l'Isère.
- L'habitat traditionnellement implanté en pied de versant se dilue progressivement vers l'ouest et entre le bourg et Arbine.

- La RD 990 est l'axe qui relie les différents lieux de vie, elle traverse trois séquences habitées interrompues par des séquences vertes :
  - Séquence de Chantemerle
  - Séquence centrale du bourg
  - Séquence d'Arbine.
- Les hameaux de Saint-Didier et de Langon sont en retrait.

#### 2.4.8 Enjeux en matière de paysage, patrimoine et développement urbain

Les enjeux des entités de haute montagne et du versant sont de :

- pérenniser l'usage agropastoral des alpages et des pâtures du versant,
- développer un tourisme doux et de soutenir le projet de classement au titre des sites,
- faciliter les aménagements liés à l'entretien de la forêt,
- veiller à maîtriser la rénovation des bâtiments d'estive.

Les enjeux de l'entité de la vallée sont de :

- préserver autant que possible les entités agricoles particulièrement les coupures vertes entre les différents villages de la vallée et le bourg,
- contenir les franges bâties de Chantemerle, St Didier, Arbine et Langon, d'organiser la lisibilité de la limite nord du bourg,
- densifier et organiser les séquences bâties centrales peu lisibles notamment la rue Louis Armand entre la rue Favre et la rue Lamartine,
- préserver les caractéristiques du bâti des noyaux anciens et les prolonger dans les opérations futures en portant une attention particulière à l'implantation du bâti, au rapport à l'espace public et au traitement des limites.

### 3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE

#### 3.1 Préambule

Dans ce chapitre les données INSEE concernant La Bâthie sont comparées à celle de l'unité urbaine, ou agglomération, à laquelle appartient la commune. La notion d'unité urbaine est définie comme suit par l'INSEE :

« La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicomcommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. »

La commune de La Bâthie appartient à l'unité urbaine d'Albertville avec les communes de Césarches, Cléry, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Pallud, Plancherine, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Vital, Notre-Dame-des-Millières, Mercury, Montaille, Monthion, Tournon, Tours-en-Savoie, Venthon, Verrens-Arvey.

Figure 8. L'unité urbaine d'Albertville par rapport aux intercommunalités



## 3.2 La population dans son ensemble

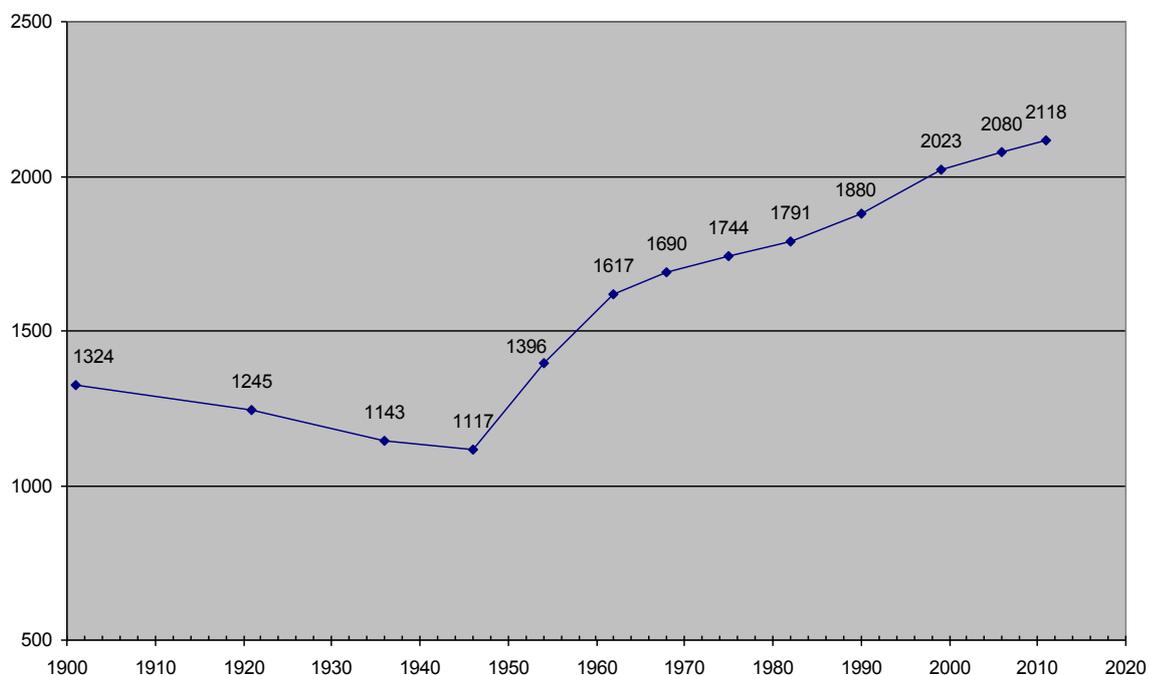
### 3.2.1 Evolution de long terme

Depuis 110 ans la population de la Bâthie a connu trois périodes :

- du début du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, une période de décroissance lente. La commune perd 16% de sa population en 45 ans, phénomène pouvant s'expliquer par la première vague d'exode rural en France, première vague affectant les territoires difficiles à exploiter ;
- entre 1946 et 1962, une période de croissance brutale. La population augmente de 45% en seulement 16 ans ;
- depuis 1962, une croissance régulière. La population progresse de 30% en un peu moins de 50 ans soit un taux de croissance annuel moyen de 0,55%.

Le cap des 2000 habitants est passé à la fin des années 1990.

Figure 9. Evolution de la population de la Bâthie entre 1901 et 2011



Source Insee

### 3.2.2 Evolution récente

Au cours des 40 dernières années (1968-2009), la population française a augmenté de 25%, celle du département de la Savoie de 42%, celle de La Bâthie de 25%.

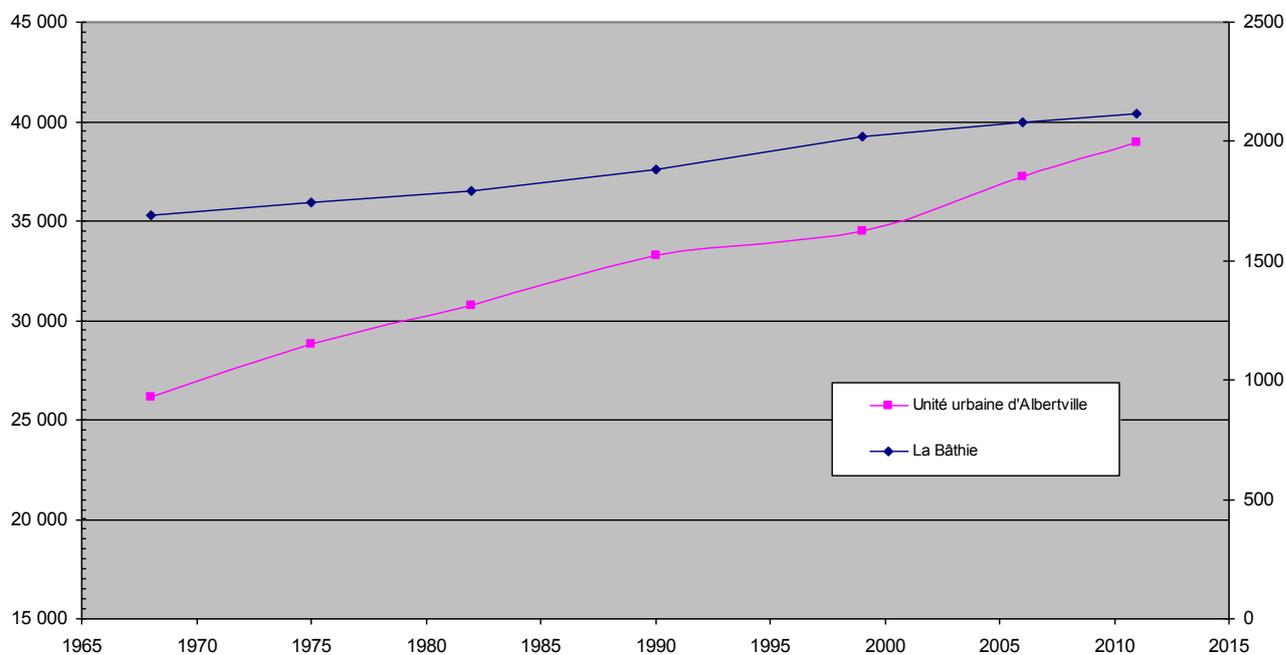
La croissance de l'unité urbaine d'Albertville a augmenté sur la même période de 48%. La Bâthie est donc insérée dans un contexte local dynamique, dont la croissance démographique est supérieure à celle du département de la Savoie, ce dernier étant lui-même très supérieur à la moyenne nationale. La commune, avec un rythme de croissance identique à la moyenne nationale des 40 dernières années, se démarque de son environnement.

Ainsi en 2011 la population communale représente 5,4% de celle de l'unité urbaine d'Albertville, contre 6,5% à la fin des années 1960. La dynamique démographique de la commune est plus faible

que celle de l'unité urbaine, en conséquence son poids démographique diminue au sein de celle-ci.

La figure ci-après illustre ce propos, sur la période 1968-2011, le taux de croissance annuel moyen de la population de l'unité urbaine est plus de deux fois supérieur au taux de croissance moyen de la population de La Bâthie.

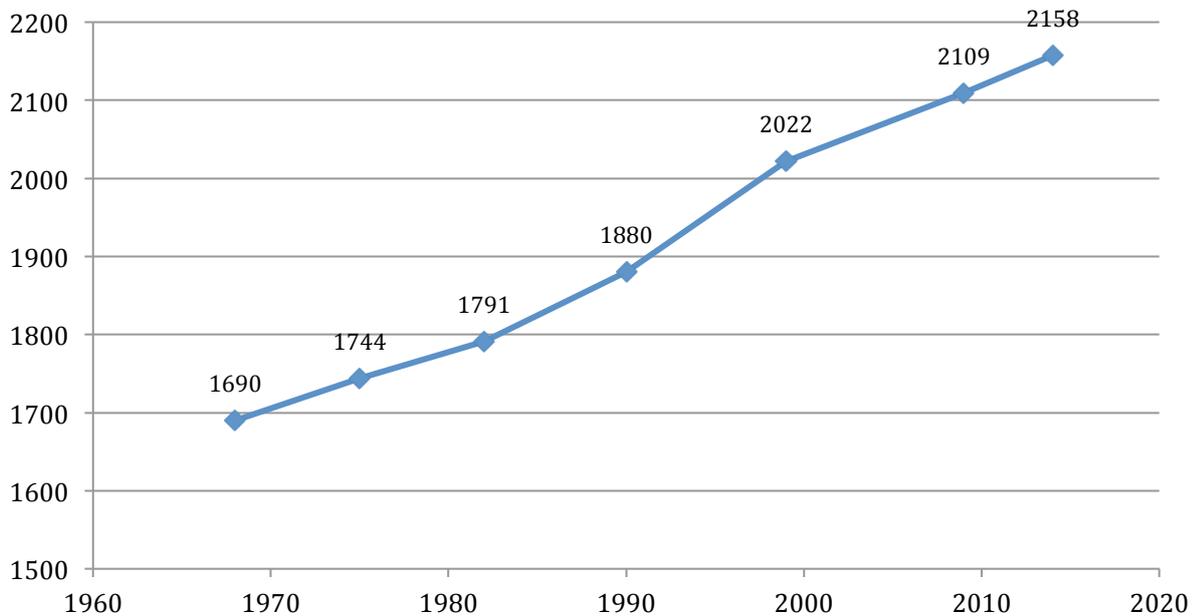
Figure 10. *Évolution de la population communale et de l'unité urbaine*



	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	
Population communale	1690	1744	1791	1880	2023	2080	2118	
Population de l'unité urbaine	26 158	28 820	30 735	33 299	34 530	37 211	38 934	
	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2006	2006-2011	<b>1968-2011</b>
Taux de croissance annuel de la population communale	0,74%	0,45%	0,38%	0,61%	0,82%	0,40%	0,36%	<b>0,45%</b>
Taux de croissance annuel de la population de l'unité urbaine		1,39%	0,92%	1,01%	0,40%	1,07%	0,91%	<b>0,93%</b>

Source Insee

Figure 11. *Évolution de la population entre 1968 et 2014*

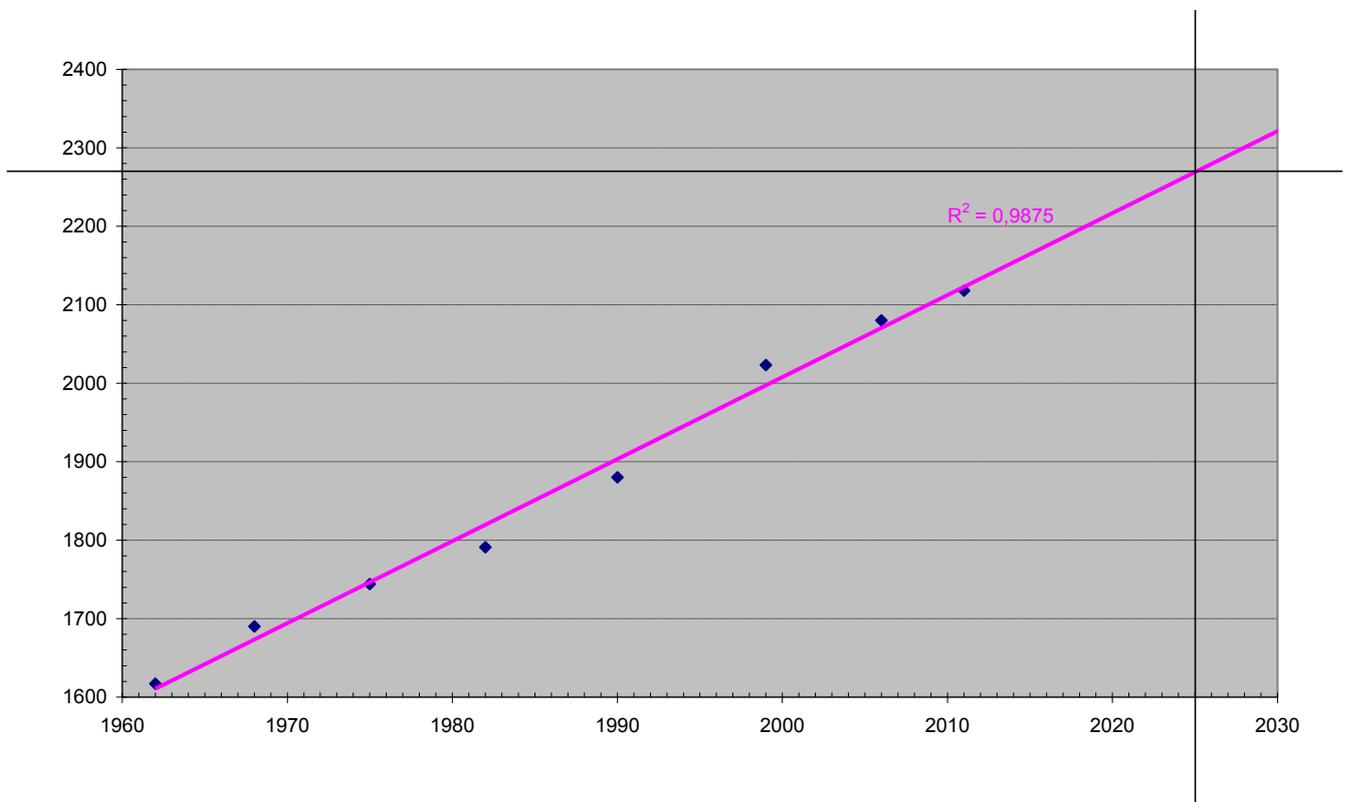


Source Insee

### 3.2.3 Prévisions démographiques à l'échéance du PLU

L'évolution démographique suivant la tendance des 49 dernières années se situe autour de 2270 habitants à l'échéance 2025, soit environ 150 habitants de plus qu'en 2011 et près de 11 habitants supplémentaires/an. Sur la période 1999-2014 l'augmentation de population n'est que de 9 habitants supplémentaires/an.

Figure 12. Prévisions démographiques à l'échéance 2025



D'après source Insee

### 3.2.4 Les sources de la croissance démographique

La participation du solde naturel dans la variation annuelle moyenne de la population de La Bâthie croît jusqu'en 1990 et décroît depuis pour être négative sur la dernière période 2009-2014. C'est le solde apparent des entrées sorties qui est le principal moteur de la croissance démographique communale depuis 1990 (cf tableau ci-après).

Au niveau de l'unité urbaine les contributions du solde naturel et du solde apparent des entrées et sorties dans la croissance de la population sont plus équilibrées.

La faiblesse de la contribution du solde naturel dans la croissance de la population de La Bâthie s'explique à la fois par un taux de natalité de 9,4‰ en 2014, plus faible que celui de l'unité urbaine même s'il semble se stabiliser depuis les années 1990 et par un taux de mortalité en augmentation depuis ces mêmes années 1990. Cette augmentation du taux de mortalité est une singularité tant par rapport à la tendance nationale, qu'à celle de l'unité urbaine à laquelle appartient La Bâthie.

Tableau 1. Origines de la croissance démographique de La Bâthie depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,5	+0,4	+0,6	+0,8	+0,4	+0,5
- due au solde naturel en %	+0,2	+0,4	+0,5	+0,3	+0,1	-0,20
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,3	+0,0	+0,1	+0,5	+0,3	+0,7
Taux de natalité (‰)	14,2	13,6	14,5	10,5	10,8	9,4
Taux de mortalité (‰)	12,6	10,0	9,7	7,7	9,4	11,6

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2014 exploitations principales - État civil.

Tableau 2. Origines de la croissance démographique de l'unité urbaine depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,4	+0,9	+1,0	+0,4	+1,1	+0,9
- due au solde naturel en %	+0,7	+0,5	+0,5	+0,4	+0,3	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,7	+0,4	+0,5	+0,0	+0,7	+0,5
Taux de natalité (‰)	16,4	14,6	13,8	12,1	11,9	12,5
Taux de mortalité (‰)	9,4	9,1	8,5	8,3	8,5	8,0

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales - État civil.

### 3.3 Structure de la population

#### 3.3.1 Équilibre des sexes et tranches d'âge

En 2011 la tranche d'âge 45-59 ans représente presque le quart de la population bâthiolaine, elle est plus importante que dans l'unité urbaine (21,3%). Les tendances entre la population de la Bâthie et celle de l'unité urbaine sont quasiment les mêmes : légère augmentation de la tranche 0-

14 ans, diminution des tranches 15-29 et 30-44 ans, augmentation des tranches 60-74 et plus de 75 ans.

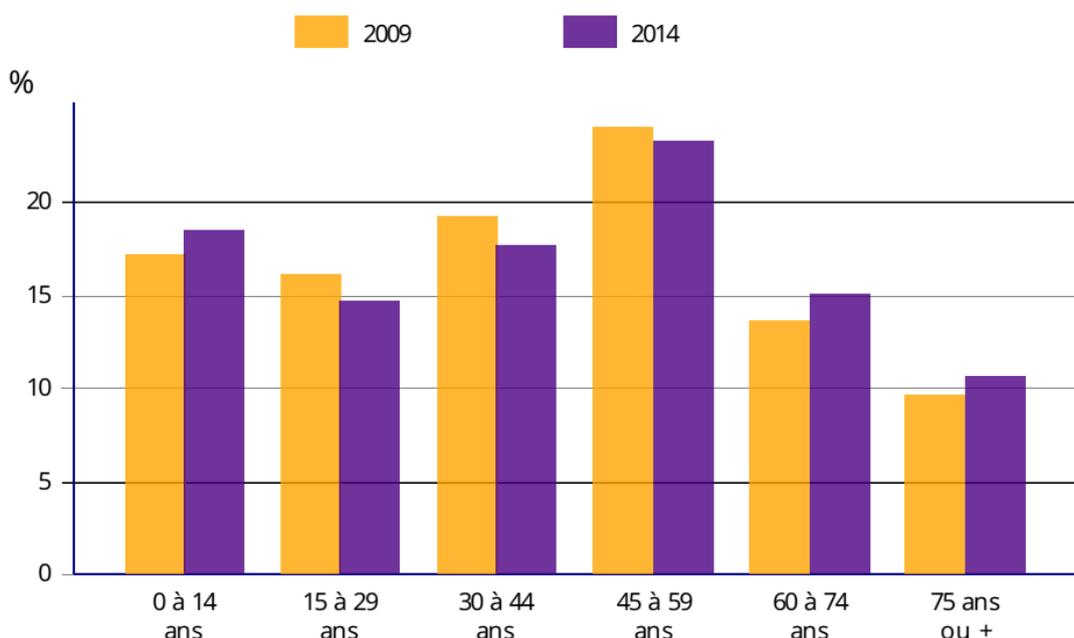
Entre 2006 et 2011 la part de la tranche d'âge 30-44 passe en-dessous des 20% à La Bâthie, c'est l'évolution la plus marquée. La part des moins de 20 ans avec 22,2% est plus faible que celle de l'unité urbaine qui est de 24,4% et ce sont les plus jeunes (moins de 14 ans) qui font la différence. La part des 45-59 est supérieure à celle de l'unité urbaine tandis que celle des plus de 65 ans est en revanche sensiblement égale pour la commune (17,7%) et l'aire urbaine (17,4%).

Ces évolutions indiquent que la population bâthiolaine vieillit : diminution des tranches d'âges de 15 à 44 ans et augmentation de toutes les tranches supérieures.

Par ailleurs le renouvellement des générations est insuffisant : la part des moins de 15 ans est trop faible et inférieure à celle de l'unité urbaine de rattachement.

Figure 13. Population par grandes tranches d'âges en valeur

### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

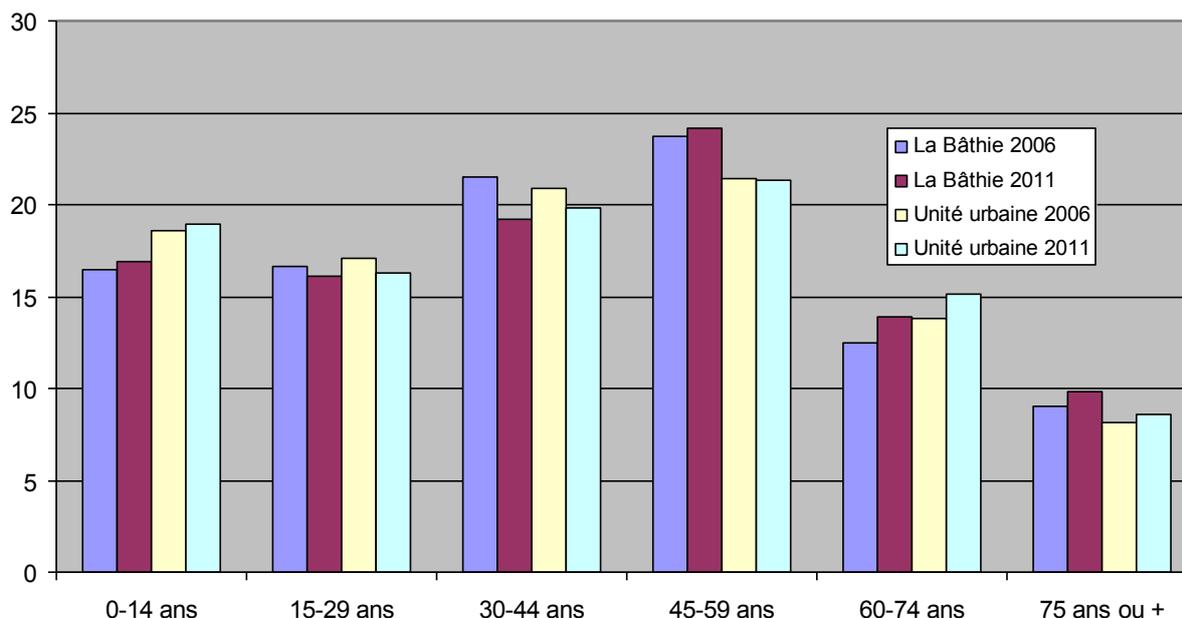


Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Le vieillissement de la population se confirme. En 2014 l'indice de vieillissement<sup>5</sup> est de 79,8 alors qu'il est de 90,8 pour Albertville

<sup>5</sup> L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées

Figure 14. Population par tranche d'âge en %



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

En 2014, les femmes représentent 51,4% de la population bâthiolaine pour 51% sur l'unité urbaine. Il y a un quasi équilibre des sexes à La Bâthie, avec des différences qui se compensent selon les tranches d'âges en faveur des hommes sur la population jeune active des 15-29 ans et en faveur des femmes sur les populations âgées de plus de 75 ans.

### 3.3.2 Les catégories socioprofessionnelles

Entre 1999 et 2011, la répartition de la population suivant les catégories professionnelles s'est profondément modifiée :

- les retraités ont augmenté fortement de 62%
- les ouvriers ont diminué de 17% et les personnes sans activité professionnelle de 35%
- les professions intermédiaires progressent de 37%

Ces tendances se retrouvent au niveau de l'unité urbaine où elles sont toutefois moins marquées.

La part des cadres est plus de deux fois moins importante à La Bâthie que dans l'unité urbaine (2,8% commune et 6% dans l'unité urbaine) ; celle des ouvriers et employés est plus importante (33,6% dans l'unité urbaine, 36,7% commune), celle des retraités également (29,6% commune, 28% unité urbaine).

Tableau 3. Population par sexe et âge en 2014

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 047</b>	<b>100,0</b>	<b>1 111</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	192	18,3	208	18,8
15 à 29 ans	170	16,2	148	13,3
30 à 44 ans	179	17,1	202	18,2
45 à 59 ans	257	24,5	245	22,1
60 à 74 ans	161	15,4	164	14,8

75 à 89 ans	81	7,8	119	10,7
90 ans ou plus	8	0,8	24	2,2
0 à 19 ans	246	23,5	263	23,7
20 à 64 ans	623	59,5	620	55,8
65 ans ou plus	178	17,0	228	20,5

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016

Figure 15. Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en % à la Bâthie

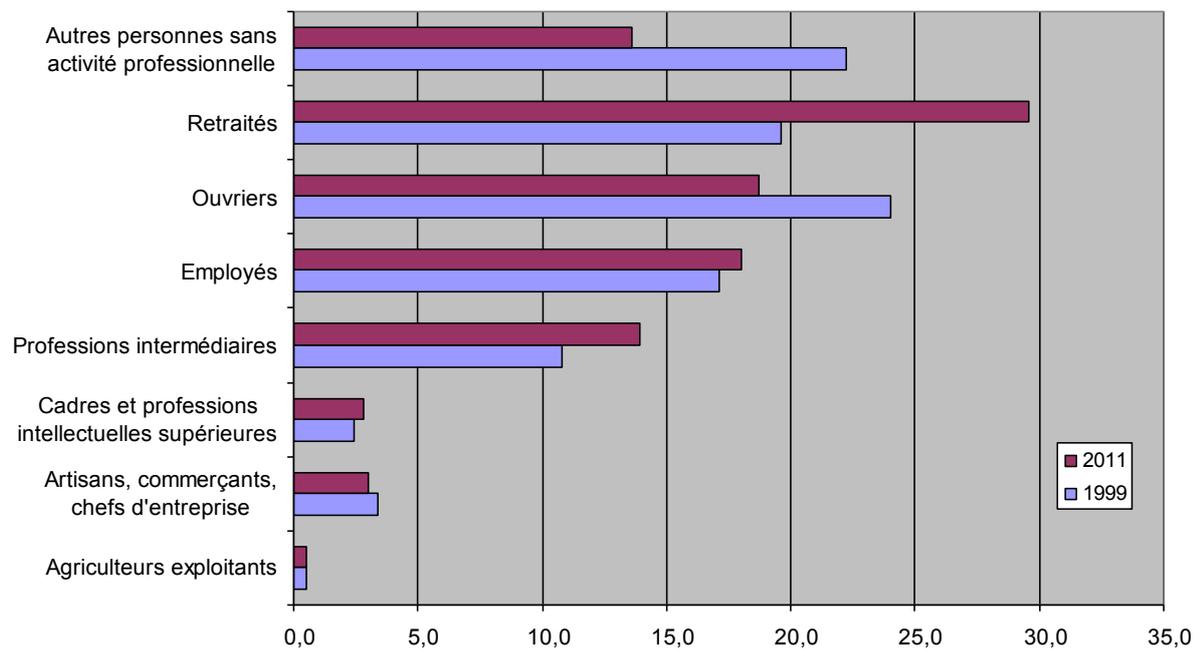


Tableau 4. Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2014

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 779</b>	<b>100,0</b>	<b>1 732</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	5	0,3	8	0,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	89	5,0	52	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	54	3,1	48	2,8
Professions intermédiaires	217	12,2	241	13,9
Employés	341	19,2	313	18,1
Ouvriers	286	16,1	325	18,8
Retraités	494	27,8	508	29,3
Autres personnes sans activité professionnelle	292	16,4	236	13,6

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires

En 2014 la part des retraités et autres personnes sans activité professionnelle continue d'augmenter et représente 36,4% de la population contre 34,4% en 2009.

Tableau 5. Population de l'unité urbaine de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

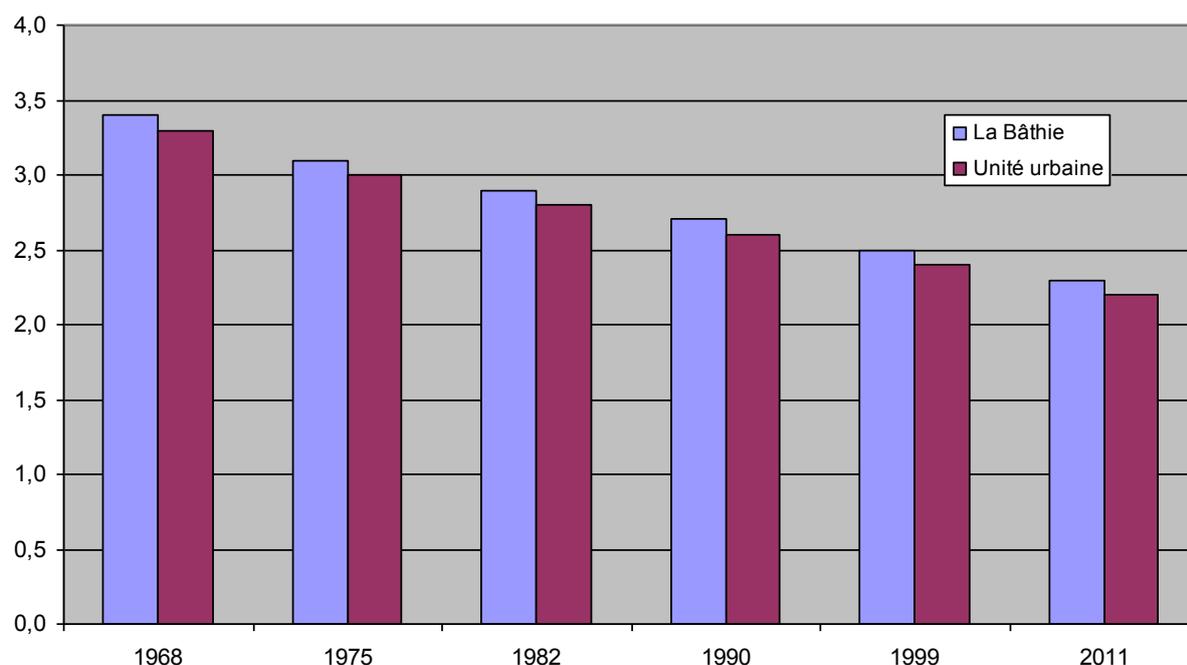
	2011	%	1999	%
Ensemble	31 571,0	100,0	27 587	100,0
Agriculteurs exploitants	95,0	0,3	125	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 254,0	4,0	1 259	4,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 902,0	6,0	1 181	4,3
Professions intermédiaires	4 468,0	14,2	3 456	12,5
Employés	5 510,0	17,5	4 561	16,5
Ouvriers	5 070,0	16,1	4 949	17,9
Retraités	8 842,0	28,0	5 998	21,7
Autres personnes sans activité professionnelle	4 432,0	14,0	6 058	22,0

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires

### 3.3.3 Les ménages

La taille des ménages décroît régulièrement depuis 1968 tant à La Bâthie que dans l'unité urbaine. En 2014, elle est de 2,3 personnes par ménage et demeure légèrement supérieure à celle de l'unité urbaine (2,2).

Figure 16. *Évolution de la taille des ménages*



La part des familles, si elle diminue, demeure supérieure, avec une part de 71%, à celle de l'unité urbaine (64%). Les familles monoparentales représentent moins de 7% des ménages et sont en diminution. Leur part est plus faible que dans l'unité urbaine où elles représentent en 2011 8,3% des ménages. En revanche, les ménages d'une personne progressent de 21% entre 1999 et 2011. En 2014, ils représentent 29% des ménages et une augmentation de 25% depuis 1999.

Les couples sans enfant progressent de 39% entre 1999 et 2011, ceux avec enfants diminuent de 11%. Cette évolution devrait s'accompagner d'une demande accrue en petits logements (du T1 au T3), cependant la tendance observée sur l'évolution de la taille des résidences principales est inverse (progression forte des T5, légère diminution des petits logements).

Tableau 6. *Évolution des ménages selon la structure familiale*

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2011	%	1999	%	2011	1999
<b>Ensemble</b>	<b>889</b>	<b>100,0</b>	<b>792</b>	<b>100,0</b>	<b>2 058</b>	<b>1 996</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>243</b>	<b>27,4</b>	<b>200</b>	<b>25,3</b>	<b>243</b>	<b>200</b>
- hommes seuls	128	14,4	96	12,1	128	96
- femmes seules	116	13,0	104	13,1	116	104
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>12</b>	<b>1,4</b>	<b>4</b>	<b>0,5</b>	<b>24</b>	<b>8</b>
<b>Ménages avec famille(s)</b>	<b>633</b>	<b>71,2</b>	<b>588</b>	<b>74,2</b>	<b>1 791</b>	<b>1 788</b>
<b>dont la famille principale est :</b>						
- un couple sans enfant	301	33,9	216	27,3	623	448
- un couple avec enfant(s)	271	30,5	304	38,4	1 018	1 168
- une famille monoparentale	61	6,8	68	8,6	150	172

Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires.

Tableau 7. Evolution des ménages selon la structure familiale entre 2009 et 2014

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2014	%	2009	%	2014	2009
<b>Ensemble</b>	<b>919</b>	<b>100,0</b>	<b>879</b>	<b>100,0</b>	<b>2 099</b>	<b>2 052</b>
<i>Ménages d'une personne</i>	267	29,0	237	26,9	267	237
<i>hommes seuls</i>	99	10,8	124	14,2	99	124
<i>femmes seules</i>	168	18,3	112	12,8	168	112
<i>Autres ménages sans famille</i>	15	1,6	12	1,4	30	24
<i>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</i>	637	69,4	630	71,7	1 802	1 791
<i>un couple sans enfant</i>	291	31,7	297	33,8	607	614
<i>un couple avec enfant(s)</i>	262	28,5	273	31,1	988	1 028
<i>une famille monoparentale</i>	84	9,1	60	6,8	207	149

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

En 2014, plus du quart des ménages (28,7%) habitent à La Bâthie depuis 30 ans ou plus, et plus de 57% depuis 10 ans ou plus. Seuls 10,1% des ménages sont présents depuis moins de deux ans. Seules 8,8% des résidences principales (construites avant 2012) ont été construites entre 2006 et 2011.

### 3.4 Population active et emploi

#### 3.4.1 Données générales

En 2011, La Bâthie se caractérise par un taux d'activité élevé et un taux de chômage faible, tant par rapport à l'unité urbaine dont elle fait partie que par rapport au département de Savoie. Parmi les inactifs, les retraités sont relativement plus nombreux et les élèves et étudiants plus rares.

Tableau 8. Population de 15 à 64 ans par type d'activités

2011	La Bâthie	UU d'Albertville	Savoie
Ensemble	1 385	24 783	270 131
Actifs en %	76,5	74,5	75,2
- actifs ayant un emploi en %	71,5	67,1	68,8
- chômeurs en %	4,9	7,4	6,4
Inactifs en %	23,5	25,5	24,8
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,1	6,8	8,8
- retraités ou préretraités en %	9,8	9,3	8,8
- autres inactifs en %	7,7	9,4	7,2

Source Insee RP2011 exploitation principale

Cette situation n'est pas nouvelle, et s'observait déjà en 1999. Au cours de la décennie 1999-2011 l'ensemble du département a vu croître en effet son taux d'activité (de 70,5 à 75,2%) et diminuer son taux de chômage (de 6,6 à 6,4%) pendant que le poids des retraités augmentait, passant de 7,4 à 8,8% de la population.

Tableau 9. Population de 15 à 64 ans par type d'activités en 2014

2014	La Bâthie	UU d'Albertville
Ensemble	1 352	24 945
Actifs en %	76,9	75,6
- actifs ayant un emploi en %	69,5	66,7
- chômeurs en %	7,5	8,9
Inactifs en %	23,1	24,4
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,9	7,4
- retraités ou préretraités en %	9,5	8,6
- autres inactifs en %	7,7	8,4

Par rapport à son cadre géographique, l'originalité de La Bâthie a eu plutôt tendance à s'accroître : de plus en plus d'actifs mais aussi plus de retraités, mais aussi moins d'élèves et d'étudiants ce qui se confirme en 2014. A noter une augmentation importante du chômage entre 2011 et 2014.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ces différences entre la commune et son environnement géographique ne sont pas considérables dans l'absolu.

### 3.4.2 Le chômage

#### **Une nette résorption du chômage des femmes jusqu'en 2011**

En 1999, la commune comptait 51 femmes au chômage. Elles n'étaient plus que 33 en 2011. Le taux de chômage féminin a donc été divisé par presque deux dans la période, passant de 13% à un peu moins de 7%. Ce phénomène s'observe également, en moins accentué, aussi bien dans l'unité urbaine que dans le département de Savoie.

Cependant, dans le même temps, le nombre d'hommes au chômage passait de 27 à 35, soit une augmentation du taux de chômage masculin de 5,1 à 6,1%. Comme pour les femmes, ce phénomène s'observe, en moins accentué, aussi bien dans l'unité urbaine que dans le département de Savoie. Notons malgré tout que le taux de chômage des hommes à La Bâthie reste moins élevé, même en 2011, que dans le département et l'unité urbaine.

Tableau 10. Chômage des 15 à 64 ans

	La Bâthie		UU d'Albertville		Savoie	
	2011	1999	2011	1999	2011	1999
Taux de	6,9	13	11,1	13,1	9,2	11,7

chômage féminin						
Taux de chômage masculin	6,1	5,1	9	8,9	7,8	7,4
Ensemble	6,5	8,5	10	10,7	8,5	9,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations principales

Tableau 11. Évolution du chômage des 15 à 64 ans à La Bâthie

	La Bâthie		UU d'Albertville	
	2014	2009	2014	2009
Nombre de chômeurs	101	68	2218	1602
Taux de chômage en %	9,7	6,5	11,8	8,8
Taux de chômage féminin	10,9	6,9	13,1	10,1
Taux de chômage masculin	8,5	6,1	10,5	7,7

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales

Sur la période 2009)-2014 le taux de chômage augment à La Bâthie comme dans l'unité urbaine. C'est le chômage des femmes qui augmente le plus.

### ***Peu de chômeurs de plus de 55 ans***

Alors que chez les plus de 55 ans, le taux de chômage était en 2011 de l'ordre de 6,5% en Savoie et 6,7% dans l'unité urbaine d'Albertville, il était quasiment nul à La Bâthie où le chômage se concentre sur les moins de 25 ans qui sont plus de 16% à connaître cette situation.

### 3.4.3 Structure de la population active

86% des actifs sont des salariés, et 14% des indépendants. Cette valeur est stable dans le temps et La Bâthie ne se distingue pas de ce point de vue de l'unité urbaine ni du département.

### ***Une population active d'ouvriers et d'employés***

Dans la commune, plus de 63% des actifs ayant un emploi sont des employés ou des ouvriers, contre un peu moins de 51% dans le département de la Savoie. A l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 5% des actifs contre plus de 13% dans le département.

Tableau 12. Emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2011

actifs ayant un emploi	La Bâthie	UU d'Albertville	Savoie
Agriculteurs exploitants	0,9%	0,5%	1,2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,2%	7,1%	7,9%
Cadres et professions intellectuelles sup.	5,2%	11,1%	13%
Professions intermédiaires	25,6%	25,6%	27,1%
Employés	32,9%	29,5%	28,5%
Ouvriers	30,3%	26,2%	22,3%

Source Insee RP 2011 exploitation complémentaire

Tableau 13. Emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2014 à

actifs ayant un emploi	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	5	0,6%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	66	7,5%
Cadres et professions intellectuelles sup.	71	8%
Professions intermédiaires	249	28,1%
Employés	207	23,3%
Ouvriers	289	32,6%

Source Insee RP 2014 exploitation complémentaire

Entre 2011 et 2014, on observe une diminution importante des employés et un rééquilibrage au profit des professions intermédiaires et des cadres. En 2014, La part des ouvriers reste supérieure à celle dans l'unité urbaine 22,4%.

### 3.4.4 Les emplois de la commune

#### **De profondes transformations depuis 1999**

La Bâthie connaît une mutation profonde de son marché du travail. En 1999, les ouvriers représentaient près de 42% des actifs mais seulement 30% en 2011. Dans le même temps, le nombre d'actifs employés est passé de 880 à 990 (+12,5%) et les emplois proposés dans la zone ont crû de 669 en 1999 à 971 en 2009 et 973 en 2014 (+45%). On a donc assisté à un véritable redéploiement : plus d'emplois, moins d'ouvriers, plus d'employés. La commune s'est désindustrialisée et s'est tertiarisée.

Tableau 14. Évolution des actifs de 15 à 64 ans par catégorie socioprofessionnelle

habitants de la Bâthie ayant un emploi	2011	1999
Agriculteurs exploitants	0,9%	0,9%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,2%	6,4%
Cadres et professions intellectuelles sup.	5,2%	4,5%
Professions intermédiaires	25,6%	18,6%
Employés	32,9%	27,7%
Ouvriers	30,3%	41,8%

Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires

Cette mutation a cependant surtout profité à des emplois intermédiaires : les employés et les professions intermédiaires représentaient déjà 46% de la population active en 1999, ils pèsent 58,5% du total en 2011.

Tableau 15. Évolution de l'emploi sur la commune par catégorie socioprofessionnelle

emplois par catégorie socioprofessionnelle	2014	2011	1999
Ouvriers	32,6	32,6%	48,0%
Employés	23,3	24%	22,9%
Professions intermédiaires	28,1	25,6%	15,1%
Cadres et professions intellectuelles sup.	8	5,6%	5,1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,5	11%	7,8%
Agriculteurs exploitants	0,6	1,3%	1,2%

Source : Insee, RP1999 et RP2011 et RP 2014 exploitations complémentaires lieu de travail

En matière d'emploi sur le territoire en 12 ans la situation s'est inversée. En 1999, les ouvriers représentaient 48% de l'emploi présent sur le territoire et les employés et professions intermédiaires 38%, en 2014 les ouvriers représentent 33% et les employés et professions intermédiaires 51%.

### ***Structure des activités***

En 2011, les commerces et services représentent plus de 38% des emplois et sont le premier secteur d'activité de la commune, leur poids est toutefois bien inférieur à celui de l'unité urbaine (46%) et du département (48%).

L'industrie qui représente plus de 31% des emplois est une particularité locale qui ne se retrouve ni au niveau de l'aire urbaine (11%), ni du département pour lesquels le second pourvoyeur d'emplois est l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (30%).

La construction est mieux représentée avec 14% des emplois, que dans l'aire urbaine (moins de 10% et 8,4% en Savoie).

Tableau 16. *Emplois selon le secteur d'activité*

	2011		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	959	100,0	691	100,0
Agriculture	24	2,5	16	2,3
Industrie	300	31,2	249	36,0
Construction	138	14,4	134	19,4
Commerce, transports, services divers	367	38,2	171	24,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	130	13,6	121	17,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.

Tableau 17. *Emplois selon le secteur d'activité*

	2014		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	887	100,0	959	100,0
Agriculture	13	1,5	16	1,7
Industrie	240	27	282	29,5
Construction	76	8,5	180	18,8
Commerce, transports, services divers	733	48,8	171	37,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	125	14,1	121	12,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.

En 2014, les commerces et services représentent plus de 49% des emplois et sont le premier secteur d'activité de la commune, leur poids est supérieur à celui de l'unité urbaine (45%). Il faut noter les évolutions importantes entre 2011 et 2014 avec la diminution de l'industrie et de la construction.

En 2011, La Bâthie est dans une situation de quasi équilibre d'un emploi pour un habitant ayant un emploi, mais seuls 30% des actifs résidents travaillent sur place. Depuis 1999, 302 emplois supplémentaires ont été créés sur la commune, pour 149 actifs résidents supplémentaires ayant un emploi à La Bâthie. Seule la moitié des emplois créés ont profité aux habitants.

Tableau 18. Lieu de résidence et lieu de travail

	2014	2011	1999
Nombre d'emplois dans la zone	973	971	669
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	947	994	845
Indicateur de concentration d'emploi <sup>6</sup>	102,7	97,6	79,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59,7	60,4	56,5

Sources : Insee, RP1999, RP2011 et RP 20014 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail

Cette tendance se confirme en 2014 avec un indicateur de concentration d'emploi supérieur à 100 mais avec une légère diminution des 30% des actifs résidant qui travaillent sur place

### 3.5 Synthèse et enjeux en matière socio-démographique

#### SYNTHESE :

- Une croissance régulière de la population mais un faible dynamisme par rapport à celle de l'agglomération albertilloise
- Depuis 1999, 9 habitants supplémentaires/an
- Une population qui vieillit
- Des ménages de plus en plus petits (2,3 personnes par ménage en 2014)
- Une population active importante d'ouvriers et d'employés
- En 15 ans le nombre d'emplois a augmenté de 45%
- Mutation de l'emploi qui se tertiarise ; en 2014 les employés et professions intermédiaires représentent 51% des emplois sur la commune
- Une situation de quasi équilibre d'un emploi pour un habitant ayant un emploi
- Seule la moitié des emplois créés ont profité aux habitants de la Bâthie
- Seuls 30% des actifs résidents travaillent sur place

#### ENJEUX :

- SCoT : objectif de 13% d'accroissement de la population en 10 ans soit en 2027 une population de 2450 habitants environ à la Bâthie (à rapporter à la période du PLU, soit 12 ans)
- Attirer les jeunes ménages avec une offre attractive de logements
- Augmenter la production de petits logements
- Proposer une mixité fonctionnelle (commerce services habitat) pour permettre la création d'emplois

<sup>6</sup> L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

## 4. HABITAT

### 4.1 Le parc de logements

#### 4.1.1 Évolution du parc de logement depuis 1968

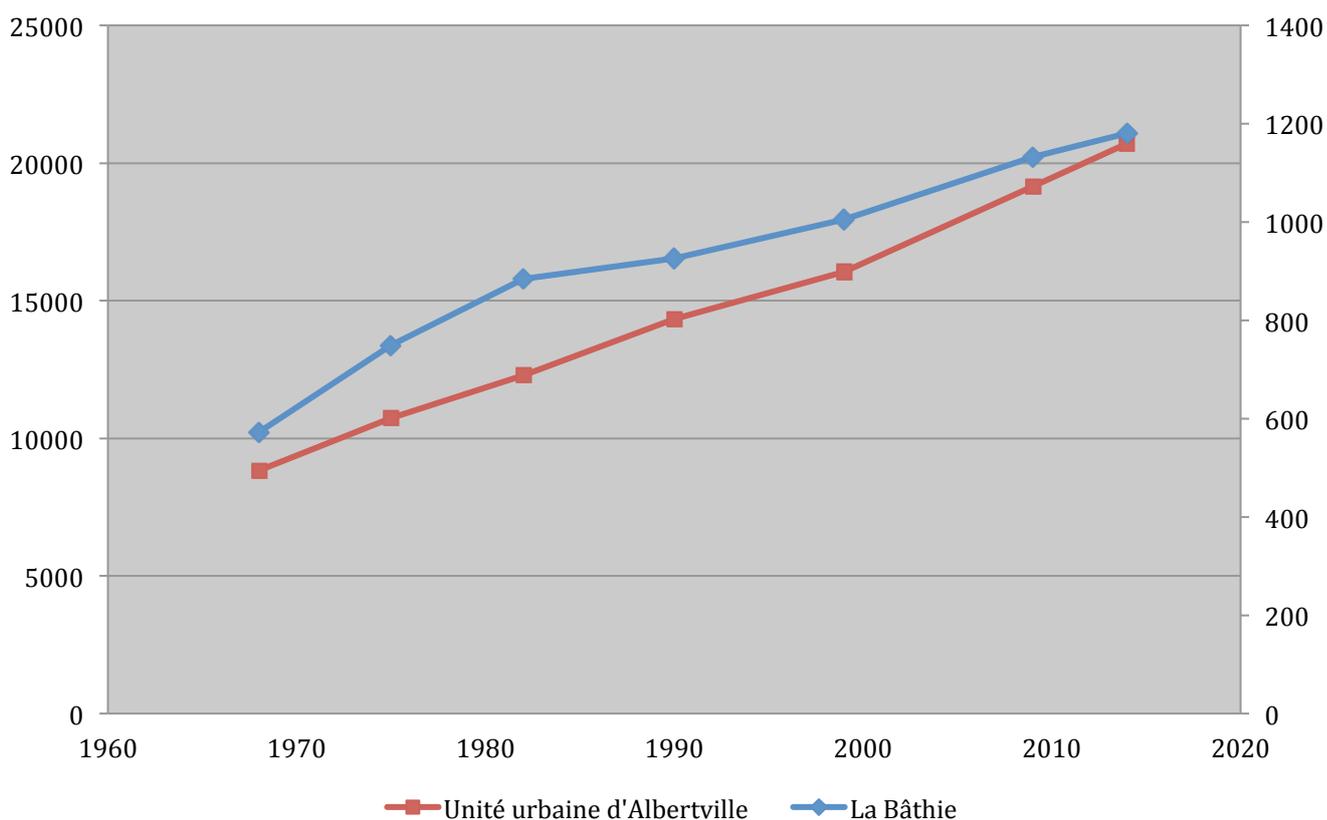
Le nombre de logements augmente régulièrement depuis 1968 avec une période de forte croissance jusqu'en 1982, un fort ralentissement au milieu des années 80, une reprise mesurée durant les années 1990 et une accélération depuis 1999.

De 1969 à 2014, en 46 ans, le parc de logements de La Bâthie s'est accru de 609 logements soit une augmentation de 106% mais celui de l'unité urbaine a augmenté plus fortement (+134%). Dans le même intervalle de temps la population bâthiolaine a augmenté de 27%. Ainsi, le nombre de logements augmente 3,8 fois plus vite que la population.

Ce chiffre est particulièrement élevé. Il s'explique à la fois par le desserrement des ménages (phénomène de décohabitation) et par l'augmentation du nombre de résidences secondaires (qui augmentent plus fortement que les résidences principales sur la période 1968-1982). Dans l'unité urbaine le nombre de logements sur la période 1968-2014 a cru 2,5 fois plus vite que la population.

Figure 17. Évolution du nombre de logements

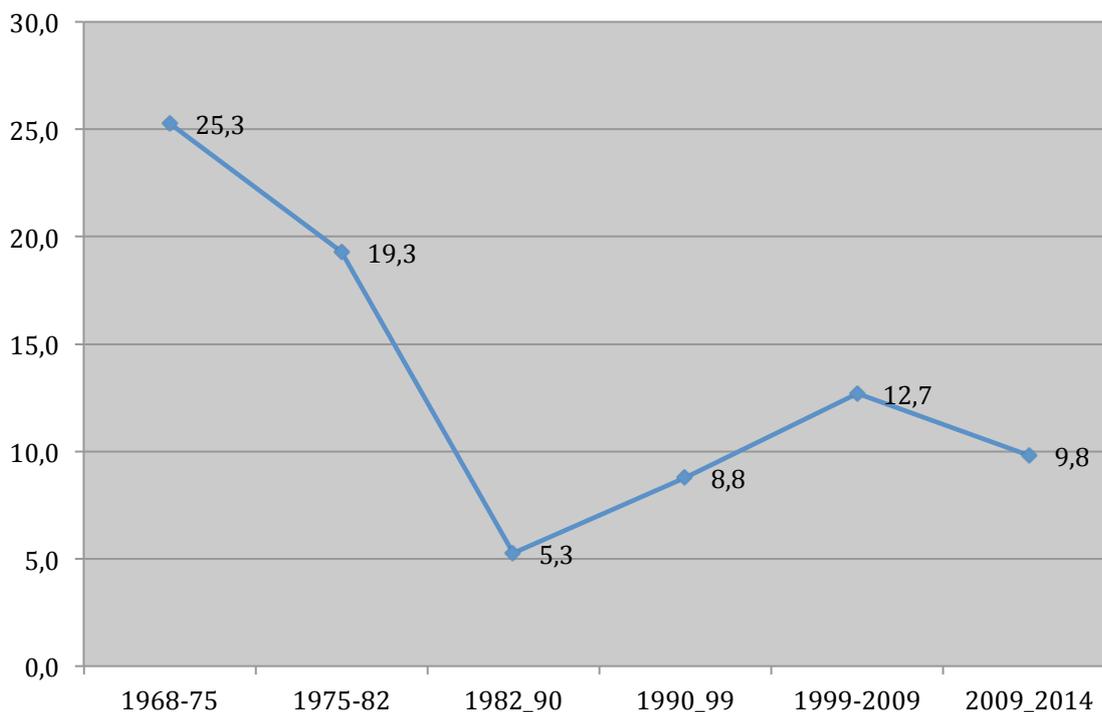
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP 2014 exploitations principales.



Durant la période 1968-1975, le rythme moyen de construction était de 25,3 logements par an, ce chiffre est quasiment deux fois moins important sur la période 1999-2014 avec 12,7. Il est confirmé par le nombre moyen de permis de construire déposés auprès de la commune sur la période 2001-2012 qui est de 13,7 par an.

Dans la dernière décennie 2009-2019, le rythme de réalisation de logements a sensiblement diminué, avec une moyenne de 5,6 logements par an (source : PC suivis, données communales).

Figure 18. *Évolution du rythme de construction annuel*



La croissance des résidences principales est relativement linéaire. Depuis 1968, leur nombre a été multiplié par 1,8. En revanche, leur part dans le nombre total de logements à La Bâthie a diminué depuis 1968 : de plus de 86%, elle est tombée à 77%, suivant en cela la tendance du département où elle est passée de 74% à 57% sur la même période, mais se distinguant de l'unité urbaine à laquelle appartient la commune, où leur part est restée stable sur la période avec 86% de résidences principales pour 88% en 1968.

Entre 1968 et 2014, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels varie considérablement à La Bâthie. Leur nombre est quasiment multiplié par 6 entre 1968 et 1982, puis divisé par 2 entre 1982 et 1999. Depuis 1999 leur nombre a augmenté de 54%. Sur la totalité de la période leur nombre est multiplié par 4,4 et leur part dans le nombre total de logements augmente fortement (de 7,5% à 11,5%).

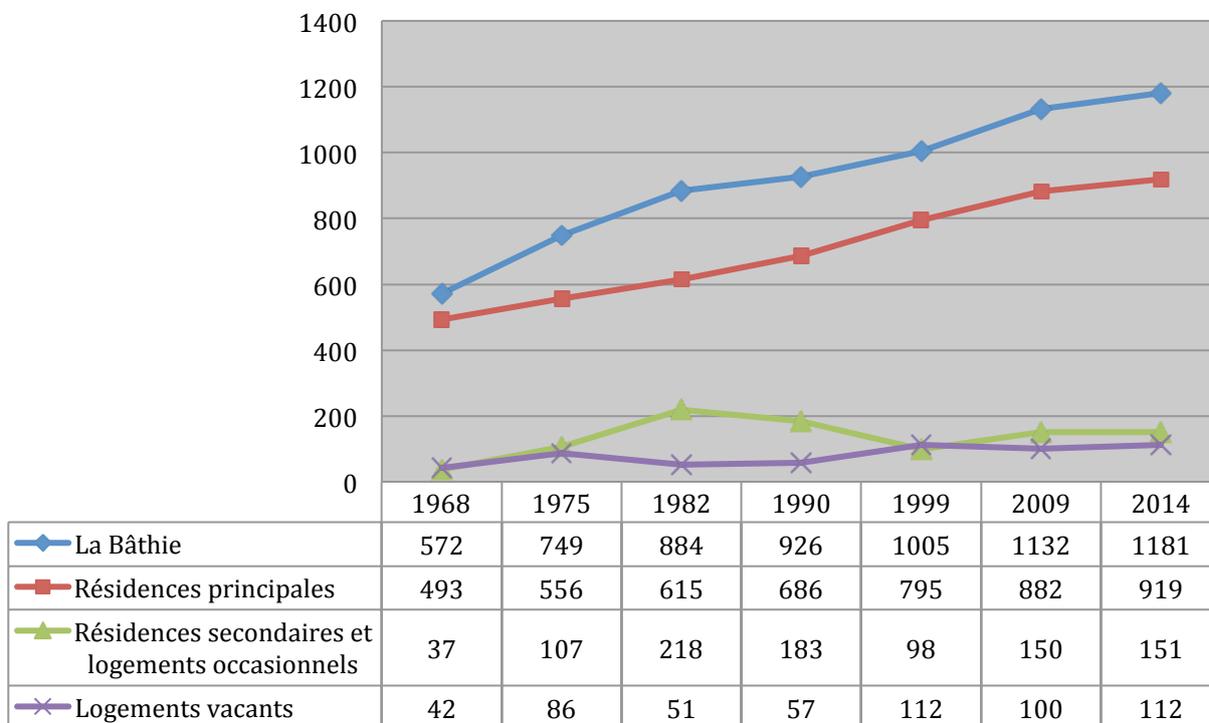
La Bâthie suit la tendance du département de Savoie, département qui voit se développer sur cette période les sports d'hiver, et où le nombre de résidences secondaires est multiplié par plus de 6 entre 1968 et 2011. Tandis que l'unité urbaine, moins concernée par ce phénomène du fait de son caractère majoritairement urbain, voit sur la période le nombre de résidences secondaires augmenter de 1,85 et leur part diminuer de 5,1% en 1968 à 4,3% en 2011.

Ainsi, les variations dans la croissance du nombre total de logements à La Bâthie sont dues essentiellement aux fluctuations du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels et au ralentissement des constructions de résidences principales sur la période 2009-2014 (de dernier phénomène se confirme jusqu'en 2019).

En 2011, les logements vacants représentent 9,3% du nombre de logements et leur nombre a été multiplié par 2,6 depuis 1968 selon l'Insee. Entre 1968 et 2011, leur part a augmenté de 27%. Leur

part est identique dans l'unité urbaine avec 9,5 % mais supérieure à celle du département de Savoie où elle n'est que de 5,6%. Le nombre de logements vacants est stable sur la période 1999-2014.

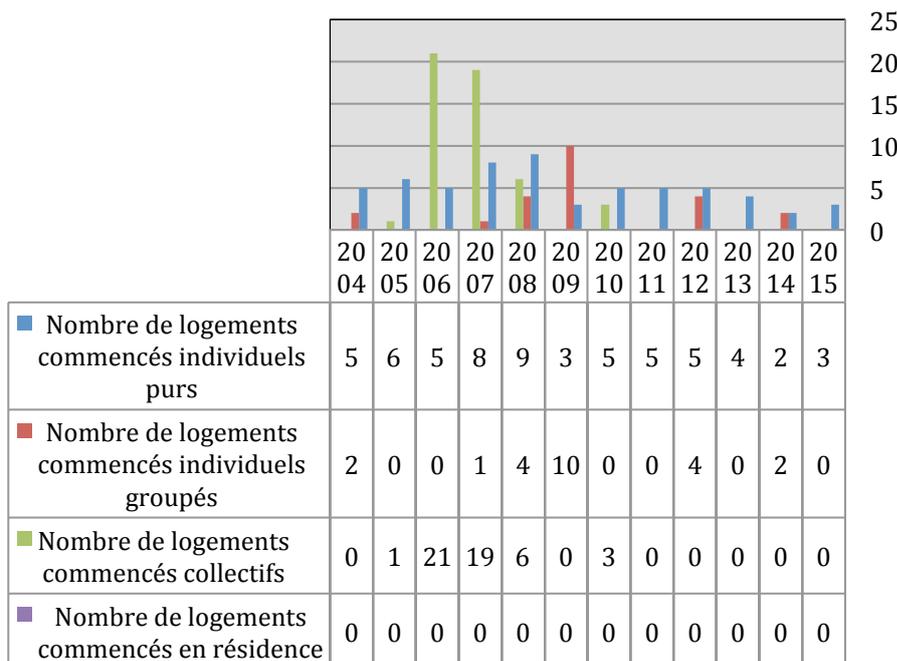
Figure 19. *Évolution du parc de logement par catégorie*



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrement s, RP2009 et RP2014 exploitations

#### 4.1.2 Les données SITADEL

Figure 20. *Données SITADEL arrêtées en septembre 2017*



Le nombre de logements commencés a brusquement chuté depuis 2010. Il est extrêmement faible sur la période 2013-2015 avec seulement 11 logements en 3 ans. Si cette tendance se poursuit l'impact sur l'évolution démographique sera conséquent.

#### 4.1.3 Les logements vacants

En 2004 lors de l'élaboration du PLU, un recensement exhaustif de la vacance sur la commune a été réalisé. Il faisait état de 61 logements vacants sur l'ensemble du territoire communal.

Ces chiffres ont été actualisés par la commune en 2012 et en 2017 par la commune pour la révision du PLU. Ils montrent un écart important avec les données de l'INSEE puisque 35 logements vacants seulement sont recensés en 2012.

Entre 1999 et 2014 leur part dans le nombre total de logements augmente fortement (de 7,5% à 11,5%).

Tableau 19. *Évolution des logements vacants à La Bâthie entre 2004 et 2017*

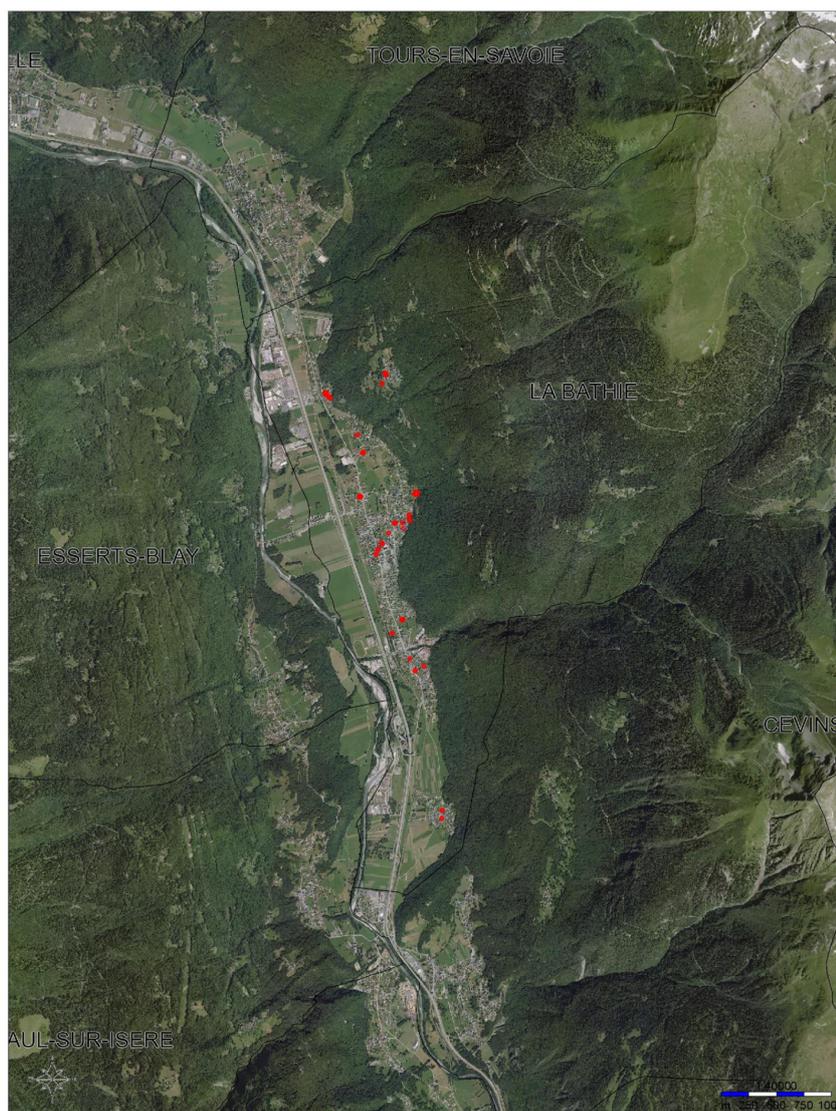
	2004	2012	2017
Biorges	11	3	3
Chantemerle, Saint-Didier, Prullier et chef-lieu	25	19	15
Arbine	9	10	5
Langon	16	3	2
TOTAL	61	35	25

Source commune

Le nombre de logements vacants a régressé fortement notamment sur les hameaux de Biorges et de Langon. En 2017, ils ne représentent que 2% du nombre total de logements et ne constituent plus un gisement potentiel pour le développement de l'habitat.

Les données sur les logements vacants restent délicates à interpréter. C'est une catégorie de déclaration proche de celle des résidences secondaires, les déclarations pouvant varier selon les périodes sur des critères fiscaux ou familiaux. Ils recouvrent notamment des logements momentanément délaissés, mis hors marché immobilier à cause de successions ou de divorces.

Figure 21. Localisation des logements vacants en 2017 (source : commune)



#### 4.1.4 Structure du parc de logements

Les maisons individuelles composent majoritairement le parc de logements (76% en 2014), toutefois leur part est en baisse, elle était de 82% en 1999. Le nombre d'appartements a plus que doublé entre 1999 et 2014, il y a donc un rééquilibrage en leur faveur. Dans l'unité urbaine la répartition est quasiment équilibrée avec 51% de maisons et 49% d'appartements en 2011. La Bâthie, située en bordure de l'unité urbaine, s'en distingue avec un habitat de type moins urbain.

Tableau 20. Catégorie et types de logements

	2014	%	2011	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>1181</b>	100,0	<b>1 161</b>	100,0	<b>1 003</b>	100,0
Maisons	895	75,8	907	78,1	825	82,3
Appartements	278	21,7	250	21,5	122	12,2

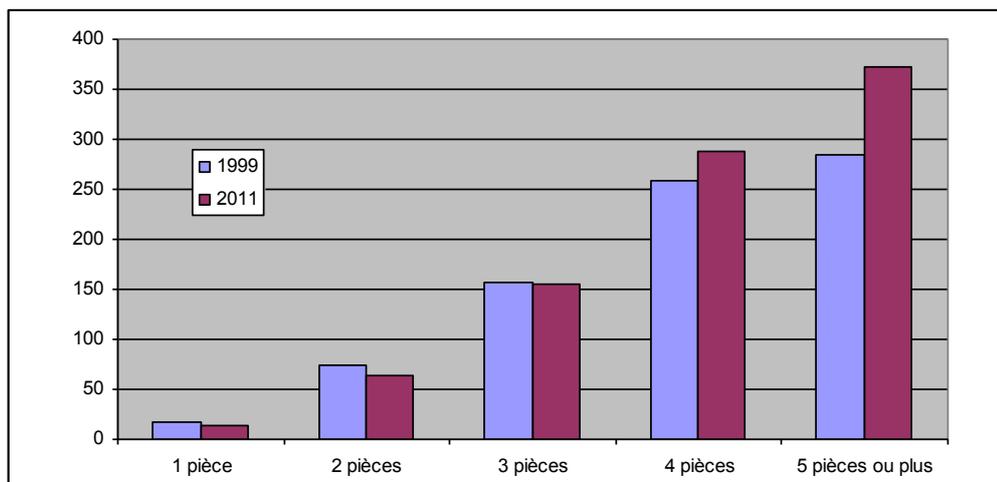
Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations principales.

#### 4.1.5 Confort des logements

À La Bâthie, les grands logements de 4 pièces et plus représentent plus de 74% des logements, leur part a augmenté depuis 1999 où ils représentaient 68,5% des logements. Le nombre moyen  
 LA BÂTHIE (73540) – PLU – RAPPORT DE PRÉSENTATION, ANNEXE DIAGNOSTIC - «approbation» 3 mars 2020 p. 54

de pièces par résidence principale est de 4,4 en 2014. Sur la période, la taille des ménages diminue mais celle des logements croît et ce, quel que soit leur type, maison ou appartement.

Figure 22. Résidences principales selon le nombre de pièces en 2011



Sources : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations principales

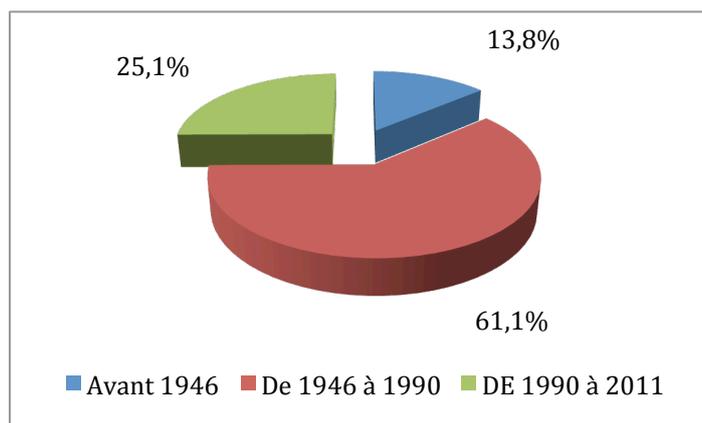
Tableau 21. Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2014	2011	1999
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,4</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>
<i>maison</i>	4,8	4,7	4,4
<i>appartement</i>	3,3	3,3	3,2

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

60% des logements ont été construits entre 1946 et 1990 et 25% des logements ont moins de 25 ans, le parc est donc relativement récent.

Figure 23. Résidences principales en 2014 selon la période d'achèvement



Source : Insee, RP2014 exploitation principale géographie au 01/01/2016.

En 2014, plus d'un quart des logements sont en chauffage individuel tout électrique et près de 65% des logements disposent d'un système individuel (chauffage central ou tout électrique). En 2014, 98% des logements sont équipés d'une salle de bain avec baignoire ou douche.

En 2014, 86% des ménages possèdent un logement avec au moins un emplacement réservé au stationnement des véhicules et près de 92% des ménages possèdent une voiture, 58 ménages

possèdent au moins une voiture et n'ont pas de logement avec un emplacement réservé pour du stationnement.

Tableau 22. *Equipement automobile des ménages*

	2014	%	2011	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>919</b>	<b>100</b>	<b>892</b>	<b>100,0</b>	<b>791</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	789	85,85	753	84,4	650	82,2
<b>Au moins une voiture</b>	<b>847</b>	<b>92,16</b>	<b>818</b>	<b>91,7</b>	<b>670</b>	<b>84,7</b>
1 voiture	409	44,50	385	43,1	392	49,6
2 voitures ou plus	439	47,76	433	48,6	278	35,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2014 exploitations principales.

#### 4.1.6 Statut d'occupation des résidences principales

En 2014, le nombre de propriétaires a augmenté de 24% depuis 1999. Leur part est proche des 70%, un niveau bien supérieur à celui de l'unité urbaine et du département (60%). Corollairement, la part des ménages présents depuis plus de 10 ans est de 57,8%, un niveau supérieur à celui de l'aire urbaine (50,4%) et du département (49,1%). Ces données confirment le vieillissement des ménages : plus la part des tranches d'âge supérieure est importante, plus le nombre de propriétaires est élevé et moins la rotation des ménages est importante.

Entre 1999 et 2014, il n'y a que 24 nouveaux ménages locataires à La Bâthie. Leur part, de 27,6% des résidences principales en 2014, est faible par rapport à celle de l'unité urbaine où elle est de 37,5% (37% pour le département), et décroît régulièrement dans la période récente.

Le nombre de ménages bénéficiaires d'un logement HLM a augmenté de 71% depuis 1999 et leur part est passé de 7,6% à 11,2% des résidences principales ce qui demeure bien inférieur à la part de l'aire urbaine (16,3%) et du département (14,5%). Ainsi, entre 1999 et 2014, la part de résidences principales bénéficiant aux ménages les plus fragiles augmente de 13,7% à 14,4%.

Tableau 23. *Statut d'occupation des résidences principales*

	2014				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>919</b>	<b>100,0</b>	<b>2 107</b>	<b>19,6</b>	<b>791</b>	<b>100,0</b>
<i>Propriétaire</i>	635	69,1	1 466	24,7	513	64,9
<i>Locataire</i>	254	27,6	580	7,7	230	29,1
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	103	11,2	235	10,3	60	7,6
<i>Logé gratuitement</i>	30	3,2	61	12,1	48	6,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2014 exploitations principales.

## 4.2 Les objectifs du SCoT d'Arlyère en matière de développement de l'habitat

### 4.2.1 Données générales de cadrage

Sur la période 2012-2022, les objectifs généraux du SCoT pour l'ensemble du territoire d'Arlyère sont :

- d'accueillir au minimum 8 000 nouveaux habitants, soit un taux de croissance minimal d'environ 13% ;
- de produire environ 5 400 logements (perspectives intégrant pour la moitié environ les phénomènes de décohabitation) en limitant les extensions foncières à 125 hectares ;
- de créer 4 000 emplois (une perspective de 8 000 emplois à 20 ans étant prise en compte pour se donner la capacité de gérer le foncier d'activités sur le long terme) ;
- de créer environ 78 hectares de zones d'activités industrielles et artisanales en sus des 12 ha déjà inscrits dans les documents d'urbanisme.

Ces objectifs se traduisent en 2012 sur le territoire de la Communauté de communes de la région d'Albertville (CoRAL) par une consommation nouvelle d'espace de 63 hectares pour l'habitat, 8 hectares pour les activités économiques, 5 hectares pour les services et 2 hectares pour le tourisme. Le total, de 78 hectares, représente 30% des extensions urbaines du territoire du SCoT.

### 4.2.2 Le SCoT et le développement de l'habitat

En matière d'habitat, la limitation des extensions urbaines à 125 hectares sur la totalité du territoire d'Arlyère et 63 hectares sur le territoire de l'ancienne CoRAL s'accompagne des orientations suivantes :

- donner la priorité à la densification et au renouvellement urbain avec une proportion minimum du nombre de logements à produire en densification de 63% sur le territoire de la CoRAL(en 2012). Le Document d'orientations générales (DOG) définit comme des *espaces de densification* les parcelles ou groupes de parcelles non urbanisées dont la moitié du périmètre est contigu à des parcelles déjà urbanisées ;
- limiter et maîtriser les extensions d'urbanisation avec une proportion maximum du nombre de logements à produire en zones d'extensions urbaines de 37% sur le territoire de la CoRAL (en 2012). Ces extensions urbaines devront se situer en continuité de l'urbanisation existante et des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) doivent être réalisées pour toute zone de plus d'un hectare destinée à de l'habitat, qu'elle se situe en densification ou en extension ;
- maîtriser la consommation foncière pour la production de logements ce qui se traduit en termes chiffrés pour La Bâthie, qui est dans l'armature du SCoT un village de la vallée, par une densité moyenne de 25 logements/ha pour 10 ans et un volume maximum d'extensions d'urbanisation autorisées de 4,08 ha. Les volumes de surface en densification sont libres. Les documents d'urbanisme des communes doivent favoriser la densification et la mixité des fonctions urbaines autour des gares et des points d'arrêts ou de rabattement des transports collectifs, et ménager les possibilités de saisir les opportunités de maîtrise foncière et d'aménagement ;
- les extensions urbaines doivent posséder des formes urbaines adaptées. Le SCoT se prononce sur la qualité du développement urbain qui est examinée sur la capacité des extensions à « faire village » en prolongeant judicieusement la forme urbaine initiale et en ne se limitant pas à un simple droit à bâtir. Leur capacité à constituer une nouvelle interface avec l'espace naturel ou agricole en cohérence avec les tonalités ambiantes est primordiale et implique, pour les espaces d'une taille significative (> 1 ha) une démarche de projet.

### 4.3 Les besoins en matière d'équilibre social de l'habitat

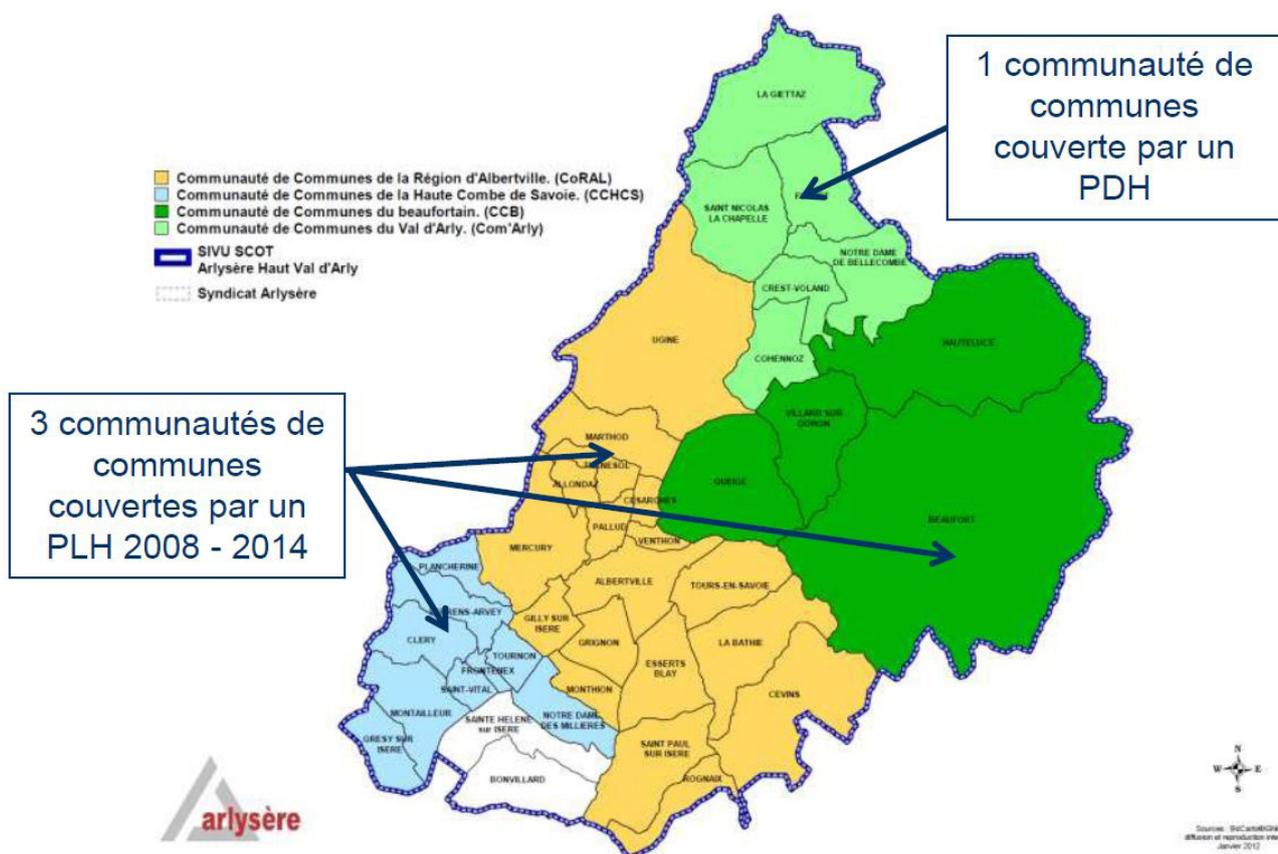
#### 4.3.1 Les enjeux du programme local de l'habitat (PLH)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération Arlysère fédère 4 anciennes communautés de communes au nord du département de Savoie :

- celle de la Région d'Albertville, CoRAL, composée de 18 communes dont La Bâthie ;
- celle de la Haute Combe de Savoie, CCHCS, composée de 9 communes ;
- celle du Beaufortain, Confluences, composée de 4 communes ;
- celle du Val d'Arly, Com'Arly créée en 2010, composée de 6 communes.

La volonté de mener une réflexion commune et transversale à l'échelle d'Arlysère en matière d'habitat, se traduit en 2005 par l'élaboration d'un diagnostic commun, puis la déclinaison en 2006 et 2007 à l'échelle des communautés de la CoRAL, de la CCHS et de Confluences du programme d'actions de trois PLH.

Figure 24. Les PLH du territoire d'Arlysère



Source : Comité local de l'habitat des PLH d'Arlysère – avril 2012

Le PLH de l'ancienne CoRAL a été approuvé le 13 septembre 2007 pour une durée de 6 ans (2008-2014) durant laquelle les 18 communes et partenaires locaux de l'habitat doivent mettre en œuvre le programme d'actions qu'ils ont élaboré conjointement. Le PLH a fait l'objet d'un avenant qui a été arrêté le 15 septembre 2011. Le programme modifié comporte 4 orientations stratégiques :

- Assurer un développement équilibré et diversifié de l'habitat dans l'ancienne CoRAL;
- Poursuivre l'amélioration et la valorisation du parc existant ;
- Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil dans le territoire ;

- Développer des outils de concertation, d'appui et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

**Assurer un développement équilibré et diversifié de l'habitat dans l'ancienne CoRAL;**

La volonté de poursuivre le développement du parc de logements locatifs aidés se traduit par l'engagement des 18 communes en faveur de la réalisation d'un objectif de production de 540 logements sur la durée du PLH soit une moyenne annuelle de 90 logements financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

Un bilan réalisé en 2012 montre que les objectifs quantitatifs sont globalement atteints puisque 573 logements locatifs sont réalisés ou programmés avant mi 2014 pour l'ensemble des communes pour 540 logements en objectif. Toutefois les efforts de rééquilibrage restent à mener, une partie des communes rurales de l'ancienne CoRAL n'ayant pas de projets de logements locatifs publics à l'étude.

Tableau 24. Logements produits et programmés d'ici 2014



	Parc locatif social 2007	obj PLH locatif	Prog-Prod locatif	Prog-Prod Access
Albertville	2594	300	376	19
Allondaz	4	2	6	0
Césarches	6	2	0	0
Cevins	23	5	0	0
Esserts-Blay	15	3	0	0
Gilly sur Isère	0	54	47	10
Grignon	40	6	22	12
La Bathie	63	14	14	0
Marthod	49	6	0	0
Mercury	48	6	9	0
Monthion	7	2	5	0
Pallud	0	13	0	0
Rognaix	21	2	0	0
St Paul / Isère	12	2	0	0
Thénésol	0	5	8	0
Tours en Savoie	0	16	7	0
Ugine	1281	100	79	21
Venthon	24	2	0	0
	<b>4187</b>	<b>540</b>	<b>573</b>	<b>62</b>

Source : Comité local de l'habitat des PLH d'Arlyère – avril 2012

La Bâthie devait répondre à un objectif de production de 14 logements aidés sur la période 2008-2014. Cet objectif a été atteint puisque 16 logements ont été créés.

**Poursuivre l'amélioration et la valorisation du parc existant**

Le syndicat Arlyère a initié en 2010 une étude pré-opérationnelle d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de la thermique du bâtiment (OPAHTB). Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du bâti du territoire, de manière à déterminer l'état du parc, estimer son niveau de

performance énergétique, et identifier les cibles présentant un potentiel pour lesquelles une opération programmée d'amélioration s'avère pertinente.

Il en ressort notamment que les logements du parc privé représentent 60% de la consommation énergétique du territoire pour les dépenses de chauffage et électricité. Plus de la moitié des logements du parc privés (55%, 9 644 logements) peuvent être considérés comme très énergivores du fait de leur construction avant la première réglementation thermique de 1976. Exception faite d'Albertville, ce parc se compose en grande majorité de maisons individuelles. Le fioul constitue la première source d'énergie pour le chauffage des propriétaires occupants (77% de propriétaires occupants dans le parc privé du territoire).

En considérant les objectifs nationaux d'amélioration de la performance énergétique fixés à l'horizon 2050 et le faible taux de renouvellement du parc immobilier (1% par an), le syndicat Arlysère a souhaité engager une démarche ambitieuse de réhabilitation thermique qui se traduit par la mise en œuvre d'une OPAH à volet thermique sur l'ensemble du territoire d'Arlysère.

L'OPAH intercommunale "Maîtrise de l'énergie" 2012-2016 à l'échelle du territoire d'Arlysère est en cours en 2017. Elle s'adresse à la fois aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants. À la fin de l'année 2013, 21 mois après le lancement de l'opération, plus de 220 dossiers ont été déposés.

### **Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil dans le territoire**

Le PLH de l'ancienne CoRAL intègre une action concernant le logement des gens du voyage. Concernant la création de terrains familiaux, l'office public de l'habitat (OPH) d'Ugine a été mandaté pour 3 terrains familiaux sur les communes d'Ugine, de La Bâthie et de Tours-en-Savoie. Un projet d'aire d'accueil des gens du voyage est à l'étude sur Albertville (environ 30 emplacements).

La Bâthie accueille désormais sur l'un des trois terrains familiaux du territoire, un groupe de 3 familles qui résidaient déjà sur la commune mais sur un terrain dangereux en cas de crue de l'Isère.

Pour ce faire, la commune a procédé à une révision allégée du PLU approuvée le 10 juillet 2017.

#### **4.3.2 Les objectifs du nouveau PLH sur la période 2015-2020**

Les PLH de seconde génération sont en cours d'application à l'échelle du territoire d'Arlysère. Le diagnostic validé en 2014 est suivi par la définition et le choix des grandes orientations et priorités en matière d'habitat, qui seront ensuite traduites et déclinées, d'un point de vue opérationnel, dans les programmes d'actions de chaque ancienne intercommunalité.

Les orientations à l'étude s'articulent autour de cinq axes :

- renforcer l'attractivité et valoriser le parc existant, adapter les logements au vieillissement de la population ;
- mobiliser le parc vacant ;
- accompagner les communes et les projets de logements ;
- orienter la production neuve de logements en cohérence avec les objectifs du SCoT et les besoins en logements du territoire ;
- poursuivre et améliorer la prise en compte des besoins spécifiques.

### Traduction des orientations du SCoT en matière de logements à produire sur le territoire de l'ancienne CoRAL

Le SCoT donne comme objectif la production de 3753 logements sur le territoire de l'ancienne CoRAL à une échéance de 10 ans, ce qui ramené à l'échéance du PLH correspond à 2252 logements à produire. Sur la durée du PLH, 2015-2020, la répartition proposée à ce jour se fonde :

- sur la part assignée à Albertville dans le SCoT (28% des objectifs Arlysère/40% des objectifs de l'ancienne CoRAL) soit 907 logements,
- sur la part assignée à Ugine (11% des objectifs Arlysère/16% des objectifs de l'ancienne CoRAL) soit 356 logements,
- sur la part assignée aux 17 autres communes de l'ancienne CoRAL (2252-907-356) soit 989 logements correspondant à 44% de l'offre nouvelle.

Les études en cours du PLH établissent cet objectif par groupes homogènes de communes, en employant la typologie de l'armature urbaine du SCoT. Ainsi La Bâthie, village de la vallée, a un objectif de 154 logements à réaliser sur 6 ans, à partager avec les communes de Cevins et Tours en Savoie.

Le PLU doit se baser sur ces objectifs en les extrapolant sur sa durée théorique de 12 ans.

Tableau 25. Répartition indicative de l'offre de logements à produire sur la durée du PLH

	Amature Scot	Volume d'extension autorisé pour habitat (HA)	Offre nouvelle (nombre de logements) à produire ou remettre sur le marché (tous logements confondus)		Répartition indicative de l'objectif global PLH		
			sur la durée du SCOT (10 ans)	sur la durée PLH (6 ans)			
<b>Albertville</b>	Pôle d'agglomération	<b>0</b>	3753	2252	<b>907</b>	<b>40%</b>	
<b>Gilly-sur-Isère</b>	Pole d'agglomération	<b>6,83</b>			<b>228</b>	<b>10%</b>	
<b>Grignon</b>		<b>3,17</b>					
<b>La Bâthie</b>	Village de la plaine	<b>4,08</b>			<b>154</b>	<b>7%</b>	
<b>Cevins</b>		<b>0,84</b>					
<b>Tours en Savoie</b>		<b>1,84</b>					
<b>Allondaz</b>	Village des balcons sur plaine	<b>0,38</b>			<b>609</b>	<b>27%</b>	
<b>Césarches</b>		<b>1,13</b>					
<b>Esserts-Blay</b>		<b>1,6</b>					
<b>Marthod</b>		<b>7,41</b>					
<b>Mercury</b>		<b>7,32</b>					
<b>Monthion</b>		<b>1,66</b>					
<b>Pallud</b>		<b>1,47</b>					
<b>Rognaix</b>		<b>1,04</b>					
<b>Saint-Paul-sur-Isère</b>		<b>1,53</b>					
<b>Thénésol</b>		<b>1,46</b>					
<b>Venthon</b>		<b>1,73</b>					
<b>Ugine</b>		Pôle d'agglomération	<b>15,49</b>	<b>356</b>			<b>16%</b>
<b>CORAL</b>			<b>43,49</b>	<b>3753</b>			<b>2252</b>

Source : Orientations stratégiques des PLH de 2<sup>ème</sup> génération d'Arlysère – octobre 2014

## **Les orientations et objectifs retenus du développement du parc locatif aidé pour les PLH de deuxième génération d'Arlysière**

Durant la phase d'élaboration du SCoT, les objectifs de production de logements locatifs aidés ont été définis à 15% des objectifs de développement de l'offre nouvelle de logements (production neuve ou remise sur le marché).

En 2014, le diagnostic du futur PLH montre que le contexte et les conditions de développement du parc locatif social dans Arlysière ont évolué : les enjeux quantitatifs de développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux sont désormais plus limités au regard de la détente du marché. Le diagnostic précise par ailleurs<sup>7</sup> :

*« En termes de rééquilibrage de l'offre à l'échelle du territoire, la production d'une offre nouvelle doit être également raisonnée en tenant compte à la fois de l'évolution du profil de la demande locative qui tend à se recentrer sur les communes urbaines ou les communes dotées d'équipements et de services, de l'armature urbaine définie par le SCoT Arlysière et de la mise en place de l'offre de transport en commun. En commune rurale, la construction de nouveaux logements locatifs aidés doit être désormais envisagée avec prudence, en tenant compte de l'offre existante et de son fonctionnement.*

*Elle peut être toutefois intéressante dans le cadre d'opérations en centre-village, pour quelques logements, en accompagnement d'opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine, sur du foncier ou du bâti « stratégique »...mais avec la contrainte et la nécessité d'un investissement important de la collectivité pour pouvoir équilibrer ce type d'opérations. »*

Au regard de ces éléments, l'objectif de 15% de logements locatifs sociaux dans l'offre nouvelle de logements apparaît ainsi, d'un point de vue quantitatif, désormais largement surdimensionnée et inadaptée aux besoins locaux actuels. Ainsi, pour le territoire de la CoRAL, les objectifs proposés sont ramenés de 338 logements locatifs aidés (chiffre correspondant à 15% des objectifs de développement de l'offre nouvelle de logements) à une fourchette de 180 à 195 logements, ce qui se traduirait pour la commune de la Bâthie par une fourchette de 15 à 20 logements locatifs aidés à produire sur le PLH (sur 6 ans).

Parmi les orientations stratégiques envisagées du PLH d'Arlysière, on notera plus particulièrement que :

- l'amélioration des performances thermiques des logements, tant dans le parc privé que dans le parc locatif public demeure une cible prioritaire d'intervention ;
- les problématiques d'accessibilité des logements et des immeubles sont un des enjeux essentiels de l'évolution du parc de logements existants afin de répondre aux enjeux du vieillissement des ménages et de favoriser leur maintien à domicile ;
- la densification est la clef de la maîtrise de la consommation foncière. La densité moyenne définie pour La Bâthie dans les nouvelles surface d'urbanisation est de 25 logements/ha ;
- la diversification de l'offre de logements et des formes d'habitat en limitant le développement de l'habitat individuel, en favorisant le développement de l'habitat intermédiaire et du collectif en centre-ville et centre-village est nécessaire pour limiter la consommation foncière et répondre à l'évolution des besoins en logements notamment celle des populations spécifiques (logements aidés en locatif et en accession, logements pour ménages âgés, publics précarisés, jeunes en insertion professionnelle, jeunes ménages, saisonniers, etc..) ;
- les actions engagées pour répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage ont été menées à bien, en conformité avec les prescriptions du Schéma Départemental

---

<sup>7</sup> Extrait de « Orientations stratégiques des PLH de 2<sup>ème</sup> génération d'Arlysière – octobre 2014 - Géodes

d'accueil des Gens du Voyage de la Savoie. Un terrain familial pour les gens du voyage sédentarisés a été réalisé au lieu-dit « Les Bottières » sur la commune de La Bâthie.

Tableau 26. Objectifs de production de logements locatifs sociaux sur la durée du PLH sur le territoire de l'ancienne CoRAL

	Parc locatif aidé en service		Objectifs de production de logements locatifs sociaux 2015-2020
	Nombre de logements locatifs sociaux en 2014	% logements locatifs publics sur la commune	
Albertville	2708	29,4%	50
Allondaz	4	4,1%	0
La Bâthie	113	12,1%	15-20
Césarches	6	3,8%	0
Cevins	23	7,3%	0
Esserts-Blay	15	4,5%	0
Gilly-sur-Isère	47	3,9%	15
Grignon	67	8,6%	10
Marthod	49	8,5%	0
Mercury	57	4,7%	10
Monthion	7	3,6%	5
Pallud	0	0,0%	5
Rognaix	21	11,4%	0
Saint-Paul-sur-Isère	12	4,9%	0
Thénésol	8	7,1%	0
Tours en Savoie	9	2,3%	15-20
Ugine	1353	41,4%	50
Venthon	24	8,9%	5-10
<b>CORAL</b>	<b>3096</b>	<b>20,6%</b>	<b>180-195 logements</b>

Source : Orientations stratégiques des PLH de 2<sup>ème</sup> génération d'Arlysère – octobre 2014

#### 4.3.3 Parc social de La Bâthie en 2014

Selon la note de cadrage remise par les services de l'État en 2012 à l'occasion du lancement de la procédure de révision du PLU, le parc locatif aidé communal totalise 142 logements locatifs aidés dont 36 logements en foyer pour personnes âgées auquel il faut ajouter les 16 logements réalisés dans le cadre du premier PLH 2008-2014, soit un bilan de 158 logements. Ce bilan porte à 17,7% des résidences principales la part de logement locatif aidé. Ce chiffre de 158 logements est supérieur à celui pris en compte dans les études du PLH (113) et celui fourni par la commune (112). L'écart s'explique en grande partie par les logements en foyer pour les personnes âgées qui ne sont pas pris en compte dans les chiffres du PLH, ni intégrés dans le tableau communal qui suit.

Tableau 27. Le parc social de La Bâthie en 2012 (chiffres toujours d'actualité en 2019)

Dénomination	Adresse	Propriétaire et/ou Gestionnaire	Nombre appartements
Le Chantemerle	839 Rue Ampère	Sté HALPADES	15
Les Pommiers	1992 Rue Louis Armand	OP Habitat Albertville	21
Le Dormiaz	2008 Rue Louis Armand	OP Habitat Albertville	5
Grand Arc I et II	233 – 271 Rue Jean Moulin	OPAC Savoie	24
Bâtiment des Instituteurs (bâtiment communal cédé à Val Savoie Habitat -ex OPHLM Albertville- en 2011)	145 Rue Jean Moulin	Val Habitat	4
La Légette A et B	253 – 263 Rue de la Grande Journée	OPAC Savoie	14
Le Cudrey	3376 Rue Paul Girod	OP Départ. HLM	20
Les Bartavelles	3813 Rue du Grand Mont	Sté HALPADES	2 appartements 7 maisons accolées
<b>Nombre total de logements</b>			<b>112</b>

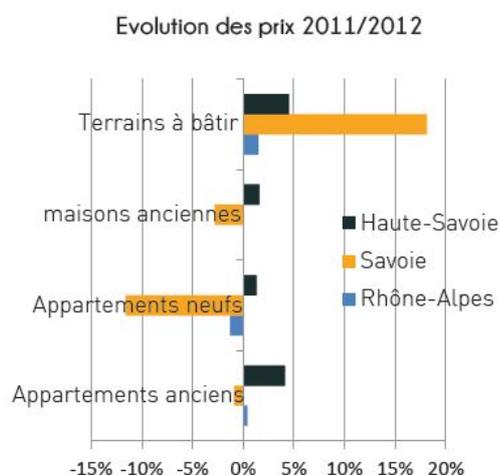
Source commune

#### 4.4 Analyse du marché immobilier

L'ensemble des données chiffrées de ce chapitre provient de la chambre interdépartementale des notaires de Savoie et Haute-Savoie<sup>8</sup>, du site immoprix alimenté par les notaires de France et de l'analyse des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de la commune sur la période 2010 à 2012.

##### 4.4.1 Tendances générales de l'année 2012

En Savoie, excepté le marché des terrains à bâtir dont les prix enregistrent une progression de +18%, les prix baissent : -0,9% en appartements anciens, -11,6% pour les appartements neufs et -2,8% dans l'individuel ancien. Ces évolutions départementales cachent néanmoins de fortes disparités sectorielles.



Source chambre des notaires de Savoie et Haute-Savoie

<sup>8</sup> Les marchés immobiliers des deux Savoie, février 2013 - Chambre interdépartementale des notaires de Savoie et Haute-Savoie

Entre 2011 et 2012, le profil des acquéreurs a quelque peu évolué. La part des moins de 30 ans diminue en Savoie de -1,4 points ramenant leur part à 11,2%. Cette baisse profite essentiellement aux plus de 60 ans qui voient leur proportion augmenter de 1,5 point (18,7% en 2012).

Par ailleurs, aussi bien en Savoie qu'en Haute-Savoie, les parts des Franciliens et des étrangers augmentent. Les acquéreurs originaires d'Ile-de-France ont ainsi acquis 9% des biens immobiliers de Savoie pour 7,2% en 2011. Pour les acquéreurs étrangers, une tendance similaire est observée avec des hausses d'environ deux points.

#### 4.4.2 Les terrains à bâtir

Dans les deux Savoie, comme sur l'ensemble de la France (hors Île-de-France), les prix des terrains à bâtir sont en hausse sur la période 2010-2015<sup>9</sup>. Leurs prix moyens s'établissent ainsi à 115 euros par m<sup>2</sup> en Savoie pour une surface moyenne de 887 m<sup>2</sup>. A l'instar des autres types de biens, ces niveaux de prix varient fortement d'un secteur à l'autre et selon les caractéristiques de la parcelle de terrain. En Savoie en 2013, les prix médians de vente oscillent entre 50 000 euros dans la vallée de la Maurienne et 120 000 euros à Aix-Tresserve.

La typologie des terrains vendus a légèrement varié en 2012. En Savoie, les parcelles de moins de 900 m<sup>2</sup> représentent 63,5% du marché contre 58,3% un an plus tôt.

Entre octobre 2013 et septembre 2014, le prix médian des terrains à bâtir est de 90 000 euros, soit une augmentation de 0,5%. Il est plus faible sur le secteur d'Albertville avec 75 000 euros.

Figure 25. Prix des terrains à bâtir en Savoie

Prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/10/2013 au 30/09/2014 :

Département	< 600 m <sup>2</sup>	600 à 900 m <sup>2</sup>	900 à 1500 m <sup>2</sup>	1500 à 2500 m <sup>2</sup>	2500 à 5000 m <sup>2</sup>	Ensemble
Savoie	64 000 €	92 500 €	128 100 €	95 000 €	*	90 000 €
<b>Arrondissement(s) :</b>						
Secteur de Albertville	54 500 €	72 400 €	*	*	*	75 000 €
Secteur de Chambéry	72 500 €	120 000 €	138 400 €	100 600 €	*	110 000 €
Secteur de Saint-Jean-de-Maurienne	*	*	*	*	*	54 200 €

\* Pas assez de transactions pour déterminer un prix ou une fourchette fiable.

Source Immoprix

#### 4.4.3 Les maisons individuelles dans l'ancien

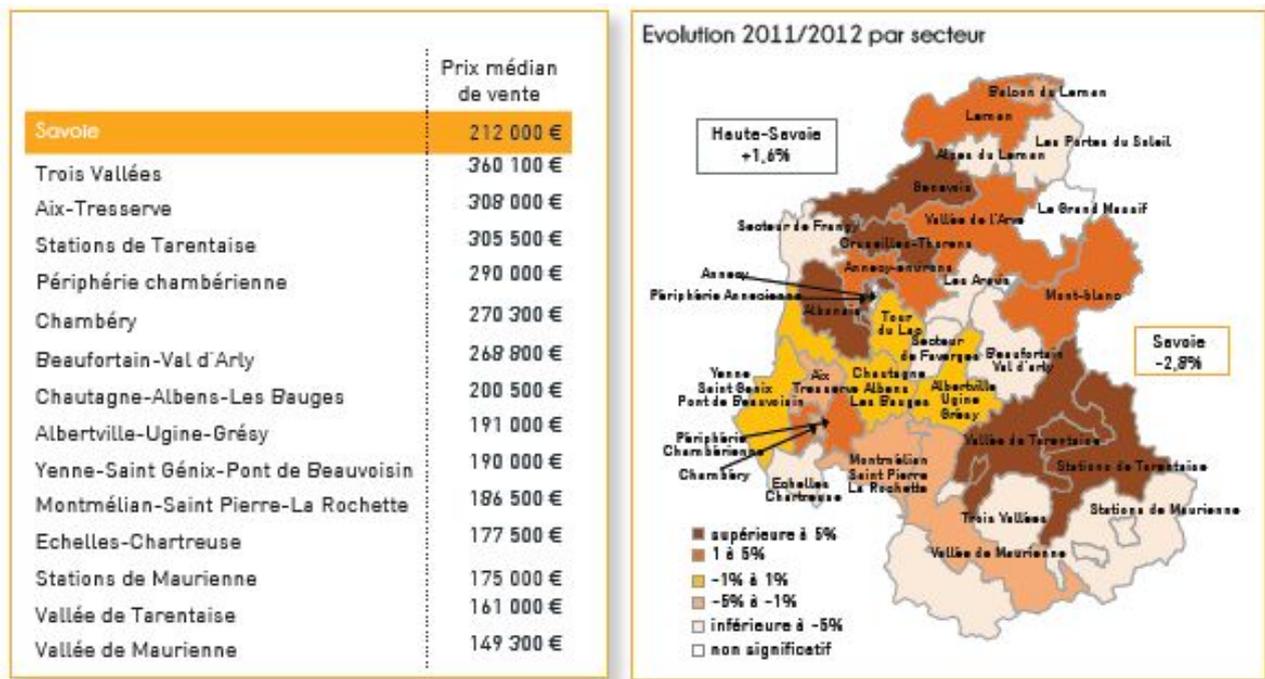
En 2012, en Savoie, le prix médian d'une maison individuelle est de 212 000 euros et en baisse sur un an de 2,8% et sur cinq ans de 7,8%. Les écarts de prix entre les secteurs peuvent varier du simple au double : de 150 000 euros dans la vallée de la Maurienne à 360 000 euros dans les Trois Vallées. Dans le secteur d'Albertville-Ugine-Grésy auquel appartient La Bâthie, le prix médian d'une maison individuelle dans l'ancien est de 191 000 euros en 2012.

Les évolutions de prix sont été très hétérogènes en 2012. Les baisses de prix sont inférieures à -5%, comme par exemple dans les secteurs d'Échellettes-Chartreuse et du Beaufortain-Val d'Arly. *constrario*, des hausses supérieures à 5% sont encore enregistrées dans 2 secteurs : la vallée de la Tarentaise (+7,3%) et les stations de Tarentaise (+11,1%). Dans les autres secteurs, les évolutions sont comprises entre -5% et +5%.

Les chiffres les plus récents disponibles (cf Figure 27) indiquent que le prix médian des maisons individuelles dans l'ancien a fortement progressé depuis 2012 sur le secteur d'Albertville. Dans un marché immobilier qui se détend la maison individuelle dans l'ancien est une valeur refuge.

<sup>9</sup> Source: SoeS, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Enquête EPTB 2015

Figure 26. Prix d'une maison individuelle dans l'ancien par secteur en Savoie en 2012



Source : Chambre interdépartementale des notaires de Savoie et Haute-Savoie

Figure 27. Prix d'une maison individuelle dans l'ancien en Savoie en 2013-2014

Prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/10/2013 au 30/09/2014 :

Département	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Ensemble
<b>Savoie</b>	<b>130 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>238 500 €</b>	<b>271 600 €</b>	<b>215 000 €</b>
<b>Arrondissement(s) :</b>					
<u>Secteur de Albertville</u>	130 800 €	178 400 €	217 000 €	284 500 €	208 800 €
<u>Secteur de Chambéry</u>	131 500 €	208 000 €	261 600 €	284 000 €	233 000 €
<u>Secteur de Saint-Jean-de-Maurienne</u>	120 000 €	151 000 €	170 400 €	*	150 000 €

Évolution de l'indice sur les 5 dernières années :

2009>2010	2010>2011	2011>2012	2012>2013	2013>2014
+3,2 %	+6,4 %	-2,3 %	+0,6 %	+3,3 %

Note : les évolutions d'indices sont calculées par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre de chaque année.

Source Immoprix

A La Bâthie sur la période 2010-2012, les maisons dans l'ancien concernent 57% des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Leur analyse permet d'en dégager trois prix médians en fonction du produit :

- 222 000 euros, prix médian d'une villa avec un terrain ;
- 185 000 euros, prix médian d'une maison de village en bon état ou rénovée avec un petit terrain ;
- 105 000 euros, prix médian d'une maison à rénover ou sans terrain.

Le prix médian global est de 173 500 euros sur la période 2010-2012 contre 191 000 euros en 2012 sur le secteur d'Albertville.

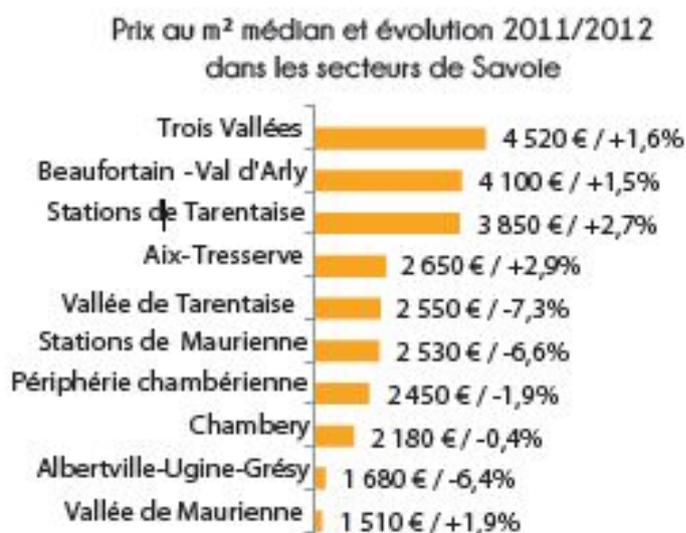
#### 4.4.4 Les appartements dans l'ancien

En Savoie, la tendance 2012 est autant à la baisse qu'à la hausse avec cinq secteurs qui enregistrent des baisses de prix et autant qui voient leur prix croître. Cependant, les augmentations restent modérées puisqu'elles sont comprises entre +1% et +3%. A l'inverse, les diminutions commencent à être significatives avec -7,3% dans la vallée de Tarentaise, -6,6% dans les stations de Maurienne et -6,4% dans le secteur Albertville-Ugine-Grésy.

Le prix médian du m<sup>2</sup> d'un appartement ancien s'établit à 1680 euros sur le secteur d'Albertville en 2012 (cf Figure 28). Sur la période 2010-2012, les prix bâthiols sont supérieurs à ceux de son secteur de rattachement, le prix médian pour des appartements dans l'ancien s'établissant à 2015 euros.

Ce chiffre est toutefois à relativiser, d'une part car il concerne peu de transaction à La Bâthie, d'autre part les transactions à La Bâthie sont, sur la période considérée, bien plus homogènes que celle du secteur albertvillois. Ainsi, en 2013-2014 pour la seule ville d'Albertville, la Figure 29 ci-dessous montre des prix au m<sup>2</sup> variant de 1330 euros à 2180 euros du m<sup>2</sup>. On peut donc en conclure que les appartements en vente à La Bâthie sont des produits appartenant à la fourchette haute des prix du secteur du fait de leur qualité de leur surface, de la présence d'annexes (garage notamment) et qu'ils se situent dans le prix du marché local.

Figure 28. Prix d'un appartement dans l'ancien en Savoie en 2012



Source : Chambre interdépartementale des notaires de Savoie et Haute-Savoie

Figure 29. Prix d'un appartement dans l'ancien en Savoie en 2013-2014

Prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/10/2013 au 30/09/2014 :

Secteur	Studios	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Ensemble
<b>Secteur de Albertville</b>	3 220 €/m <sup>2</sup>	3 550 €/m <sup>2</sup>	3 870 €/m <sup>2</sup>	2 250 €/m <sup>2</sup>	2 730 €/m <sup>2</sup>	3 350 €/m <sup>2</sup>
<b>Ville(s) :</b>						
<b>Aime</b>	de 2 120 €/m <sup>2</sup> à 2 570 €/m <sup>2</sup>	*	*	*	*	de 2 120 €/m <sup>2</sup> à 2 990 €/m <sup>2</sup>
<b>Albertville</b>	*	de 1 660 €/m <sup>2</sup> à 2 150 €/m <sup>2</sup>	de 1 500 €/m <sup>2</sup> à 2 180 €/m <sup>2</sup>	de 1 330 €/m <sup>2</sup> à 1 830 €/m <sup>2</sup>	*	de 1 330 €/m <sup>2</sup> à 2 180 €/m <sup>2</sup>
<b>Allues</b>	de 4 930 €/m <sup>2</sup> à 6 670 €/m <sup>2</sup>	de 5 770 €/m <sup>2</sup> à 7 880 €/m <sup>2</sup>	de 7 010 €/m <sup>2</sup> à 10 030 €/m <sup>2</sup>	*	*	**

Source Immoprix

#### 4.4.5 Une pression foncière et immobilière modérée

Le marché immobilier bâthiolain des dernières années montre un équilibre entre :

- les transactions sur des produits existants : maisons et appartements anciens ;
- la production de logements nouveaux : maisons et appartements.

Les prix se situent dans la fourchette basse du secteur Albertville-Ugine-Grésy sauf pour les appartements dans l'ancien. Le secteur enregistre, selon le constat des élus et des professionnels de l'immobilier et celles des études du PLH 2015-2020, une détente conjoncturelle.

### 4.5 Synthèse et enjeux en matière d'habitat

#### SYNTHÈSE

- Un parc de logement qui augmente 4 fois plus que la population depuis 1968
- Un rythme de construction de 9,8 logements/an sur les 5 dernières années avec un nombre très faible de logements commencés sur la période 2013-2015
- 78% du parc est composé de maisons
- Avec 3%, les logements vacants, en nette régression, ne représentent plus un enjeu de premier plan
- Le logement social représente 17,7% des résidences principales
- Les objectifs du PLH 2008-2014 ont été atteints.
- Le SCoT se fixe l'objectif pour La Bâthie :
  - 4,08ha x 25 logt/ha moyen = 102 logements en extension au maximum ; le nombre de logements en densification est libre
  - avec 13% d'accroissement de la population en 10 ans : environ 160 logements (*sur la base de 280 habitants supplémentaires et 1,82 personne*)
  - la capacité des extensions à « faire village »
- La réalisation d'un terrain familial pour les gens du voyage sédentarisés est en cours de réalisation
- 2,5 hectares situés dans l'enveloppe urbanisée seront probablement consommés dans les 10 prochaines années

#### ENJEUX

- Assurer une production de logements suffisante pour atteindre entre 280 et 350 habitants supplémentaires (de 1,82 à 2,2 habitants supplémentaires par logement)
- Augmenter la part des logements pour les jeunes ménages
- Pas d'objectif chiffré sur la diversification du logement
- Assurer une densité de 25 logts /ha pour la production de nouveaux logements
- Étudier l'aménagement au nord du bourg
- Enjeux sur la thermique des bâtiments (PLH OPAHTB)
- Le PLH 2015-2020 prévoit 15 à 20 nouveaux logements locatifs sociaux à La Bâthie. Soit à une échéance de 10 ans 25 à 33 logements.

## 5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

### 5.1.1 Méthodologie mise en œuvre

L'analyse de la consommation d'espace permet de prendre la mesure de l'impact de l'urbanisation sur le territoire. L'évolution de la tache urbaine permet d'appréhender la consommation d'espace à travers la définition d'un indicateur (dilatation /érosion).

Une **dilatation de 40 m** est appliquée sur chaque bâtiment pour détecter les proximités et tenir compte de l'artificialisation du terrain liée à la construction.

Une **érosion de 20 m** permet de limiter la tache urbaine aux éléments distants de plus de 40 mètres. Les objets trop petits sont éventuellement supprimés.



Cette analyse a été réalisée en exploitant conjointement les cadastres disponibles sous format SIG. La densification de l'urbanisation (à l'intérieure de l'enveloppe urbanisée) augmente pas ou peu la taille de la tache urbaine. Ce sont les constructions isolées et celles réalisées à la périphérie de l'enveloppe urbanisée qui participent principalement à cette augmentation.

### 5.1.2 Évolution de la tache urbaine

L'évolution de la tache urbaine permet d'appréhender la consommation d'espace.

L'analyse de la tache urbaine ne prend pas en considération le classement des terrains au PLU en vigueur. Elle prend en compte l'évolution des terrains non urbanisés qu'il s'agisse de terres arables, des terres agricoles cultivées, des friches ou des espaces forestiers.

L'analyse a porté sur l'ensemble du territoire communal.

Figure 30. Évolution de la tache urbaine entre 2001 et 2012 partie nord de la plaine

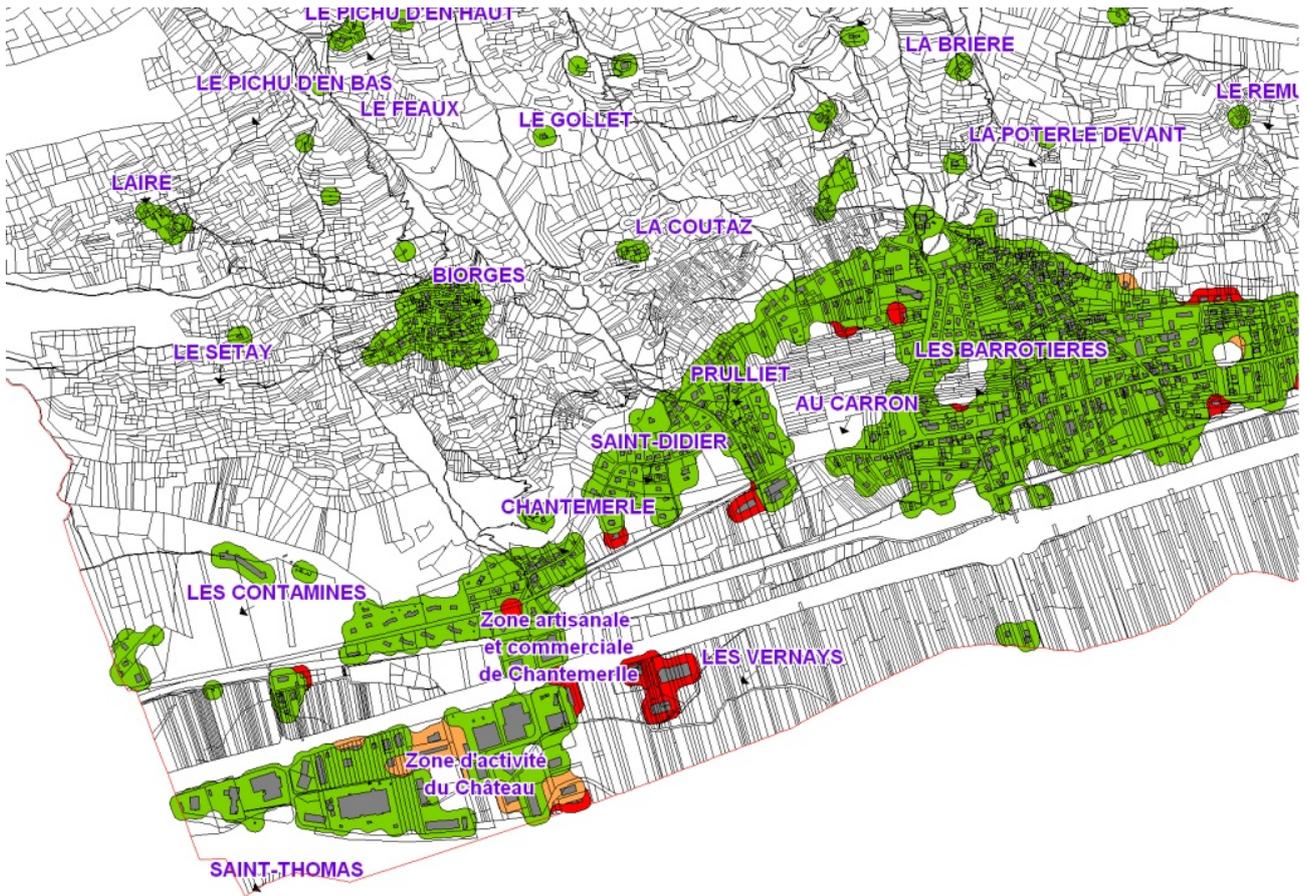
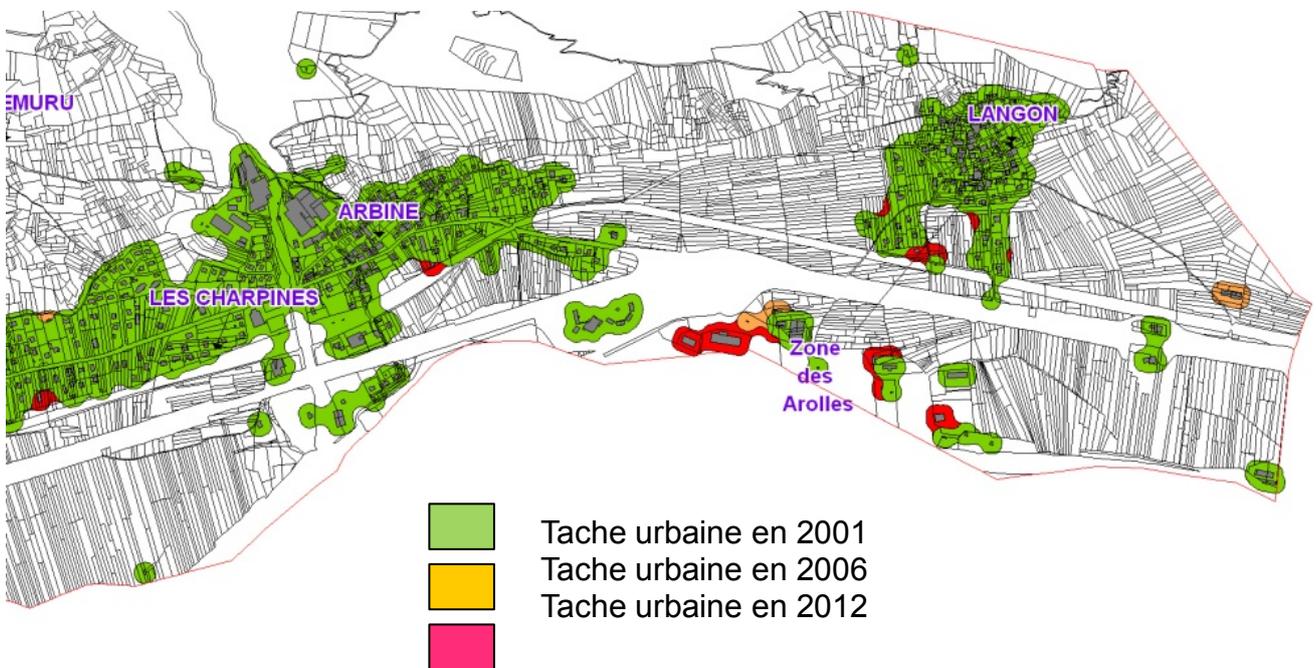


Figure 31. Evolution de la tache urbaine entre 2001 et 2012 partie sud de la plaine



### 5.1.3 Bilan quantitatif

#### Évolution de la tache urbaine sur la période 2001-2019

Année	2001	2006	2012	2019
Aire de la tache urbaine en ha	167,1	170,5	177,6	188,7
Pourcentage de la surface communale	7,5%	7,6%	7,95%	8,4%

Année	2001	2006	2012	2019
Activité	27 ha	29,6 ha	33,9 ha	40 ha
% de la tache urbaine	16%	17%	19%	19%
Habitat	140,1 ha	140,8 ha	143,6 ha	144,8 ha
% de la tache urbaine	84%	83%	81%	83%

Année	2001	2006	2012	2019
Surface des boisements dans la plaine	22,5 ha	21,8 ha	21 ha	20,5 ha
surfaces des terres agricoles dans la plaine	<b>165 ha</b>	<b>164 ha</b>	<b>161 ha</b>	<b>160 ha</b>

Consommation d'espace par l'urbanisation sur la période 2009-2019

#### LOGEMENTS

Année	Surface consommée (m2)	Nombre de logements nouveaux	Dont réalisés dans bâti existant
2009	1847	5	3
2010	3722	6	2
2011	6338	7	2
2012	4311	8	0
2013	1348	4	3
2014	3620	7	2
2015	576	2	1
2016	6889	6	0
2017	5578	9	0
2018	2467	3	0
(2019 janvier + février - pour mémoire)*	(753) (3618)	(1) (12)	(0) (0)
<b>TOTAL 2009-2018</b>	<b>36676</b>	<b>56</b>	<b>16</b>

D'après registre communal des PC (PC accordés et suivis de mise en chantier)

\*Les données sur 2019 sont partielles et ont une signification relative

#### Rythme de création de logements

56 logements en 10 ans, soit 5,6 logements/an en moyenne.

+5% de logements en 10 ans : c'est peu, nettement inférieur à ce que permet le SCoT et ce que l'on observe sur l'ensemble de l'agglomération d'Albertville. L'inertie foncière est encore importante, il y a peu de terrains équipés disponibles pour des projets importants et les zones à urbaniser prévues par le PLU actuel n'ont pas fait l'objet de projets et d'engagements. L'évolution s'est limitée au remplissage diffus des « dents creuses » et à l'aménagement de constructions déjà existantes ; il n'y a eu aucune opération d'envergure qui aurait permis de réaliser des logements

collectifs.

Consommation moyenne d'espace par le logement : 655 m<sup>2</sup>/logement nouveau (hors voirie), soit environ 15 logements/ha

Rappel de l'objectif du SCOT : 25 logements/ha voirie comprise, soit 400 m<sup>2</sup> / logement nouveau

Taille moyenne des terrains pour les constructions nouvelles : 915 m<sup>2</sup>/ construction nouvelle  
Taille minimale des terrains pour les constructions nouvelles : 436 m<sup>2</sup>/ construction nouvelle  
Taille maximale des terrains pour les constructions nouvelles : 2548 m<sup>2</sup>/ construction nouvelle.

La consommation moyenne d'espace par les logements nouveaux est relativement modérée par rapport à la typologie dominante voire exclusive des logements produits (maisons individuelles, sur des terrains à partir de 420 m<sup>2</sup>). Elle est sensiblement minorée par une proportion importante (plus de 25%) de logements nouveaux réalisés dans du bâti ancien ou sur du foncier déjà bâti, qui ne représente donc pas de nouvelle consommation d'espace. Elle reste cependant plus élevée que l'objectif affiché par le SCOT (d'autant que la consommation d'espace définie par le SCOT inclut la voirie interne aux opérations d'aménagement, ce qui n'est pas le cas des « dents creuses »).

Cette situation est due à une faible offre foncière en grands terrains déjà équipés, et à un manque d'opérateurs immobiliers (publics ou privés) pour de l'habitat collectif sur la commune, dans une période de crise économique et immobilière. Il peut suffire de quelques opérations de logements collectifs pour bouleverser les chiffres : ainsi le projet de 12 logements au-dessus de la Maison de santé, dont la réalisation est prévue en 2019, permettra d'atteindre une densité de 33 logements/ha, en plus des locaux d'activités, pour un programme qui représente à lui seul l'équivalent de 2 années de production au rythme antérieur.

Pour l'instant, les terrains constructibles sont essentiellement des parcelles déjà découpées dans l'enveloppe urbaine existante ; on observe quelques rares cas de détachement parcellaire. Il n'y a pas d'outils réglementaires efficaces pour obliger les constructeurs à densifier davantage dans le cadre du remplissage des « dents creuses ».

Pas de phénomène « BYMBY » (densification dans le tissu pavillonnaire) notable sur la commune. Très faible proportion de terrains précédemment exploités par l'agriculture.

## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Secteur	Surfaces de terrains consommés (m <sup>2</sup> )	Surface construite (dont sur foncier déjà bâti)	Nombre d'opérations (dont sur foncier déjà occupé)
ZA du Château	39900	12759 (7061)	15 (6)
ZA des Arolles	20600	3702 (291)	4 (1)
Autres secteurs	1284	1003 (488)	2 (1)
<b>TOTAUX</b>	<b>61784</b>	<b>17464 (7840)</b>	<b>21 (8)</b>

Rythme de construction : en matière d'activités économiques, le rythme de construction est essentiellement lié aux disponibilités foncières sur deux grandes zones d'activités (ZA du Château et ZA des Arolles), qui sont déjà en bonne partie occupées, mais qui commencent aussi à faire l'objet d'une densification significative. Les autres localisations sont marginales.

Taille moyenne des opérations : 830 m<sup>2</sup> construits en moyenne sur 4750 m<sup>2</sup> de terrain (pour le

foncier non bâti). Les moyennes sont cependant peu significatives, les écarts sont très importants.

Consommation d'espace sur l'ensemble : le COS moyen est de 0,3, mais il est peu significatif, du fait d'une part importante de constructions sur des terrains déjà en partie occupés. Sur le foncier non bâti : le COS moyen est de 0,15. Cela peut sembler faible, mais la densité de construction est en fait très inégale, elle dépend beaucoup du type d'activité (entrepôts, stockage en plein air, stationnement de véhicules, etc.). Pas de consommation d'espace agricole ou forestier.

## ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Peu d'équipements publics nouveaux ont été réalisés sur la période étudiée. Les vestiaires du stade représentent peu de bâti, sur un terrain déjà occupé.

L'aire d'accueil des gens du voyage, réalisée en 2018 occupe un terrain de 1093 m<sup>2</sup> dans une zone à dominante naturelle.

La Maison de santé pluridisciplinaire, qui inclut un programme de 12 logements collectifs, devrait être réalisée en 2019 sur le secteur des Carrons. Située dans un secteur à vocation actuellement agricole, dans l'attente du PLU, elle a fait l'objet d'une déclaration de projet approuvée le 18 juin 2018 par le conseil municipal. Le terrain d'assiette du projet, d'une surface de 3618 m<sup>2</sup>, a déjà été classé en zone urbaine dans le cadre de la déclaration de projet.

### 5.1.4 Synthèse de la consommation d'espace

#### Évolution de la tache urbaine sur la période 2001– 2019

La tache urbaine a augmenté de 1% environ.

La surface de tache urbaine consommée est de 20,7 ha dont 13 ha pour l'activité et 3,7 ha pour l'habitat.

La surface des boisements dans la plaine a diminué de 2 ha.

La surface des terres agricoles dans la plaine a diminué de 5 ha.

#### Consommation d'espace par l'urbanisation sur la période 2009-2019

3,7 ha de terrains consommés pour 56 nouveaux logements, presque intégralement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante : ralentissement notable du rythme de création de nouveaux logements, mais aussi de la consommation foncière. Les objectifs du SCoT ne sont pas encore atteints, du fait de la domination de la maison individuelle.

6,2 ha de terrains concernés par les nouvelles constructions à vocation d'activités économiques ; cela ne signifie pas forcément consommation d'espaces nouveaux, la plupart des nouvelles constructions sont réalisées sur des terrains déjà bâtis. Pas d'extension de la tache urbaine pour les activités.

Pas de consommation d'espace pour les équipements publics.

## 6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 6.1 L'économie non agricole

#### 6.1.1 Le cadrage du SCoT Arlysère <sup>10</sup>

L'ambition du SCoT en matière de développement économique s'inscrit en rupture avec la logique d'implantation et d'aménagement de multiples sites d'activités dans les trente dernières années. Elle repose sur les principes suivants :

- resserrement et concentration des activités industrielles et logistiques sur un nombre réduit de sites bien desservis par le réseau autoroutier,
- qualification des nouveaux sites selon les exigences du développement durable en termes de qualité environnementale et paysagère, en termes de transports collectifs pour les plus grands sites,
- mise en œuvre d'une gouvernance d'aménagement, promotion, commercialisation et gestion adaptée à l'échelle d'intérêt des sites,
- intégration de l'artisanat, du commerce et des services de proximité en priorité dans le tissu existant.

Ainsi le SCoT d'Arlysère ne prévoit pas de surfaces nouvelles spécifiquement dédiées aux activités industrielles, artisanales ou commerciales à La Bâthie qui s'inscrit, dans la hiérarchie du document, au niveau 4 des activités en diffus. Les prescriptions pour les communes appartenant au niveau 4 sont :

- autoriser l'implantation des activités au sein du tissu urbain et favoriser le maintien des activités artisanales et l'implantation d'activités tertiaires et commerciales dans le tissu urbain des communes,
- pérenniser le maillage commercial des territoires ruraux en appliquant un principe de « juste proximité » et en localisant les commerces de préférence dans l'enveloppe urbaine, à proximité des arrêts de transports collectifs afin de créer des pôles de proximité,
- localiser les activités de service public et plus largement les activités de proximité de façon préférentielle dans les centralités et dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs quand ils existent et / ou accessibles en modes doux,
- favoriser le développement et l'implantation des services à la personne dans les centralités et dans les tissus déjà urbanisés.

En matière touristique la Bâthie doit renforcer son offre estivale en toutes saisons en développant les activités de pleine nature (randonnée sous toutes ses formes afin de permettre l'enrichissement des pratiques et la valorisation des patrimoines locaux) et en valorisant ses atouts et qualités patrimoniales naturelles.

---

<sup>10</sup> Extraits du document d'orientations générales (DOG) du SCoT d'Arlysère

## 6.1.2 Le profil économique du territoire<sup>11</sup>

L'arrondissement d'Albertville est un territoire dynamique dont l'économie repose sur les secteurs du tourisme et de l'industrie aux côtés desquels l'agroalimentaire, la filière bois et le secteur du bâtiment travaux publics trouvent leur place.

### **Le tourisme**

Le bassin albertvillois, situé au carrefour des vallées de la Tarentaise, de la Maurienne, du Beaufortain et du Val d'Arly et à proximité du bassin annecien, bénéficie d'une place privilégiée pour développer les activités liées à la montagne attirant touristes et sportifs une grande partie de l'année.

Le territoire abrite le plus grand domaine skiable du monde et accueille des millions de touristes chaque année. L'industrie touristique est l'activité dominante de la Savoie, première destination neige de France. Plus de 50% du PIB savoyard est généré par le tourisme. Avec des stations qui comptent parmi les plus grandes et les plus prestigieuses, l'arrondissement d'Albertville contribue largement à ce résultat.

L'hiver est la période où l'activité touristique est la plus importante. Durant l'hiver 2008-2009, 71 % des nuitées enregistrées en Savoie provenaient de la Tarentaise, chiffre en progression constante. En été, l'activité touristique est moindre, mais elle reste importante notamment grâce au thermalisme. Avec les deux stations, Brides-les-Bains et La Léchère, le territoire représentait, en 2009, un total de 18 144 curistes soit près de 40% des curistes de la Savoie (cures médicales uniquement).

Le tourisme contribue à la tertiarisation du territoire avec un fort développement du commerce, de l'hôtellerie- restauration, des transports et des remontées mécaniques. Le secteur tertiaire représente plus de 2/3 des emplois du territoire et la Tarentaise totalisait 72% des effectifs salariés du secteur touristique de la Savoie en 2009.

### **L'industrie**

Parallèlement à cette activité très forte dans le domaine du tourisme, l'économie est encore fortement imprégnée par un secteur industriel dynamique en perpétuelle évolution, caractérisé par la présence de grands groupes dans le domaine de la métallurgie, de la sidérurgie et de l'énergie. Ces entreprises sont pour beaucoup d'entre elles leaders européennes ou mondiales dans leur domaine grâce à une main d'œuvre hautement qualifiée et à des technologies et des savoir-faire développés depuis de longues années.

Cette industrie de pointe, essentiellement basée sur le bassin d'Albertville mais aussi présente sur la Tarentaise, représente 14 % des emplois salariés du territoire soit 6000 emplois. Elle est plus spécifiquement spécialisée dans le domaine de la métallurgie, qui à lui seul représente 2100 salariés. L'industrie des biens intermédiaires, essentiellement la métallurgie, représente 59 % des effectifs salariés de l'industrie du territoire.

Parmi les fleurons de l'industrie locale on peut citer :

- Ugitech (Schmolz + Bickenbach) : leader mondial pour la fabrication et la commercialisation de produits longs (barres, fils et tréfilés) en acier inoxydable et alliages, emploie 1220 salariés à Ugine ;
- Areva, premier producteur mondial de zirconium. La société a pour vocation la recherche, la fabrication, la transformation et la commercialisation de métaux réactifs tels que le zirconium, le hafnium, le titane (en sous-traitance pour la société Timet

---

<sup>11</sup> Sources : sites de la CoRAL et de Tarentaise expansion

Savoie, sa filiale) destinés aux applications les plus critiques dans le nucléaire et l'aéronautique. Elle emploie 360 salariés à Ugine ;

- Timet Savoie (ex Cezus) est le seul producteur français de titane. L'usine d'Ugine emploie 114 personnes ;
- Graphitech spécialisée dans l'usinage de graphite, le graphite artificiel pour des applications spéciales industrielles (métallurgie, électrolyse, industrie du quartz et des réfractaires...) emploie 123 salariés à La Léchère ;
- ARC FUSED ALUMINA, (ex Alcan ex PEM) spécialisée dans la production de corindon blanc par fusion d'alumine calcinée, emploie 140 salariés à La Bâthie ;
- MSSA (Métaux Spéciaux SA) leader mondial de la fabrication du sodium métal composant essentiel pour la synthèse de différentes molécules de chimie fine utilisées en pharmacie et en électronique. Il est également utilisé pour certaines technologies dans le nucléaire civil. L'usine emploie 270 salariés à Pomblière-Saint-Marcel ;
- GEH (groupement d'exploitation hydraulique) Savoie Mont-Blanc d'EDF dont l'état major est basé à Albertville. Ce GEH comprend 48 centrales réparties en 7 groupements d'usines dont celle de La Bâthie, usine d'intérêt national par sa puissance et sa réactivité au démarrage.

Cette présence historique de grands groupes a généré la constitution d'un tissu de sous-traitance, travaillant dans des secteurs variés comme la construction métallique, la tôlerie -chaudronnerie ou la mécanique générale de précision.

### **L'industrie agro-alimentaire**

L'industrie agro-alimentaire détient le plus grand nombre d'établissements avec 32 % du nombre total. Cependant, ce sont des établissements de petite taille puisque leur effectif salarié représente 13,5 % de l'effectif industriel total. Les différents domaines de l'agroalimentaire sont représentés :

- la production de fromage dominée par le Beaufort, mais concernant aussi, à des volumes bien moindres, la Tomme et le Reblochon ;
- une filière viande émergente autour des abattoirs de Beaufort et de Bourg-Saint-Maurice ;
- la fabrication de charcuterie et de salaisons ;
- les fruits et légumes locaux.

### **La filière bois**

La forêt de l'arrondissement d'Albertville couvre 58 000 ha et représente, après l'agriculture, la deuxième formation naturelle du territoire. La ressource en bois, notamment de résineux, est abondante mais de qualité hétérogène.

Les 21 entreprises d'exploitation forestière (négociants, transporteurs) et de travaux forestiers (bûcherons et débardeurs) récoltent 113 000 m<sup>3</sup> de grumes de bois d'œuvre par an. Elles réalisent la moitié de leur activité hors du département. Ces entreprises sont un des maillons fragiles de la filière bois, pour des raisons techniques (liées aux conditions de travail) et économiques (prix des prestations non revalorisés depuis des années, augmentation du prix de l'énergie, structuration insuffisante de la profession notamment).

Sur l'arrondissement d'Albertville sont réalisés 60 % des sciages savoyards. Les 12 scieries, maillons stratégiques pour la valorisation des bois locaux, produisent 60 000 m<sup>3</sup> de sciages. Elles doivent faire face à de multiples défis : répondre aux nouvelles demandes du marché par des bois séchés, classés, prêts à l'emploi, intégrer les normes récentes (marquage CE), développer l'éco

certification PEFC ... Une mutation qui nécessite dès à présent des investissements techniques (gains de productivité, fabrication de nouveaux produits,...) ainsi qu'une adaptation des ressources humaines. Ces évolutions nécessitent également une implication forte des partenaires, ONF et communes en particulier, pour la modernisation des modes de vente des bois issus des forêts publiques, le développement de circuits courts de commercialisation, la contractualisation,... C'est l'un des objectifs de la Charte forestière de territoire, signée le 20 mai 2007.

Le secteur de la "deuxième transformation" du bois regroupe des professions atomisées mais constitue un véritable gisement d'emplois distribué sur toutes les communes de l'arrondissement. Sur le territoire d'Arlyère et du Haut-Val d'Arly, 200 entreprises maillent le territoire et développent des compétences dans de nombreux domaines : architectes, maîtres d'œuvre, charpentiers, constructeurs de maisons, menuisiers, ébénistes, fabricants d'emballages en bois, ...

### **Le secteur du BTP**

Le BTP a longtemps été une activité surreprésentée sur le territoire avec la période des grands travaux hydroélectriques d'EDF et celle de la construction des stations de ski qui ont amené de grandes entreprises à s'installer et à se développer localement. La période des Jeux olympiques d'Albertville en 1992, à travers le programme de construction des infrastructures, a également fourni un volume d'activité considérable.

Aujourd'hui, même en diminution, ce secteur reste important puisqu'il concerne 6,63 % des emplois du territoire.

#### 6.1.3 Le profil économique de La Bâthie

##### **Les entreprises de la Bâthie**

A l'exception du tourisme, secteur sous-représenté à La Bâthie, commune de la vallée (les campings ont cessé leur activité), le tissu économique bâthiolain est diversifié et dynamique. Au 31 décembre 2015, La Bâthie compte 242 établissements actifs qui emploient 844 salariés ; le secteur du commerce, des transports et des services arrive en tête et représente près de 65,7% des établissements et 41% des emplois salariés. L'industrie est le second pourvoyeur d'emploi de la commune avec 34,1% des postes salariés. Elle ne représente que 10% des établissements actifs. Le troisième secteur de la commune est celui de la construction qui fournit 9,2% des postes salariés et représente près de 13,2% du nombre d'établissements. Cette tendance s'amplifie depuis 2012.

Les principaux employeurs par secteur<sup>12</sup> sont :

- ARC FUSED ALUMINA (ex Alcan) pour l'industrie avec 140 postes salariés ;
- Sotrabas pour le bâtiment et les travaux publics avec 119 postes salariés ;
- EDF pour la fourniture d'énergie avec 38 postes salariés ;
- CCM (enseigne Super U) pour le commerce avec 38 postes salariés ;
- La fromagerie Monts et Terroirs pour l'agro-alimentaire avec 33 postes salariés.

---

<sup>12</sup> Source Chambre de commerce et d'industrie

Tableau 28. Etablissements et postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Établissements actifs au 31 décembre 2012		Postes salariés au 31 décembre 2012	
	nombre	%	nombre	%
Agriculture, sylviculture et pêche	12	4,8	2	0,2
Industrie	25	10,1	286	35,3
Construction	37	14,9	101	12,5
Commerce, transports, services divers	151	60,9	311	38,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	23	9,3	110	13,6
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>100</b>	<b>810</b>	<b>100</b>

Source : Insee, CLAP

Tableau 29. Etablissements et postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

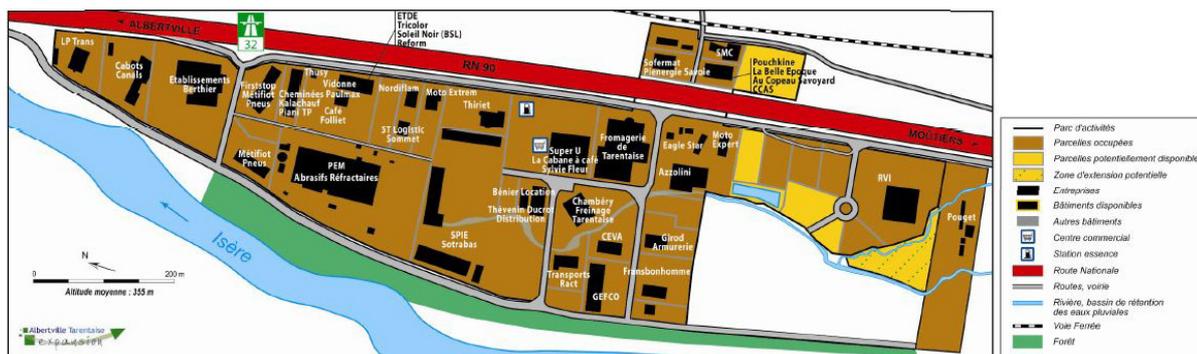
	Établissements actifs au 31 décembre 2015		Postes salariés au 31 décembre 2015	
	nombre	%	nombre	%
Agriculture, sylviculture et pêche	5	2,1	2	0,2
Industrie	21	8,7	288	34,1
Construction	32	13,2	78	9,2
Commerce, transports, services divers	159	65,7	346	41
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	25	10,3	130	15,4
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>100</b>	<b>844</b>	<b>100</b>

### **Les zones d'activités**

La Bâthie compte deux zones dédiées aux activités économiques (ZAE) de compétence intercommunale : la ZAE du Château et la ZAE des Arolles.

La ZAE du Château a une surface totale de 29,6 ha dont 27,7 ha sont occupés. Située en vitrine de la RN 90 et en bordure de l'Isère, c'est un site organisé et de qualité. Il présente des contraintes de constructibilité à cause de la présence d'une ligne haute tension et des risques d'inondation de l'Isère. Le site se compose d'un tissu d'entreprises industrielles, commerciales ou artisanales spécialisées dans des activités de production, de préférence liées aux métiers de la montagne. Parmi les entreprises déjà citées se trouvent l'extension de l'usine ARC FUSED ALUMINA d'Arbine, Sotrabas, Super U et la fromagerie de Tarentaise.

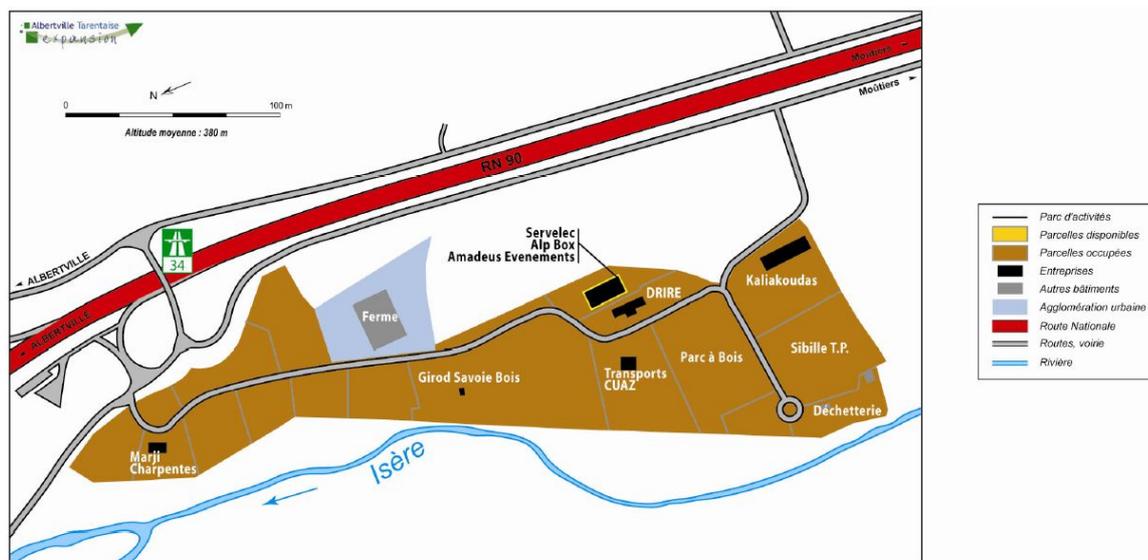
Figure 32. La zone d'activités du Château



Source : Albertville Tarentaise expansion

D'une superficie de 7,8 ha, la zone des Arolles est située en bordure de l'Isère. Elle se compose d'un tissu d'entreprises ayant besoin d'espaces de stockage importants, et plus particulièrement celles ayant des activités de production ou celles liées à la filière bois. Elle souffre d'un déficit d'aménagements qualitatifs des espaces publics et du manque d'intégration des espaces de stockage. Comme la zone du Château, elle présente des contraintes de constructibilité à cause de la présence d'une ligne haute tension et des risques d'inondation de l'Isère auxquels s'ajoutent des contraintes de réciprocity liées à la présence d'un établissement agricole d'élevage.

Figure 33. La zone des Arolles



Source : Albertville Tarentaise expansion

## 6.2 Les commerces et services à la population

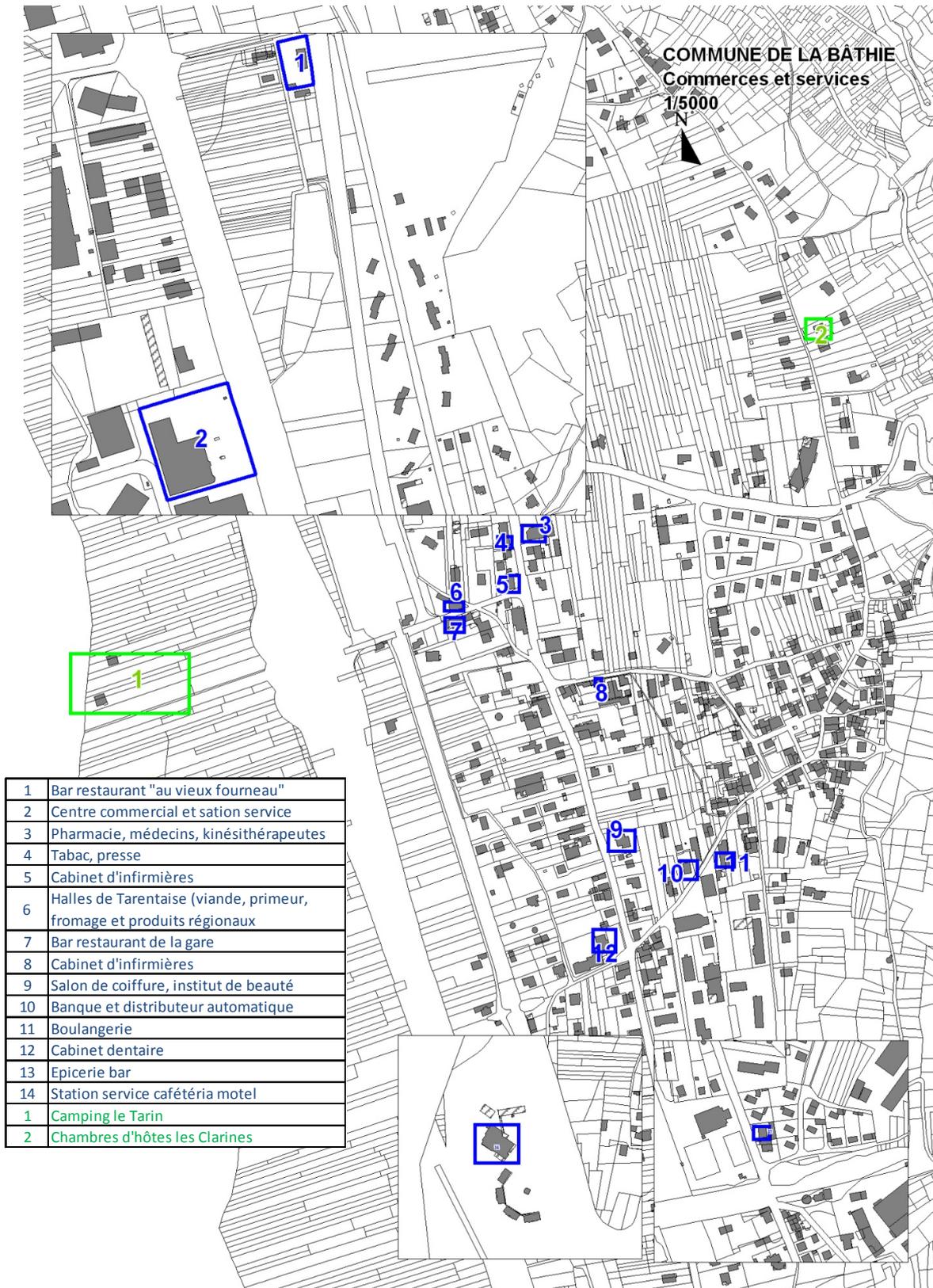
Les commerces et services de proximité sont bien représentés à La Bâthie : 3 bars restaurants, 1 tabac presse, une boulangerie pâtisserie, 3 salons de coiffure, une banque, un point de vente de produits alimentaires régionaux et une épicerie bar. La Bâthie compte également un centre commercial et deux stations services.

En matière de santé, les principaux services sont également présents : 3 médecins généralistes, un dentiste, 2 cabinets d'infirmières libérales, 3 kinésithérapeutes, une orthophoniste, une pédicure-podologue et une pharmacie. La réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire est en cours en 2019.

Trois pôles se distinguent :

- le chef-lieu où l'ensemble des commerces et services est distribué sur quatre rues : Antoine Favre, Louis Armand, Lamartine et Victor Hugo. Les deux premières concentrant l'essentiel des activités à proximité des entrées de ville et de la gare ;
- la zone du Château avec le centre commercial ;
- Arbine avec des services plus réduits.

Figure 34. Les commerces et services à la population du territoire (en 2015)



### 6.3 Le secteur agricole et l'exploitation forestière

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, dans le cadre de la révision du PLU, a réalisé un diagnostic agricole du territoire de La Bâthie, les paragraphes qui suivent sont une synthèse de ce diagnostic<sup>13</sup>.

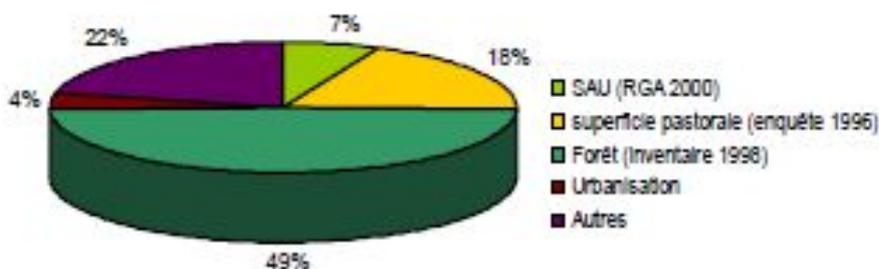
#### 6.3.1 L'agriculture dans la Basse Tarentaise

La commune de La Bâthie appartient aux aires géographiques des AOP (Appellations d'origine protégée) « Abondance » et « Reblochon ou Reblochon de Savoie ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indications géographiques protégées) « Comtés rhodaniens », « Emmenthal de Savoie », « Emmenthal français Est-central », « Gruyère », « Pommes et poires de Savoie », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie » et « Vin des Allobroges ».

En Basse Tarentaise les espaces agricoles représentent un quart du territoire répartis entre les espaces pastoraux qui représentent 73% des espaces agricoles (2 112 ha) et les surfaces agricoles de « fond de vallée » pour 780 ha.

Ces 780 ha de surface agricole utile (SAU) de fond de vallée, sont composés à 97 % de surfaces en prairies (permanentes ou temporaires), 1% de cultures Pérennes, localisées essentiellement sur la commune de Cevins avec la présence de vignes et 2% en « autre utilisation », c'est-à-dire cultivées en céréales, maïs ou autres.

Figure 35. Occupation de l'espace agricole de la Basse Tarentaise



Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

Cette forte proportion de surfaces en herbe trouve son explication par la présence d'exploitations essentiellement tournées vers l'élevage avec une prédominance en bovins lait due à la présence de l'AOP Beaufort qui impose des règles strictes en terme d'autonomie fourragère provenant de la zone d'appellation.

Les terres de fond de vallée sont considérées comme étant de très bonne qualité, ce qui les rend également intéressantes pour des productions spécifiques (maraîchage notamment) mais qui sont peu présentes en Basse Tarentaise. Cette utilisation peut être amenée à se développer dans un contexte de développement des circuits courts de qualité et d'augmentation de la pression foncière vis-à-vis de l'élevage.

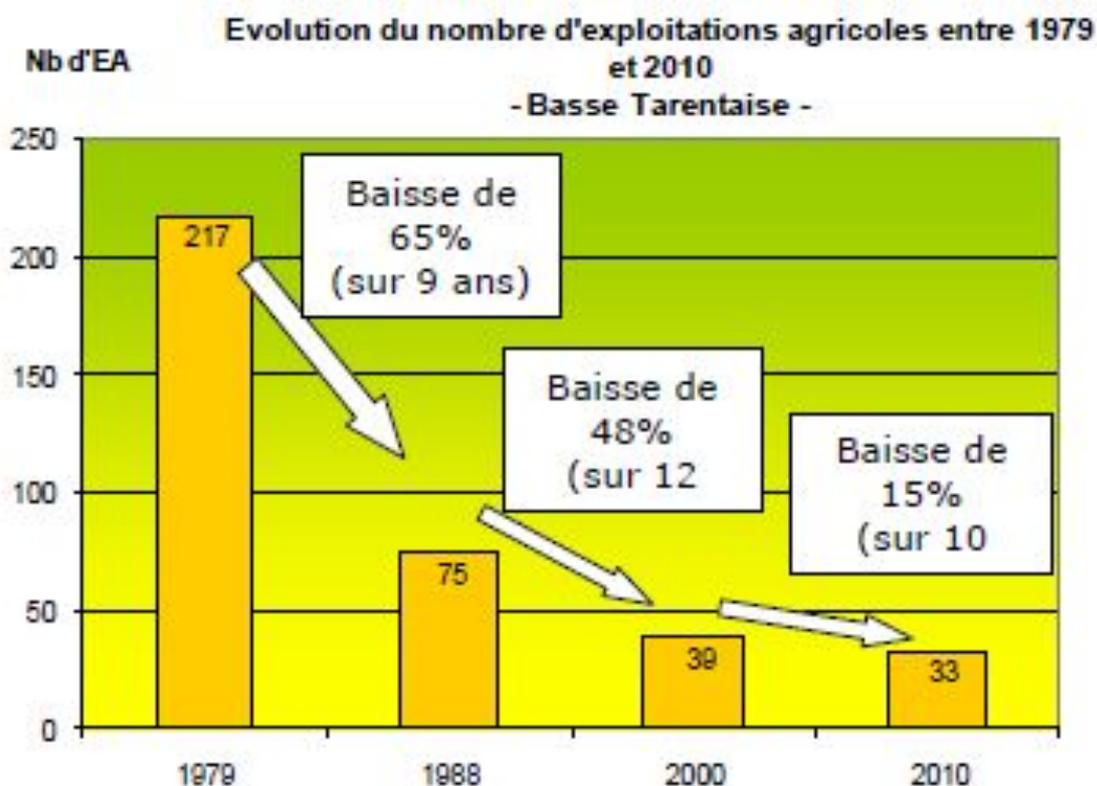
Depuis la fin des années 1980 le secteur s'est fortement restructuré : le nombre d'exploitations a été divisé par 6 et parallèlement la SAU moyenne utilisée a été multipliée par 8 pour atteindre 49

<sup>13</sup> Diagnostic agricole dans le cadre de la révision du PLU – Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc – février 2013

ha en 2010. Cette restructuration semble s'achever puisque sur la dernière décennie le nombre d'exploitations comme la SAU moyenne utilisées tendent à se stabiliser.

Le chiffre de 33 exploitations en Basse Tarentaise en 2010 issu du recensement général agricole (RGA) doit toutefois être pondéré avec le nombre d'exploitations considéré comme «professionnelles», c'est-à-dire une exploitation qui permet à l'agriculteur d'assurer un  $\frac{3}{4}$  de temps plein et une production équivalente à 8 vaches laitières. Cette donnée est estimée par la Chambre d'Agriculture à une quinzaine d'exploitations sur le secteur. Ce socle, composé pour un tiers de sociétés (GAEC, EARL, SCEA, etc..), et comprenant des chefs d'exploitations relativement jeune, devrait permettre une bonne pérennité des systèmes dans les 10 à 15 prochaines années.

Figure 36. Évolution du nombre d'exploitations en Basse Tarentaise en 30 ans



Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

L'orientation technico-économique des communes est en « bovin lait » pour La Bâthie, Cevins, Esserts-Blay et Rognaix tandis que Saint-Paul-sur-Isère est en bovin mixte et Tours-en-Savoie en polyculture élevage. L'agriculture du secteur est par conséquent peu diversifiée.

Une particularité de la Basse Tarentaise est que des exploitations de taille importante (voire faisant partie des plus importantes du département) côtoient des exploitations de taille extrêmement modeste, qui contribuent également à un entretien, voire une ouverture du paysage.

### 6.3.2 La place de l'agriculture dans l'économie communale

La Bâthie compte 3 exploitations professionnelles ayant leur siège sur la commune, une sous forme individuelle et deux sous forme de GAEC. Ces exploitations emploient 5 actifs pour un équivalent temps plein de 4,1. Une quatrième exploitation dont le siège est situé à Esserts-Blay n'est accessible que depuis La Bâthie où elle exploite toutes ses terres.

Deux des trois exploitations sont en bovins lait, la troisième est orientée vers la pension de vaches taries. Deux exploitations sont soumises au régime sanitaire départemental (RSD) et une au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Figure 37. Les bâtiments d'exploitation à La Bâthie

	<p><i>Ce bâtiment appartient à un exploitant dont l'avenir n'est pas estimé comme étant assuré. Pour autant, sa localisation et sa fonctionnalité en font un bâtiment à usage agricole. La question de sa transmission est donc posée.</i></p>
	<p><i>Exemple d'une exploitation agricole au sein d'un espace agricole mais avec des tiers situés en-deçà des distances réglementaires régissant la situation sanitaire de l'exploitation.</i></p>
	<p><i>Exemple de bâtiments d'exploitation situés au sein d'un hameau avec des angles d'ouverture insuffisants et des tiers à proximité immédiate</i></p>

Les conditions d'exploitation des trois fermes, réparties sur 5 sites, ne sont pas très favorables :

- 3 sites sur 5 sont situés à moins de 50 m de tiers ;
- 3 sites sur 5 ont un angle d'ouverture de moins de 120 ° défavorable en matière de fonctionnement (circulation des engins, accès aux espaces agricoles, possibilité d'évolution et de mises aux normes,...)
- 2 bâtiments sur 6 ont un niveau de fonctionnalité qualifié de mauvais par la Chambre d'agriculture.

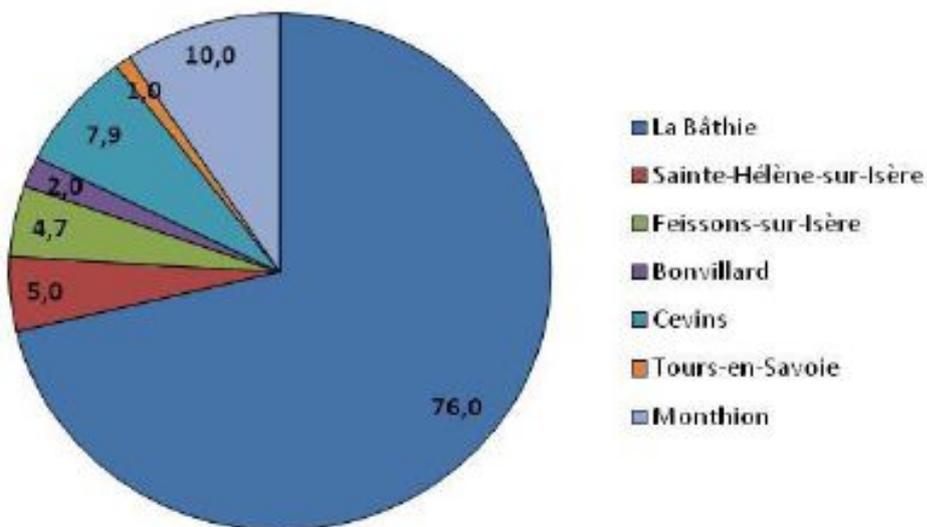
L'avenir des exploitations dont le siège est situé à La Bâthie est fragile car une seule exploitation a un avenir estimé comme assuré avec un projet de transmission et la situation des bâtiments d'exploitation est précaire.

### 6.3.3 Les surfaces agricoles

La surface agricole totale est de 773 ha soit 34,4% des surfaces communales. 78% de ces surfaces sont des alpages, les 167 ha restants sont situés dans la vallée et sur les coteaux.

Les exploitants bâthiolains travaillent environ 107 ha dont 76 ha dans leur commune, aucun n'exploite d'alpage. Une seule exploitation est autonome en fourrage.

Figure 38. Surfaces exploitées par les exploitants de La Bâthie



Source : Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

L'alpage d'environ 6060 ha est travaillé par une exploitation extérieure à la commune. Il est utilisé pour la production laitière et compte trois sites d'exploitation.

Les exploitations d'élevage de la Basse Tarentaise ont besoin de surfaces compte-tenu du cahier des charges de l'AOP Beaufort. Par ailleurs, les surfaces de vallée, des coteaux et des alpages sont complémentaires dans le système agro-pastoral :

- les surfaces de vallée servent notamment à la fauche (2 coupes annuelles minimum) et également à la pâture. Ce sont les surfaces les plus productives et celles qui permettent de faire les stocks de fourrage en préparation de l'hiver ;
- les surfaces de coteaux servent notamment à la pâture mais également à la fauche quand cela est mécaniquement possible. Les bêtes y sont à l'intersaison (après l'hiver, à la sortie de la stabulation et avant l'hiver) ;

- les alpages sont les surfaces d'estives qui permettent aux bêtes de pâturer pendant l'été. Pendant que le troupeau pâture, l'agriculteur fauche les surfaces de plaine pour préparer les fourrages pour l'hiver qui vient.

Le maillon le plus sensible dans ce système est celui des surfaces agricoles de la vallée, les plus productives et les plus concurrencées par d'autres occupations du sol.

Afin d'évaluer les enjeux sur le foncier agricole plusieurs critères ont été croisés par la Chambre d'agriculture :

- les parcelles agricoles de proximité,
- la qualité des terres,
- la taille des tènements.

Pour les élevages laitiers, les parcelles de proximité (rayon de 300m autour des bâtiments agricoles) ont une fonction essentielle afin de maintenir une bonne production laitière. A La Bâthie elles représentent une surface de 86 ha, soit plus de 51% des surfaces agricoles hors alpages. Elles sont essentiellement présentes au sud de la commune autour de Langon et à l'ouest de la RN 90 jusqu'à la limite avec Esserts-Blay.

Les vaches laitières ont des besoins nutritifs élevés qui ne peuvent être satisfaits que par des fourrages riches. La qualité des terres est un facteur déterminant dans la production d'un fourrage de qualité. Elle s'apprécie donc en matière de potentiel de production. Sur les 167 ha de surfaces agricoles hors alpages, 141 ha sont des surfaces de bonne qualité (soit près de 85%), les surfaces de mauvaise qualité ne représentant que 4%.

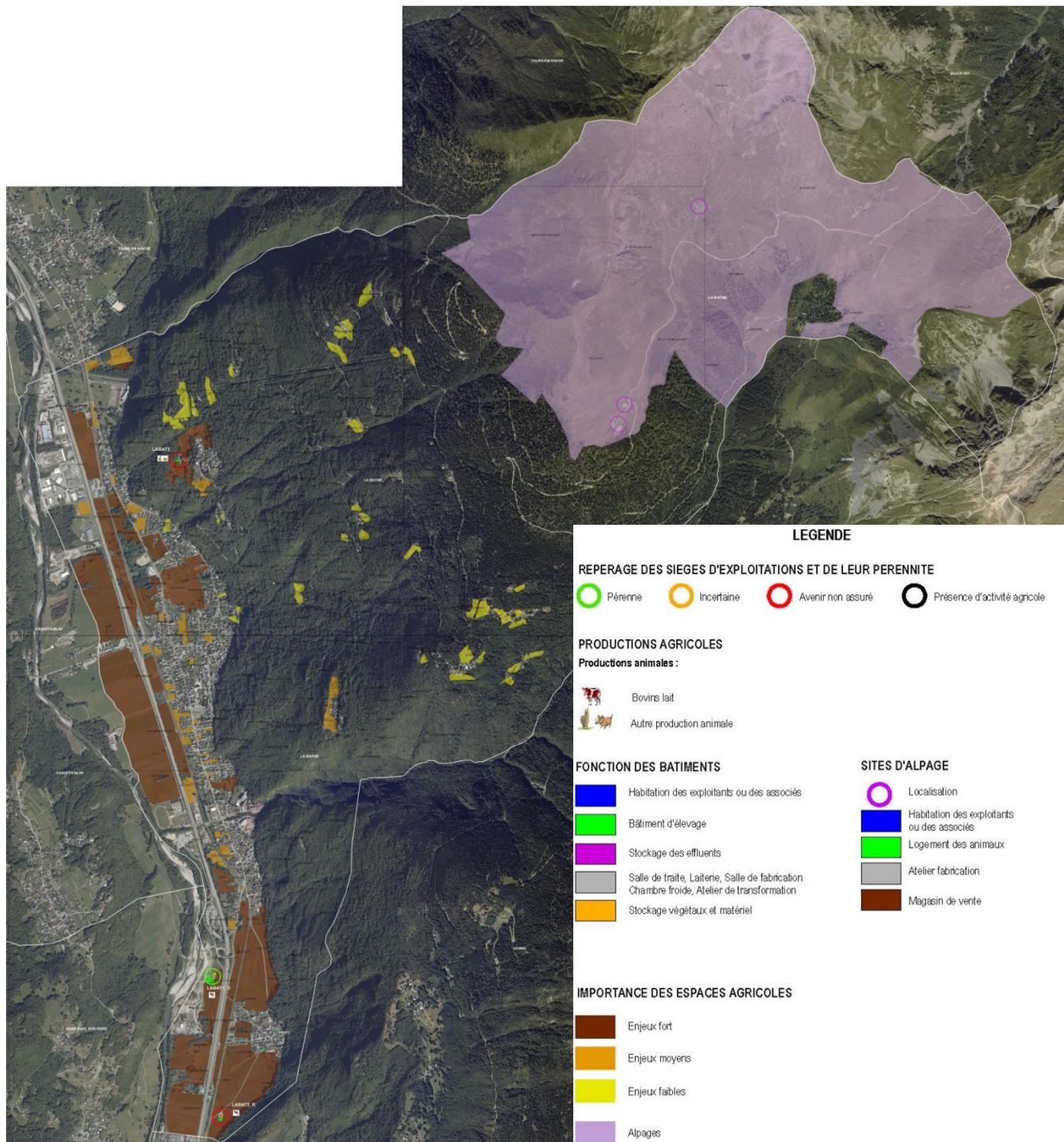
Le dernier critère est la taille des tènements. Plus les surfaces sont grandes et homogènes, plus le travail est facile et rentable.

Le croisement de ces critères a permis d'attribuer à chaque parcelle une valeur pour l'agriculture de forte, moyenne à faible. Elle est cartographiée ci-après.

Ainsi la commune comprend plusieurs espaces agricoles d'enjeux forts :

- le secteur de « Biorges », où la présence de l'exploitation donne aux surfaces attenantes un enjeu fort, du fait de la proximité,
- les surfaces de vallée, le long de la voie express sont classées à enjeux forts lorsque celles-ci ne sont pas entrecoupées d'urbanisation. En effet, elles présentent toutes de très bonnes caractéristiques agronomiques au regard de la Basse Tarentaise et des tailles de tènements moyennes à grandes,
- le secteur des « Carrons » qui, par sa qualité et sa taille, présente des enjeux agricoles forts,
- le secteur autour de Langon présente des enjeux forts car sont présents trois sites d'exploitations dont un bien isolé au sud du hameau. En outre, les tènements sont grands et les surfaces de bonne qualité,
- les autres secteurs de la commune sont principalement des surfaces inscrites dans le bâti et présentent des enjeux moindres, notamment parce qu'elles ne comptent pas de sites d'exploitations proches et que leurs tailles varient de petites à moyennes.

Figure 39. Cartographie de la valeur des terres agricoles



Source : Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

#### 6.3.4 L'exploitation forestière

La forêt de La Bâthie représente 890 ha soit près de 40 % du territoire bâthiolain. Ces 890 ha se partagent entre 345 ha de forêt privée et près de 545 ha de forêt communale soumise au régime forestier.

##### **La forêt privée**

La forêt privée est très morcelée ce qui reste un frein à sa gestion et une source importante de sous-exploitation de l'espace forestier. En effet à La Bâthie les parcelles inférieures à un hectare représentent 42% de la surface de la forêt privée et se répartissent entre 572 propriétaires soit une moyenne de 25 ares par propriétaire. Les propriétés de plus de 10 ha, seuil qui constituerait une bonne unité de gestion (l'exigibilité d'un plan simple de gestion pouvant être abaissé à ce seuil) ne représentent que 13% de la forêt privée et se répartissent entre 2 propriétaires. Cette forêt privée est composée à 96% de taillis, les 4% restants se répartissant entre la futaie résineuse, la futaie mixte et la peupleraie.

Figure 40. Répartition de la forêt privée par surface et nb de propriétaires

Surface	Surface en ha	%	Nb Pers	%
0.00 à 1.00 ha	146,06	42%	572	89%
1.00 à 4.00 ha	102,10	30%	59	9%
4.00 à 10.00 ha	51,57	15%	10	2%
10.00 à 25.00 ha	17,88	5%	1	0%
25.00 à 100.00 ha	27,08	8%	1	0%
Total	344,69		643	

Source : commune

En 2004, dans la continuité du Contrat global de développement, le syndicat mixte Arlysère a travaillé à la mise en œuvre d'un nouveau projet de territoire pour la période 2005-2010. Les élus et les acteurs économiques qui ont participé à cet important travail de concertation et de réflexion, ont souligné la nécessité de soutenir, accompagner et structurer la filière bois. Pour cela, une Charte forestière de territoire a été adoptée pour la période 2007-2011, reconductible sur la base de l'évaluation de l'action menée. Le montant des investissements et travaux de cette première Charte était de 27 millions d'euros pour les 37 communes membres d'Arlysère.

L'un des trois objectifs de la Charte était de favoriser l'exploitation et la valorisation de la forêt, d'adapter sa gestion pour produire durablement un bois d'œuvre de qualité, assurer un approvisionnement des entreprises et renforcer son rôle de protection des ressources en eau et contre les risques naturels.

### **La forêt communale**<sup>14</sup>

La forêt communale de La Bâthie a une contenance de 544,55 ha. Elle est soumise depuis 1866 au régime forestier et à ce titre fait l'objet d'un aménagement. Le plan d'aménagement forestier en cours pour la période 2006-2020 divise en deux séries la forêt communale :

- 1<sup>ère</sup> série : 394,20 ha de production de bois d'œuvre et de protection physique associée,
- 2<sup>nde</sup> série : 150,35 ha de protection contre les risques naturels et de production de bois de chauffage.

La première série, traitée en futaie irrégulière par bouquets, fait l'objet pendant 15 ans de coupes assises par contenance à la rotation moyenne de 17 ans sur 240 ha, maintien en évolution naturelle pour 59 ha, repos pour le reste. Des travaux sylvicoles sont prévus sur 179 ha et font l'objet de programmes annuels.

La seconde série est traitée en taillis simple avec des coupes assises par contenance à la rotation de 40 ans pour 17 ha, des coupes assises par contenance à la rotation moyenne de 17 ans pour 10 ha de futaie, maintien en évolution naturelle pour 94 ha et repos pour le solde.

Le dernier aménagement forestier (1990-2005) prévoyait une production de 920 m<sup>3</sup>/an plus 8% de chablis, soit 1000 m<sup>3</sup>/an. Ce volume présumé a été largement dépassé avec 1249 m<sup>3</sup>/an en coupes sylvicoles, 306 m<sup>3</sup>/an en coupes de chablis, 113 m<sup>3</sup>/an en coupes d'emprise soit un total de 1668 m<sup>3</sup>/an (volume commercial hors année 2005) qui apportent une recette variable selon les années et le cours du bois.

L'affouage est pratiqué sur la commune de la Bâthie.

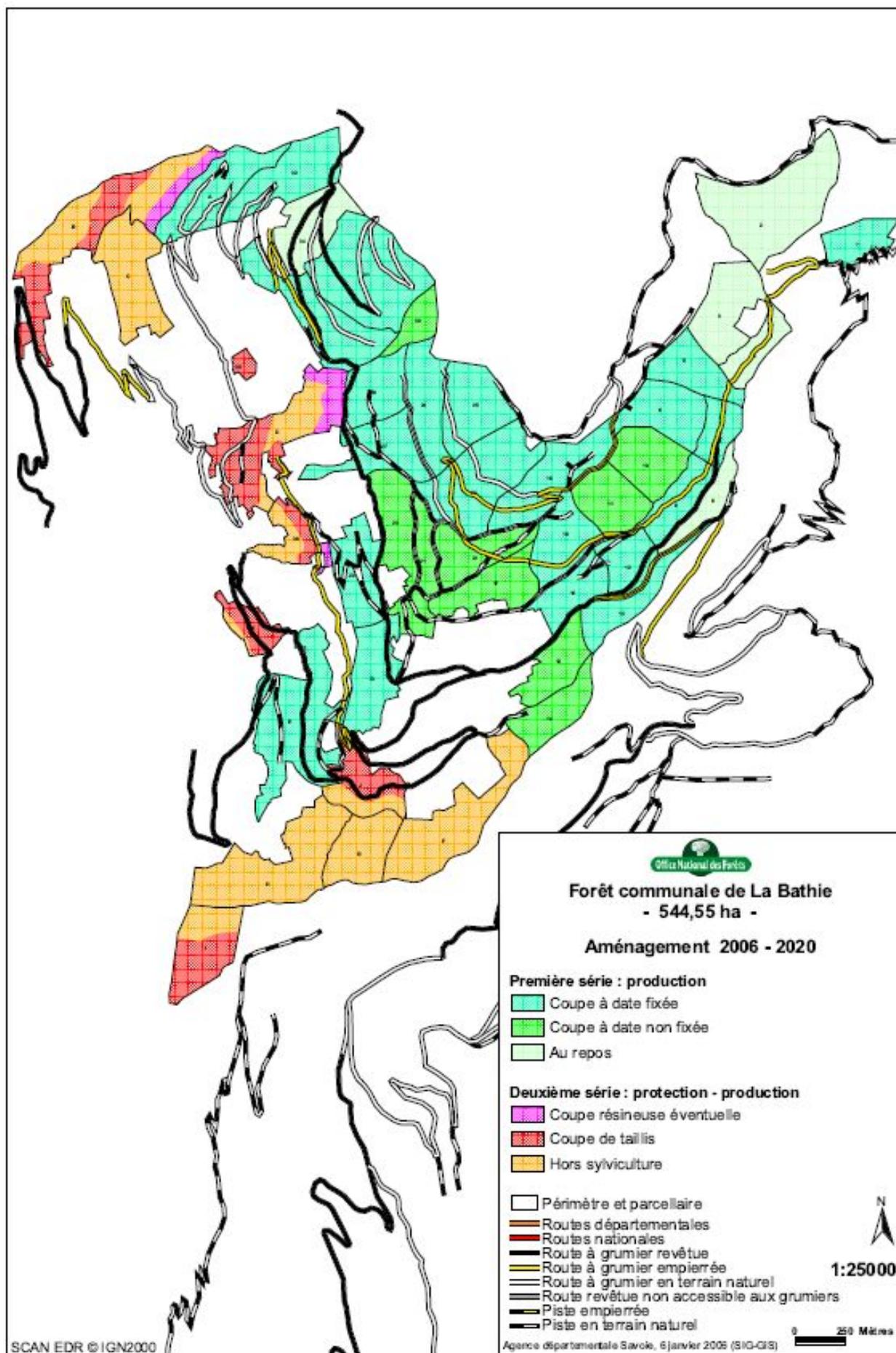
L'exploitation de la forêt bâthiolaine est fortement contrastée entre :

- sur les versants et en limite de la vallée, une forêt privée morcelée, détenue par de multiples propriétaires et par conséquent sous-exploitée ;
- en limite haute du territoire, une forêt communale, gérée et entretenue depuis longtemps, productive et facilement exploitable dans la première série de production.

---

<sup>14</sup> Source : Forêt communale de La Bâthie. Révision d'aménagement forestier 2006-2020. Office National des Forêts

Figure 41. Plan d'aménagement forestier de la forêt communale



Source : plan d'aménagement forestier 2006-2020

## 6.4 Les enjeux en matière économique

### Dans le domaine des activités agricoles et forestières

Présente au sein d'un territoire sensible, faisant l'objet d'une pression foncière croissante eu égard à sa proximité avec l'agglomération d'Albertville, la commune de La Bâthie, pour confirmer la préservation durable des exploitations agricoles et de l'activité doit :

- protéger au maximum les surfaces agricoles identifiées comme de forte valeur ;
- préserver les sièges d'exploitation et leurs conditions d'exploitation sans les aggraver ; prévoir les possibilités d'évolution. Dans cette optique il est important de ne pas rapprocher les zones constructibles à moins de 100 mètres d'un bâtiment d'exploitation et de maintenir un angle d'ouverture de 120° vers les parcelles attenantes exploitées ;
- protéger le foncier agricole en évitant la dispersion des constructions et des zones constructibles, en favorisant le renouvellement urbain et la densification des pôles urbains existants et en organisant des limites claires et pérennes entre les espaces agricoles et urbanisés ;
- maintenir les circulations agricoles en prévoyant les aménagements fonciers nécessaires pour le maintien ou la création de chemins agricoles.

En matière d'exploitation forestière les enjeux du PLU sont de préserver la destination forestière des sols et de faciliter la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier et de la charte forestière de territoire.

### Dans le domaine des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services

Compte-tenu des éléments de cadrage du SCoT La Bâthie n'a pas vocation à accueillir des activités incompatibles avec l'habitat nécessitant des sites dédiés. L'enjeu du PLU est donc de préserver des conditions favorables sur les implantations existantes (notamment à Chantemerle et Arbine).

Les deux sites dédiés du Château et des Arolles sont contraints par la proximité de l'Isère qui fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) qui s'impose au PLU comme servitude d'utilité publique.

Le principal enjeu pour la commune est de renforcer son tissu de commerces de proximité, d'activités artisanales et de services autour de pôles cohérents avec une desserte présente ou future en matière de transports collectifs.

En matière de commerces et services de proximité, l'équilibre est fragile car il repose sur la présence d'un petit nombre de chaque type de commerce ou de service sur le territoire. Les conditions favorables à leur pérennité sont à conserver et à conforter pour préserver un bon niveau de services.

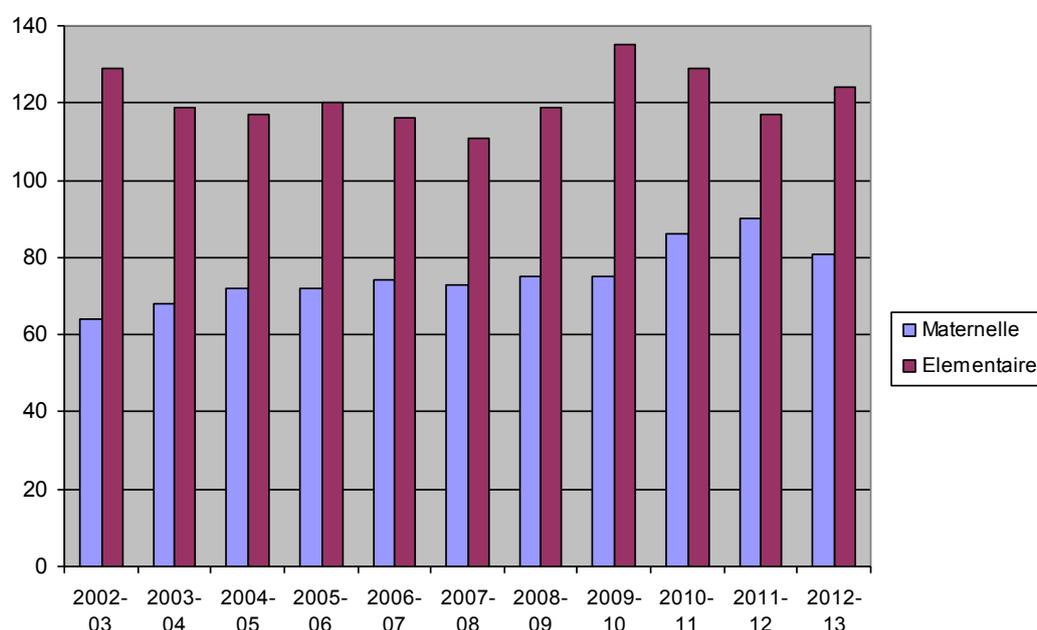
## 7. LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS OU D'INTÉRÊT COLLECTIF

### 7.1 Les écoles et les équipements périscolaires

La commune possède une école maternelle et une école primaire dont les effectifs de l'année 2012-2013 sont respectivement de 81 et 124 élèves. Les 205 enfants sont répartis en trois classes de maternelle et 5 classes d'élémentaire.

Depuis 2002, les effectifs de l'école maternelle sont globalement en hausse de 26 % tandis que ceux de l'école élémentaire sont en baisse de 4% avec beaucoup d'irrégularités dans les effectifs. L'école élémentaire de l'Oiseau Lyre a été rénovée et agrandie de 5 à 7 classes en 2004 et 2005 suite à la fermeture de l'école d'Arbine, 5 classes sont utilisées actuellement. Cette tendance se poursuit jusqu'à la rentrée 2017-2018 (voir le tableau ci-après). La commune n'a donc pas de besoin d'extension des écoles à court terme. Elle assure également un service de garderie périscolaire et de cantine.

Figure 42. Effectifs scolaires des écoles entre 2002 et 2013



Source : commune

Années	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Ecole élémentaire L'Oiseau Lyre</b>	138	137	147	157	149
<b>Ecole maternelle Eugénie Cotton</b>	89	88	88	80	85

Source : commune

Depuis le 01/01/2018, la Communauté d'agglomération Arlysère a repris la compétence sociale dont celle relative à l'enfance et à la jeunesse, auparavant exercée par les 6 communes de Basse-Tarentaise (Tours-en-Savoie / La Bâthie / Esserts-Blay / Rognaix / Cevins et Saint-Paul-sur-isère) regroupées en un syndicat aujourd'hui dissous. Les activités proposées sont les suivantes :

- RAM (relais assistantes maternelles) accueilli dans la salle polyvalente de La Bâthie,
- CLSH (centre de loisirs sans hébergement) accueilli dans les locaux des écoles de La Bâthie et accessoirement à Tours-en-Savoie durant les petites et grandes vacances et le mercredi.

D'autre part, l'association Récré'action accueille gratuitement les petits non encore scolarisés une matinée par semaine dans la salle polyvalente de La Bâthie.

Pour la petite enfance l'association Récré'action accueille gratuitement les petits non encore scolarisés une matinée par semaine.

Pour l'année scolaire 2016-2017, La Bâthie comptait 155 collégiens et lycéens qui se répartissaient sur les principaux établissements suivants :

- le collège public Pierre Grange à Albertville : 56 bâthiolains,
- le collège privé Saint-Paul à St Paul sur Isère : 16,
- le collège privé Jeanne d'Arc à Albertville : 5,
- le lycée général et technologique Jean Moulin d'Albertville : 3,
- le lycée général et technologique, lycée professionnel René Perrin à Ugine : 10,
- le lycée professionnel Le Grand Arc à Albertville : 6,
- le lycée général et technologique, lycée professionnel Ambroise Croizat à Moutiers : 3

Les 56 autres élèves se répartissent sur d'autres établissements en Savoie, Haute-Savoie et Isère. Cette part augmente de 50% par rapport à la période 2012-2013.

## 7.2 Les autres équipements et services publics

Les principaux services et équipements publics sont groupés en un ensemble cohérent au chef-lieu à l'intérieur d'un îlot délimité par les rues Lamartine, Jean Moulin, Saint-Vincent-de-Paul et Cotton (n°6 à 13 sur la carte ci-après) : la mairie, l'église, le presbytère, le monument aux Morts, le bâtiment des associations, la Poste et le syndicat intercommunal de Basse Tarentaise et d'actions sociales (SIBTAS), l'école élémentaire l'Oiseau Lyre et la maternelle Eugénie Cotton et le centre de secours.

En bordure de la rue Paul Girod et à proximité immédiate des équipements précédents se trouve le cimetière.

La bibliothèque est située dans le tissu ancien rue Georges Sand et la salle des fêtes polyvalente (environ 400 places) rue Marcel Pagnol.

A la périphérie nord du bourg, rue Jules Renard, la résidence La Bailly est un EHPAD qui accueille 36 personnes âgées ainsi que le centre communal d'actions sociales (CCAS).

Enfin les équipements de type technique sont isolés : le centre technique municipal rue des Chevaliers et la déchetterie intercommunale dans la zone des Arolles.

La gare est fermée depuis 1994.

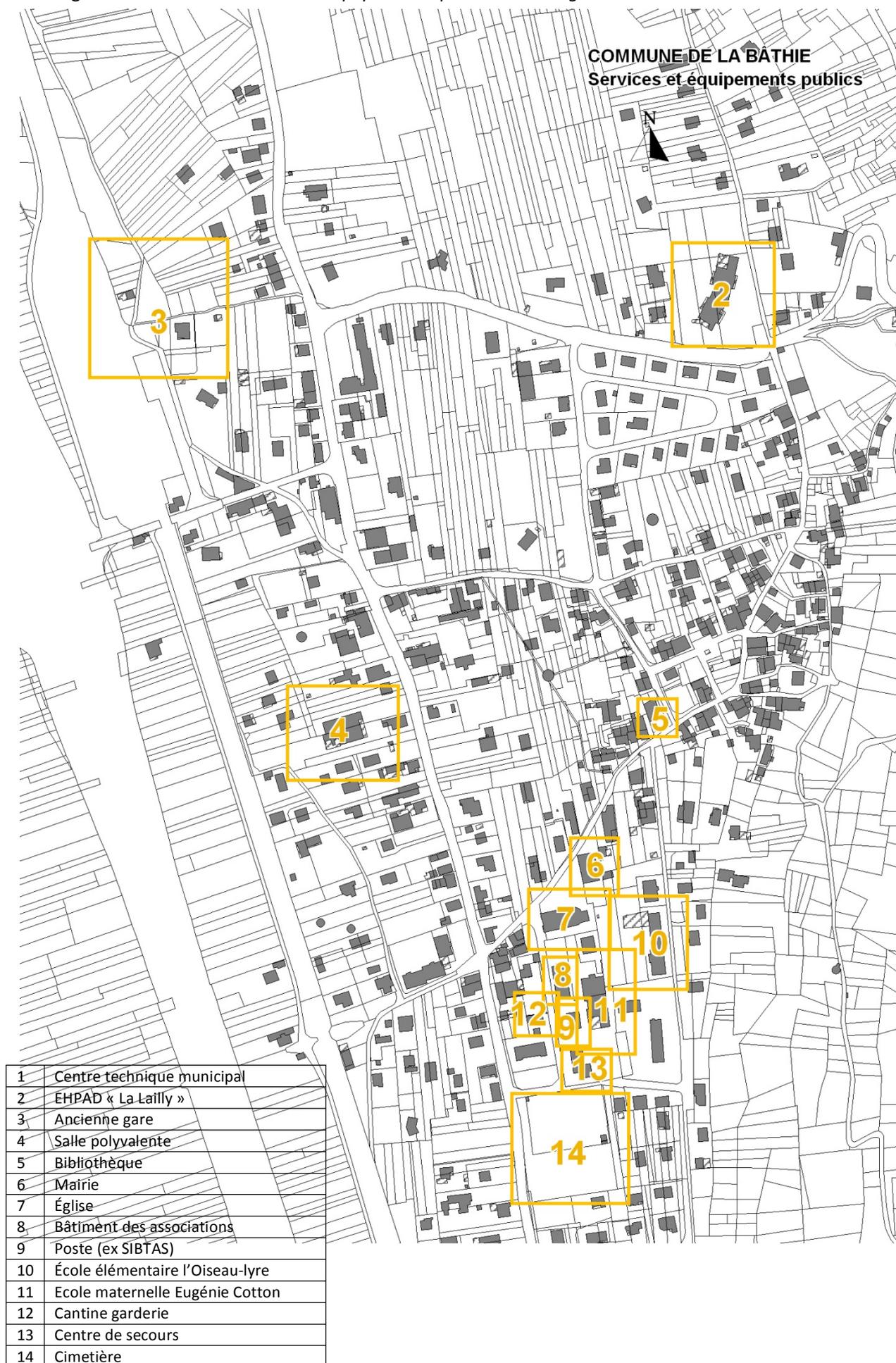


L'école élémentaire l'Oiseau Lyre agrandie et rénovée en 2006



Rue Cotton à droite : le centre de secours, la Poste et le SIBTAS, la salle des sociétés et l'église en enfilade

Figure 43. Les services et équipements publics du bourg



Les équipements sportifs sont groupés à Arbine rue Paul Girod et chemin des Carrières. Ils forment un ensemble divisé par les infrastructures composé de trois entités : un gymnase, salle omnisports et deux terrains de tennis ; un boulodrome et un skate parc, bike park ; un stade de football et une piste d'athlétisme.

La salle omnisports et la salle polyvalente sont fortement sollicitées par la trentaine d'associations communales et les écoles.

Figure 44. Les équipements publics à Arbine et sur la ZA des Arolles



- 1 - salle omnisports et terrains de tennis
- 2 - boulodrome et skate parc
- 3 - stade de football et piste d'athlétisme
- 4 - déchetterie intercommunale



## 7.3 Le projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP)<sup>15</sup>

### 7.3.1 Présentation du projet et justification de son intérêt général

Le 11 juin 2005, La Bâthie ainsi que cinq autres communes (Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Tours-en-Savoie) créent et deviennent membres du Syndicat Intercommunal Basse Tarentaise et action sociale (SIBTAS).

Par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016, la compétence « Développement et maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création ou l'acquisition, l'administration et la gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie » a complété les compétences du SIBTAS.

En 2014, l'indice de vieillesse (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans) s'élève à 1,09 pour la commune de La Bâthie. Ce chiffre démontre une population âgée (l'indice idéal est de 0,5). En comparaison, l'indice de vieillesse sur l'ensemble des communes du SIBTAS est aussi de 1,09. Ainsi, la population de l'ensemble des communes du SIBTAS est également assez âgée. Seule Rognaix semble avoir une population relativement plus jeune. Ces caractéristiques démographiques, augmentation de la population et vieillissement, justifient le maintien voire le développement de l'offre médicale.

### 7.3.2 Une offre médicale fragile

En 2016, l'offre médicale sur le territoire de la Basse-Tarentaise est limitée et principalement concentrée sur la commune de La Bâthie. En effet, si on dénombre 1 EHPAD privé et 2 kinésithérapeutes à Esserts-Blay, le reste de l'offre médicale (médecins, pharmacie, dentiste, kinésithérapeutes, infirmiers, ...) se trouve exclusivement à La Bâthie. Le centre hospitalier le plus proche se situe sur la commune d'Albertville à environ 11 km du centre de La Bâthie.

Si les médecins de La Bâthie et Cevins partis à la retraite ces dernières années ont été rapidement remplacés par des nouveaux installés à La Bâthie, ces derniers ont posé la condition de disposer de locaux locatifs pour rester sur le territoire. La MSP doit répondre à cette demande en évitant une désertion du territoire par les médecins et en garantissant l'installation définitive et pérenne des professions médicales à La Bâthie.

### 7.3.3 Le projet de construction d'une maison de sante pluridisciplinaire intercommunale

Le projet de Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) intercommunale est né du constat du vieillissement de la population du territoire des 6 communes de Basse-Tarentaise, conjugué à la fragilité de l'offre médicale sur le territoire. La Société d'économie mixte des 4 Vallées (SEM4V) a réalisé une étude de faisabilité technique et financière de cette opération.

Il s'agit d'une démarche portée par les élus du territoire, mais également d'une attente forte de la population, qui craignent conjointement de voir diminuer l'offre médicale de proximité. En associant à la construction de la MSP des logements, le projet conjugue la volonté de maintenir et de développer l'offre de santé de proximité sur le territoire à la nécessité pour les communes d'accueillir de nouveaux habitants.

Extraits du dossier de déclaration de projet de 2017 :

*« (...) Ce site a été choisi de façon consensuelle par les 6 communes du SIBTAS et les professionnels de santé qui ont souligné en outre la proximité de la pharmacie existante (par sa position géographique et sa facilité d'accès depuis les autres communes de Base Tarentaise et pour la maîtrise foncière communale ce que les autres terrains envisagés ne permettaient pas NDR).*

<sup>15</sup> Extrait du dossier d'enquête publique procédure de Déclaration de projet n°1 25 janvier 2018

*(...) Le projet de création de la MSP est en cours d'étude pour répondre au besoin d'accueillir huit bureaux médicaux ou paramédicaux (généralistes, infirmiers, orthophoniste, ...), un cabinet de kinésithérapeutes et des logements en accession ou location aidée.*

*La MSP sera de plain-pied par rapport à la route départementale 990 (...)*

*La composition intérieure s'organise autour d'un hall d'accueil central qui distribue les différents espaces (données indicatives pouvant évoluer) :*

*2 salles d'attentes d'une capacité d'environ 35 patients au total,*

*4 bureaux de médecins,*

*2 bureaux paramédicaux,*

*2 cabinets d'infirmières,*

*1 espace de kinésithérapie avec 4 salles de soin,*

*1 salle de réunion / cuisine,*

*1 zone d'accueil / rangement / circulation / local technique,*

*1 studio pour les stagiaires ou remplaçants,*

*Sanitaires et locaux techniques.*

*Si le rez-de-chaussée du bâtiment est exclusivement réservé pour les activités de la MSP, des espaces adaptés à d'autres praticiens (ostéopathe, dentiste, ...) pourront être prévus au premier étage notamment.*

*La douzaine de logements également prévue dans le projet se répartit entre le premier et le deuxième étage. Il s'agira soit de logements en accession aidée, soit de logements locatifs sociaux.*

*Par ailleurs, la MSP fait partie de l'OAP des Carrons. Celle-ci a fait l'objet d'un phasage : à court terme, la MSP sera le premier bâtiment construit sur le secteur (...).*

*La gestion des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et des risques d'inondation fait l'objet d'une attention particulière. Cependant, la MSP qui sera construite sur l'emprise d'un remblai (sans extension du remblai prévue) n'est pas concernée. Le bâtiment sera exempt des risques identifiés (ce qui a été un des arguments important dans le choix de l'emplacement du projet N.D.R). Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité d'environ 150 m<sup>3</sup> sera construit sur l'emprise de la parcelle. »*

La déclaration de projet pour la MSP a été approuvée par le conseil municipal le 18 juin 2018.

## **7.4 Les enjeux en matière d'équipements et de services publics**

Les équipements et services publics, comme les principaux pôles de commerces et services de proximité font l'objet de groupements cohérents et sont répartis sur le territoire :

- le chef-lieu accueille les principaux équipements publics et commerces et services ;
- Arbine accueille les équipements sportifs et deux commerces.

Les équipements et services proposés à la population sont satisfaisants pour une petite ville d'un peu plus de 2000 habitants.

En matière d'équipements, des solutions pour pallier à la saturation de la salle omnisports et de la salle des fêtes sont à rechercher.

La maison de santé pluridisciplinaire est une réponse intercommunale aux besoins en matière de santé sur le territoire de la Basse Tarentaise. Sa localisation lui offre une bonne accessibilité et cet équipement d'intérêt collectif constituera un point d'ancrage pour le développement du secteur des Carrons.

## 8. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

### 8.1 La circulation automobile

La voirie sur le territoire communal comporte un axe d'intérêt national : la RN 90 et trois axes départementaux : la RD 990 et les RD 65 et 66.

La RN 90 dessert la commune par les échangeurs n°33 et 34 situés au niveau de la gare pour le premier, au sud entre Langon et Arbine pour le second. Un troisième accès la sortie 32 bis permet l'accès à la zone du Château dans le sens Albertville-Moûtiers. La RN 90 est un axe important sur lequel se superpose des mouvements de transit, notamment ceux de l'accès aux stations de Tarentaise, et des mouvements pendulaires attachés à la zone d'emploi de l'agglomération d'Albertville. En 2014 le trafic moyen journalier est de 24 964 véhicules/jour, en augmentation de 4% par rapport à celui de l'année 2011.

La RD 990 dessert l'ensemble des secteurs habités de la vallée de La Bâthie, c'est un axe de desserte locale essentiel autour duquel s'organise les différents villages et le chef-lieu. Le trafic moyen en 2014 est de 1315 véhicules/jour au niveau de Langon en augmentation de 5,4% par rapport à celui de 2013. Enfin la RD 65 dessert le hameau de Bren depuis la rue Louis Armand (RD 990) et la RD 66 la commune d'Esserts-Blay depuis l'échangeur n°33. La RD 65 qui dessert le Bren n'est pas ouverte à la circulation en période hivernale.

En 2011, les migrations alternantes<sup>16</sup>, soit les déplacements journaliers moyens entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi à La Bâthie, s'équilibrent entre :

- 655 véhicules entrant provenant majoritairement d'Albertville (22%), Tours-en-Savoie (9%) et Esserts-Blay (7%)
- 667 véhicules sortant se rendant majoritairement à Albertville (40%), Moûtiers (11,5%) et Ugine (7%)
- 289 déplacements internes.

Le fait que 30% des actifs résidant à La Bâthie travaillent sur place limite les déplacements pendulaires.



Entrée de ville : la rue Antoine Favre à l'heure de pointe du soir

<sup>16</sup> Données Observatoire des territoires de Savoie- Origines et destinations des déplacements domicile-travail

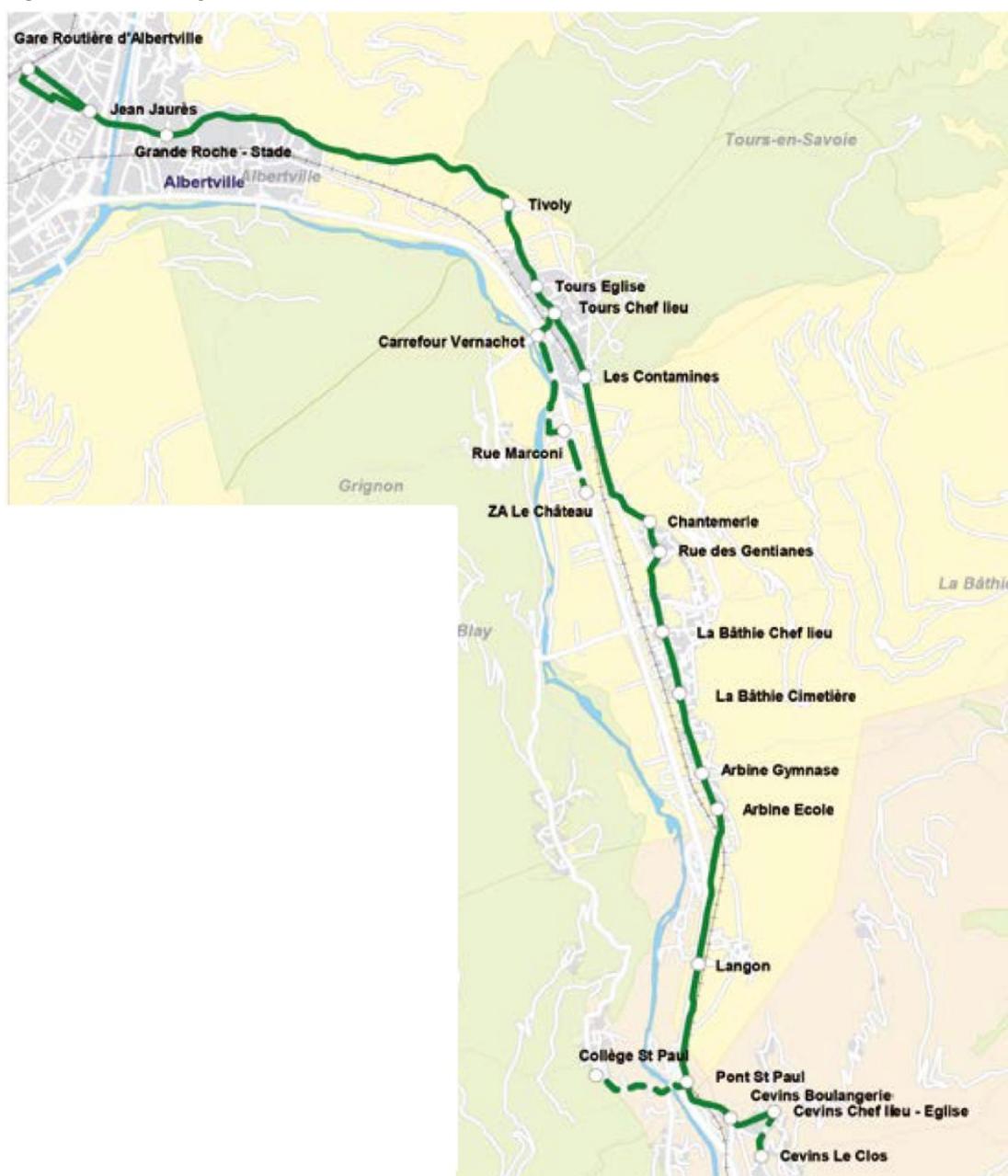
## 8.2 Les transports collectifs

Il existe plusieurs RTAOM (Ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité) en Savoie. La Bâthie appartient au RTAOM d'Albertville dont l'autorité organisatrice est Arlysère (anciennement la CoRAL). Les transports collectifs sont organisés autour :

- des transports scolaires : cinq services permettent aux scolaires bâthiolains d'accéder aux établissements secondaires d'Albertville et Ugine ;
- de lignes urbaines accessibles aux scolaires. La Bâthie est desservie par la ligne D qui comporte selon les tournées de 7 arrêts à 9 arrêts sur le territoire communal à raison de 6 trajets quotidiens du lundi au vendredi ;

A La Bâthie, les conditions d'attente des utilisateurs des transports collectifs peuvent être améliorées : lisibilité des arrêts et confort d'attente.

Figure 45. Ligne D Albertville, Cevins desservant La Bâthie



Source : Arlysère

### 8.3 Les modes doux de déplacements

A La Bâthie les aménagements pour les vélos sont quasi inexistants. Seule la RD 990 accueille des bandes cyclables sur la portion située au nord du territoire communal. La vallée bénéficie pourtant d'atouts certains pour la pratique du vélo : de grandes lignes droites et plates.

Les déplacements de la vie quotidienne pour les piétons sont rendus difficiles par l'étirement de la commune dans le sens nord-sud. Ils sont très différents entre un habitant du chef-lieu pour lequel les temps de parcours à pied sont courts et se réalisent sur les rues partagées des noyaux anciens, les aménagements récents autour de la mairie ou les trottoirs de la RD 990 et ceux d'un habitant de Biorges ou de Langon. Les déplacements entre les différents villages de la vallée doivent être facilités pour des déplacements quotidiens en vélo.

La RD 990 apparaît à cet égard comme un axe structurant sur lequel tant les piétons que les cycles doivent pouvoir circuler en toute sécurité et de manière continue. C'est le sens des aménagements récents de la traversée d'Arbine mais qui n'intègrent pas le vélo. Une autre alternative est l'utilisation des chemins qui reliaient les différents villages de la plaine en pied de versant, itinéraire aujourd'hui interrompu par manque d'entretien.

Le second axe d'aménagement structurant pour les modes doux est la route de l'Energie jusqu'à la rue Antoine Favre car cet itinéraire est utilisé à la fois pour le centre commercial et pour se rendre dans une zone d'emploi. La rue Antoine Favre ne possède pas de trottoirs continus alors même qu'elle constitue l'entrée de ville principale depuis la RN 90, accueille une circulation importante et fait partie des pôles de commerces de La Bâthie.

A La Bâthie les déplacements de loisirs sont bien développés. Ils s'appuient sur un réseau de cheminements qui comprend :

- deux boucles pédestres de découverte de La Bâthie sur les versants complétées d'un réseau de sentiers balisés permettant de se rendre dans les différents hameaux d'estive ;
- au niveau des alpages le sentier de randonnée du Tour du Beaufortain et le sentier des ardoisières.



*Bande cyclable sur la RD 990 au niveau de St Didier*



*Aucun aménagement pour les piétons et les cycles rue de l'Energie*



Balissage d'un circuit de cyclotourisme



Aucun trottoir sur l'entrée de ville par la rue Antoine Favre

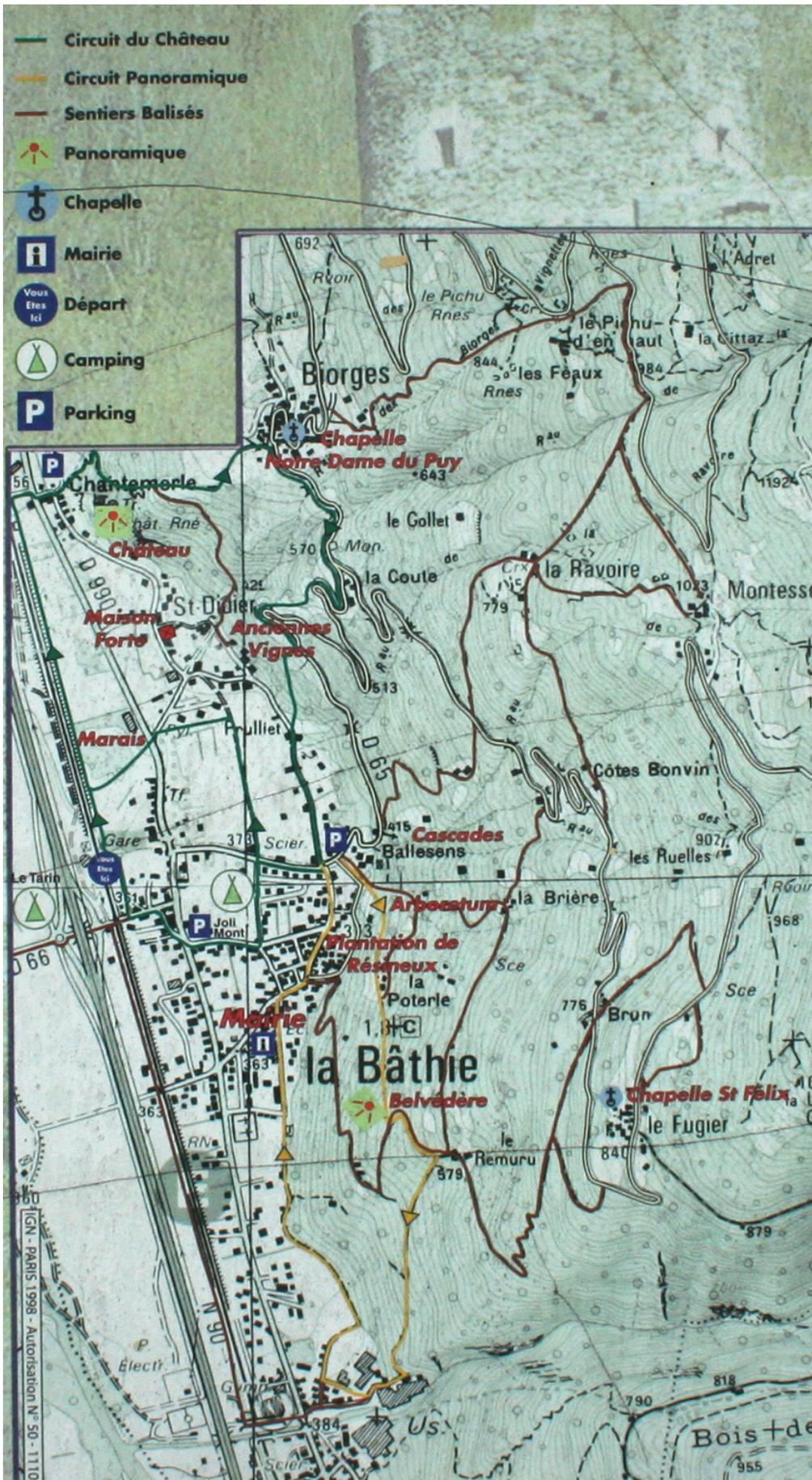
Figure 46. Les sentiers de randonnée



Source CoRAL

Figure 47.

Les sentiers balisés de découverte de La Bâthie



Source : commune

## 8.4 Le stationnement public

Un recensement le plus exhaustif possible de la capacité en matière de stationnement public a été réalisé sur le territoire de la vallée et est illustré ci-après.

Trois secteurs ont été distingués :

- au nord du chef-lieu et autour de la gare, la capacité est d'environ 60 places publiques de stationnement dont 2 places handicapées devant le pôle médical ;
- au centre du chef-lieu, la capacité est de 219 places dont 5 places handicapées ;
- à Arbine, la capacité est de 31 places dont 2 places handicapées (hors stationnements des terrains de sports chemin des Carrières) ;

soit un total de 310 places pour l'ensemble chef-lieu et Arbine. L'offre est élevée et suffisante pour la commune. Elle est de plus bien répartie sur le territoire en petites poches.

Dans les noyaux anciens on peut regretter la place trop importante accordée à la voiture dans l'espace public au détriment de l'aménagement de certaines places comme rue Rouget de Lisle et à Arbine au départ du chemin du Villard.

Figure 48. *Le stationnement public des secteurs Arbine et Langon*

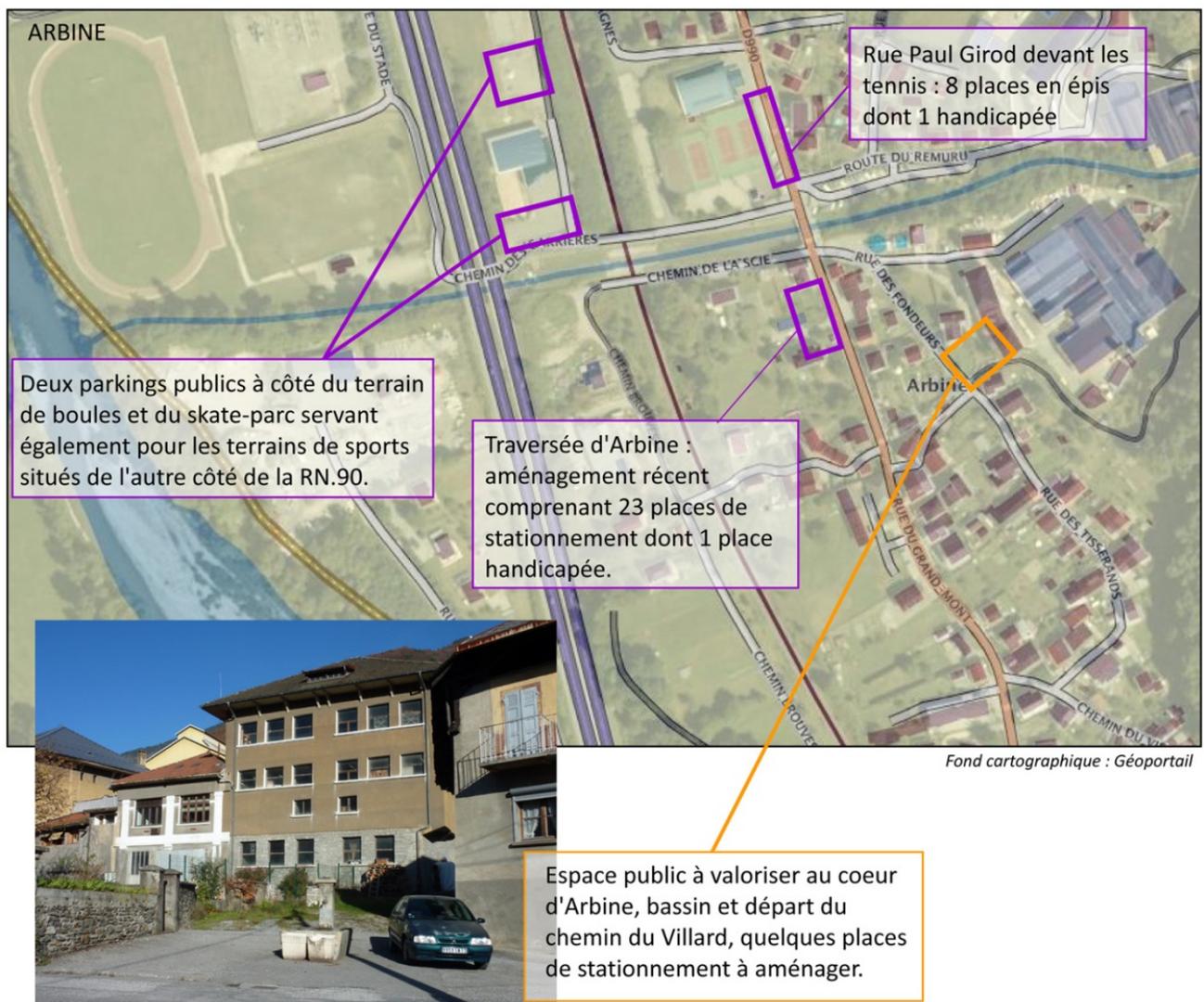


Figure 49. Les stationnements publics du secteur chef-lieu et mairie

GUBIGNY : Chef-lieu mairie

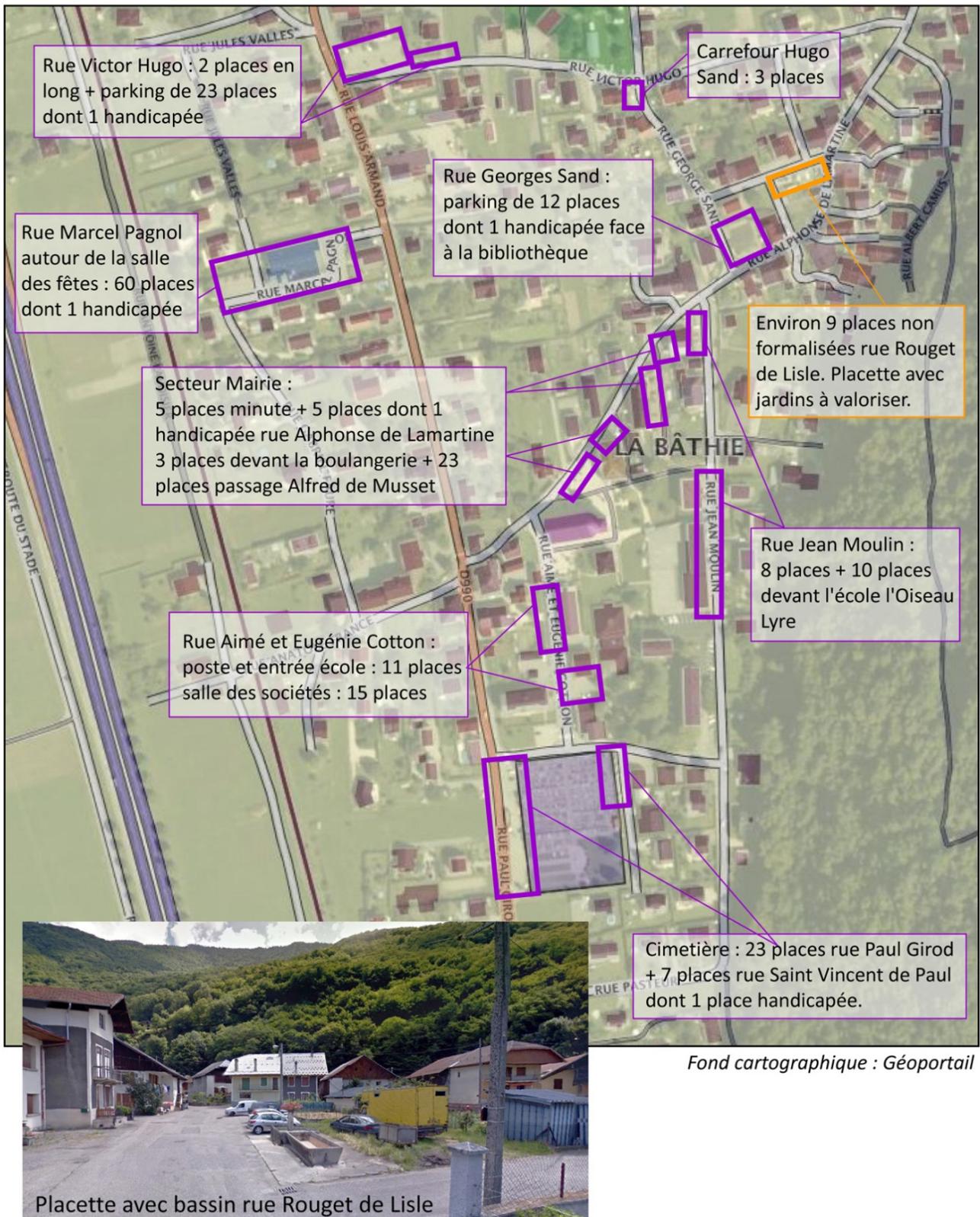
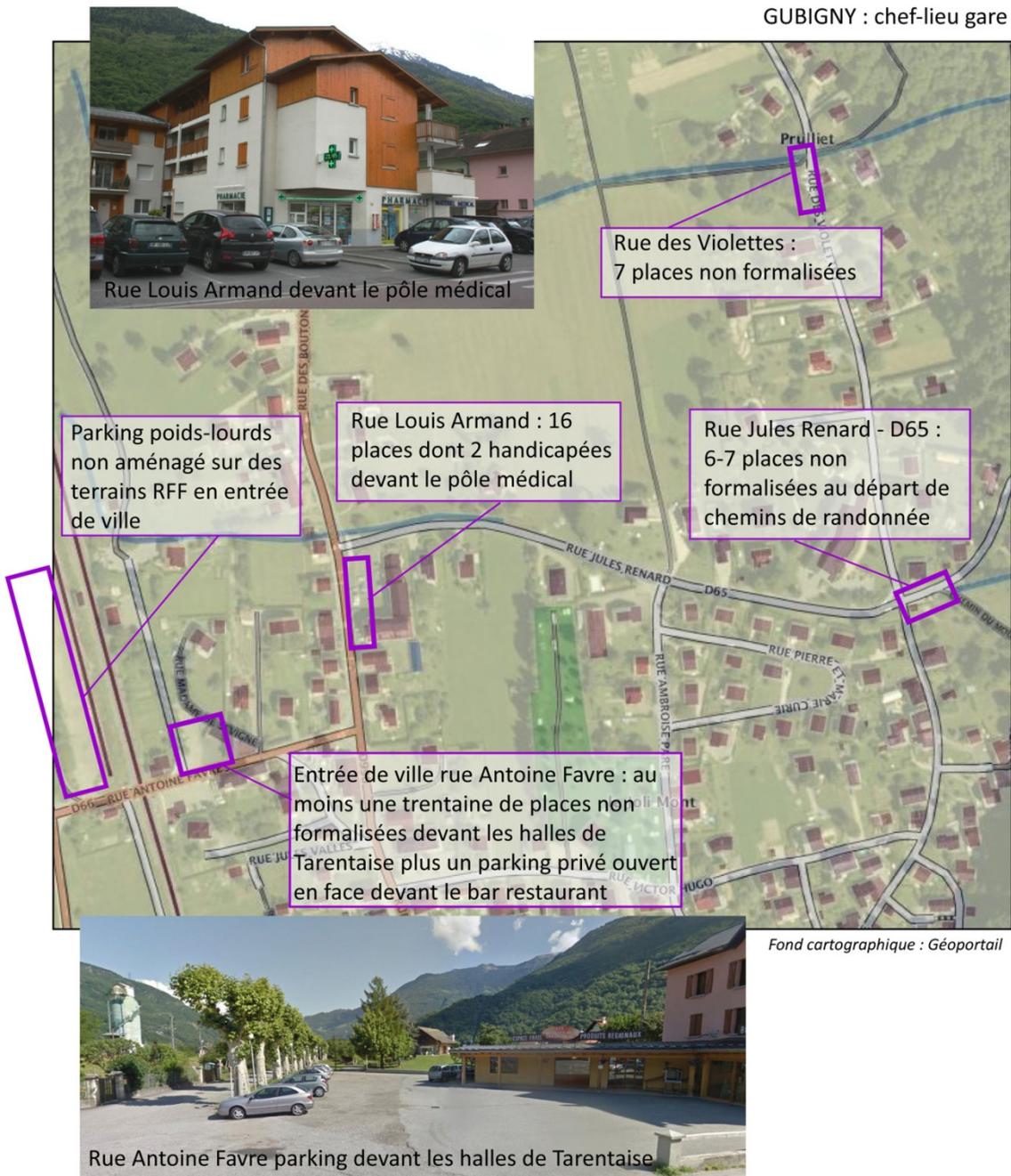


Figure 50. Les stationnements publics du secteur chef-lieu et gare



## 8.5 Les enjeux en matière de transports et déplacements

Comme beaucoup de communes rurales La Bâthie a privilégié les aménagements pour la voiture. L'enjeu est désormais d'axer les efforts d'aménagement de l'espace public en faveur du développement d'itinéraires pour les modes doux, notamment les vélos, compte tenu des distances à parcourir, de reconquérir les espaces publics des noyaux anciens afin de valoriser son patrimoine et d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer un réseau piéton alternatif à la RD 990 à l'occasion de futures opérations d'habitat afin de constituer un maillage attractif.

Les déplacements des modes doux pour le loisir sont bien développés et peuvent être confortés dans l'optique de développer le tourisme estival. En revanche pour les déplacements de proximité de la vie quotidienne et les déplacements pour aller travailler, de véritables itinéraires doivent être constitués pour les déplacements entre les villages de la vallée et en direction de la zone d'emploi du Château afin d'inciter d'avantage les bâthiolains à limiter l'usage de la voiture particulière.

## 9. ÉNERGIE

### 9.1 Arlysère labélisé Territoire TEPOS (Territoire à énergie positive) <sup>17</sup>

Le Pôle d'équilibre territorial et rural d'Arlysère, crée 1er juillet 2015, a été labellisé Territoire à énergie positive en novembre 2015. Un engagement politique fort sur ce territoire a permis une large mobilisation des acteurs dans les ateliers préparatoires à la candidature TEPOS. Les cibles ont été identifiées : industrie (55 % de la consommation), bâtiment (30%) et transport (15%).

Le territoire est engagé concrètement dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Le territoire s'est engagé à :

- diviser par deux sa consommation globale d'énergie ;
- couvrir ses besoins par la production d'ENR ;
- diviser par 4 la production de gaz à effet de serre (GES).

Aujourd'hui les consommations énergétiques du territoire Arlysère s'élève à 2552 GWh répartie entre l'industrie pour 54%, les transports pour 15%, le résidentiel pour 21%, le tertiaire pour 9% et l'agriculture pour 1%.

### 9.2 Les consommations énergétiques de La Bâthie

La consommation d'énergie (2012) hors industrie est de 65 242 MWh/an<sup>18</sup> est répartie comme suit :

	MWh/an
Transport	40 740
Résidentiel	18 355
Tertiaire	5 801
Agriculture	347

Quelques indications relatives au logement et au transport permettent d'apprécier l'importance des consommations énergétiques sur le territoire.

En 2014, 23,6 % des logements sont des appartements et engendrent théoriquement des déperditions énergétiques moindres que les logements individuels.

Les résidences principales représentent 77,8% des logements et sont plus économes en énergie que les résidences secondaires.

D'après le recensement de 2014, le parc de logements comporte 13,8 % des constructions datant d'avant 1946. Le parc de logements comporte 40,8 % des constructions datant d'avant 1970 et donc antérieur aux premières réglementations thermiques fixant des objectifs de consommations énergétiques. La part du parc datant de plus de 35 ans implique *a priori* des consommations énergétiques théoriquement plus importantes.

<sup>17</sup> Conseil départemental de la Savoie « Observatoire savoyard de l'environnement » Dossier « Énergie » 2014 » TEPOS

<sup>18</sup> Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes

Les réhabilitations améliorant les performances énergétiques ne sont pas connues de façon exhaustive.

Concernant les modes de chauffage, 11,8 % des résidences principales bénéficient d'un chauffage central collectif, 39,1 % un chauffage central individuel et environ 26,1 % un chauffage individuel « tout électrique » d'après le recensement de 2014.

Entre 2009 et 2014, 40% des nouvelles résidences principales sont équipées d'un chauffage « tout électrique »

Tableau 30. Mode de chauffage des résidences principales

	2014	%	2009	%
Chauffage central collectif	109	11,8	101	11,5
Chauffage central individuel	360	39,1	329	37,3
Chauffage individuel "tout électrique"	240	26,1	225	25,5

Source INSEE recensement de 2014

Comme beaucoup de communes rurales, La Bâthie possède un patrimoine bâti ancien important. Un des enjeux énergétique est la rénovation thermique de ce bâti.

### 9.3 Les potentialités de production d'énergies renouvelables

Le Grenelle de l'environnement fixe à 23 % la consommation d'énergie renouvelable en France à l'horizon 2020.

#### Le gisement solaire<sup>19</sup>

La région Rhône-Alpes fait partie des régions françaises bénéficiant d'un ensoleillement important avec un ensoleillement sur un plan horizontal s'échelonnant entre 1 225 kWh/m<sup>2</sup>/an sur l'extrémité nord du département de l'Ain pour culminer à 1 475 kWh/m<sup>2</sup>/an au sud-est de la Drôme.

Le département de la Savoie bénéficie d'un ensoleillement moyen sur un plan horizontal s'échelonnant de 1237 kWh/m<sup>2</sup>/an dans sa partie centrale du massif des Bauges à 1392 kWh/m<sup>2</sup>.an dans sa partie orientale de Maurienne.

Bien évidemment, l'effet relief a particulièrement son importance dans ces régions de montagne et nécessite une approche plus fine au niveau local.

Le gisement solaire moyen à La Bâthie (1265 kWh/m<sup>2</sup>/an) est favorable aux installations solaires photovoltaïques ou thermiques, mais à ce jour, très peu d'installations sont recensées sur le territoire de la commune. La puissance installée recensée en décembre 2012 est de 45 KW sur une surface de 122 m<sup>2</sup> de capteurs thermiques.

4 dossiers entre 2013 et 2016 pour environ 55 m<sup>2</sup> de surface de panneaux.

<sup>19</sup> Savoie Potentiel de développement de l'énergie solaire thermique et de l'énergie solaire photovoltaïque - DDT Savoie/ service Prospectives Territoriales mai 2012

## **L'éolien**

Le seuil de 5m/s est souvent considéré comme la limite de rentabilité d'une éolienne. Cette limite n'est cependant pas stricte : elle ne permet pas à elle seule de définir la validité d'un site. En effet, la production dépend de la répartition annuelle par classes de vent, ce qui implique qu'une mesure du vent in situ est toujours nécessaire pour déterminer la rentabilité d'un projet.

Dans un document de travail de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale intitulé « Gisement d'énergie éolienne par région : quelques éléments d'éclairage économique » il n'est mentionné aucun gisement rentable en Savoie.

Le territoire de la commune de La Bâthie n'est pas favorable aux installations éoliennes. Aucune installation éolienne n'est recensée sur le territoire communal.

## **L'hydroélectricité**

Il existe une micro centrale sur la commune de Cevins.

Un projet de micro centrale est en cours sur le territoire de la commune de La Bâthie.

## **Bois énergie**

En Savoie<sup>20</sup>, le parc de chaufferies bois, en nombre, repose toujours majoritairement sur les particuliers. En revanche, la puissance installée est principalement celle des bâtiments publics : on constate presque autant de puissance installée en chaufferie publique que pour les particuliers et le collectif privé réunis.

Le granulé demeure le combustible bois plébiscité pour les chaudières automatiques de petite puissance des particuliers.

### **Etat des lieux en Savoie fin 2015 pour les chaudières automatiques**

Chaufferies	Nombre	Gamme de puissance (en kW)	Puissance installée (en kW)	Tonnage de bois	Part de la plaquette	Part du granulé
Communales	134	de 35 à 16 000	43 550	43 500 t	96 %	4 %
Collectives privées	254	de 35 à 2 800	23 150	13 400 t	78 %	22 %
Particuliers	1 177	de 8 à 32	24 100	7 400 t	8 %	92 %

Source : ASDER - PEB

Tableau 31. Nombre de chaudières automatiques bois énergie à La Bâthie

Commune	Bois-énergie	Bois-énergie : chaudière automatique individuelle	Bois-énergie : chaudière automatique collective
La Bâthie	2	2	0

Données mises à jour le 16 mai 2014 - Source : OREGES Rhône-Alpes

## **Biométhane**

Il n'y a pas de production de biométhane sur la commune.

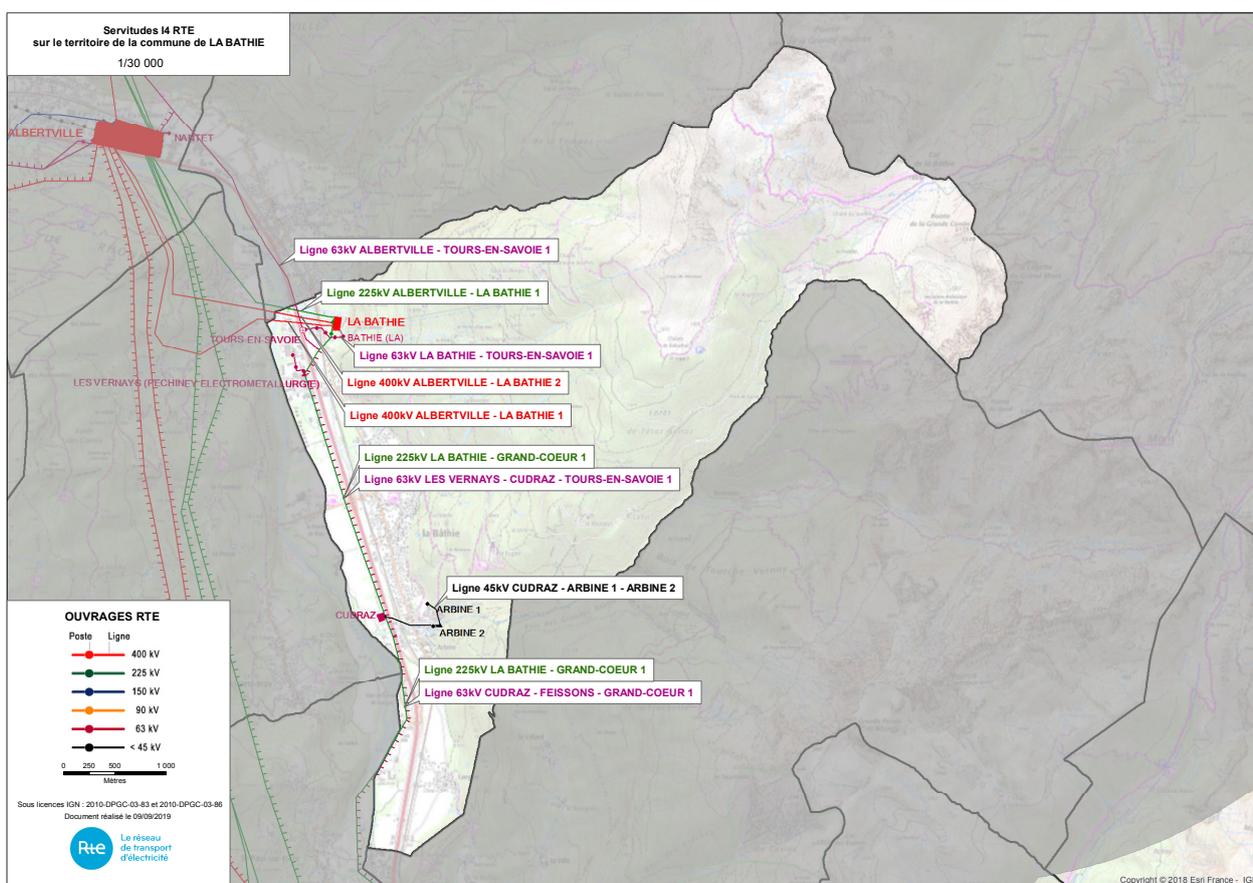
<sup>20</sup> <http://www.savoie.fr/IDDOSSIER/6016/8172-chaufferies-bois-en-savoie.htm>

## 9.4 La production d'énergie répertoriée en 2012<sup>21</sup>

- 2 138 000 MWh (3277 fois la consommation locale...)
- Installations Photovoltaïque : 45 kW - 16 installations - Moyenne Savoie ramenée à la commune : 252 kW
- Capteurs solaire thermique : 122 m<sup>2</sup> - Moyenne Savoie ramenée à la commune : 1455 m<sup>2</sup>
- Hydraulique : 475 013 kW (+++++) commune entre 346 m et 2460 m - Moyenne Savoie ramenée à la commune : 78 078 kW
- Chaudières bois collectives 35 kW : 2 chaudières bois - Moyenne Savoie ramenée à la commune : 1595 kW

## 9.5 Réseau électrique

Plan des lignes et ouvrages RTE



Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité situés sur la commune sont les suivants :

- Ligne 400kV ALBERTVILLE - LA BATHIE 1
- Ligne 400kV ALBERTVILLE - LA BATHIE 2
- Ligne 225kV ALBERTVILLE - LA BATHIE 1
- Ligne 225kV LA BATHIE - GRAND-COEUR 1
- Ligne 63kV CUDRAZ - FEISSONS - GRAND-COEUR 1
- Ligne 63kV LA BATHIE - TOURS-EN-SAVOIE 1
- Ligne 63kV LES VERNAYS - CUDRAZ - TOURS-EN-SAVOIE 1
- Ligne 63kV ALBERTVILLE - TOURS-EN-SAVOIE 1 Ligne 45kV CUDRAZ - ARBINE 1 - ARBINE 2

<sup>21</sup> ASDER PLU et énergies : Quels leviers ? La Bâthie le 1/12/2016

- Poste 400kV de BATHIE (LA)
- Poste 63kV de BATHIE (LA)
- Poste 63kV de LES VERNAYS (PECHINEY ELECTROMETALLURGIE)
- Poste 63kV de TOURS-EN-SAVOIE
- Poste 63kV de CUDRAZ
- Poste 45kV de ARBINE 1
- Poste 45kV de ARBINE 2

## **9.6 Plan énergie climat départemental**

Le 24 juin 2013, le département de la Savoie s'est doté d'un Plan climat énergie territorial (PCET), outil opérationnel pour la mise en application des orientations internationales et nationales de lutte contre le changement climatique. Ce plan est le fruit d'une démarche de réflexion menée avec l'Etat, des experts du climat, des spécialistes des ressources naturelles et des activités socio-économiques, des acteurs et décideurs départementaux, les agents du Département et les citoyens.

Le Département s'engage à :

- diminuer de 20% ses émissions de gaz à effet de serre patrimoine et services entre 2011 et 2020 (bâtiments administratifs, collèges, fonctionnement des services, exercice des compétences obligatoires) ;
- être sobre et efficace en matière de consommation énergétique : renforcer la performance énergétique de son patrimoine bâti, adopter de nouvelles pratiques de gestion, accompagner les changements de comportements des agents et des élus ;
- développer, dès que le contexte technique le permet, des systèmes ayant recours aux énergies renouvelables en matière de construction et rénovation du patrimoine bâti départemental.